



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

13 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N° 2025-159-DC

Le treize novembre deux mille vingt-cinq à 17 heures 30, les conseillers de la Communauté d'Agglomération se sont réunis à Le Plus, Pôle Régional de Formation à Saumur, sur convocation de Monsieur Jackie GOULET CLAISSE Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire le sept novembre deux mille vingt-cinq et sous sa présidence

Membres présents :

Président, Jackie GOULET CLAISSE (sauf 160)

Vice-présidents, Sylvie PRISSET (sauf 160), Michel PATTEE – Présidence 160 – (sauf 163 – 171), Nicole MOISY (sauf 160), Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE (de 159 à 178), Grégory PIERRE (sauf 163), Marc BONNIN, Anatole MICHEAUD (sauf 160-171-172-173), Béatrice BERTRAND, Christian RUAULT, Guy BERTIN, Sandrine LION, Éric MOUSSERION, Éric TOURON

Conseillers délégués, Sophie TUBIANA (sauf 169), Thomas GUILMET, Laurent NIVELLE, Pierre-Yves DOUET, Armel FROGER

Conseillers, Didier ROUSSEAU, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Jean-Pierre ANTOINE, Olivier DESCHARD, Jean-Luc GIRARD, Jacky MARCHAND, Isabelle ISABELLON, Pierre DE BOUTRAY (sauf 160), Christian GALLE, Didier GUILLAUME, Fabrice BARDY, Sylvie BEILLARD, Jean-François MIGLIERINA, Loïc BIDAULT (sauf 165-169), Michel DELPHIN (sauf 171), Bruno CHEPTOU (sauf 171), Laurence CAILLAUD (sauf 171), Patricia COCHET, Nicole PEHU (sauf 160-171-172-173), Mohamed TOUATI, Claudie MARCHAND, Béatrice GUILLON, Marc-Antoine NERON, Bruno PROD'HOMME (sauf 160), Géraldine LE COZ, Christophe CARDET (de 159 à 178 sauf 160)), Bénédicte LEMENACH
Evelyne FOURREAU suppléante Isabelle BONNEAU

Absent (s) / Excusé(s) :

Astrid LELIEVRE, Alain BOURDIN, Gilles TALLUAU, Gilles ROUSSILLAT, Jean-Philippe RETIF, Isabelle GRANDHOMME, Gérard POLICE, Guillaume MARTIN, Jeannick CANTIN, Éric LEFIEVRE, Benoit LEDOUX, Nathalie GOHLKE, Pierre-Yves DELAMARE, Jacqueline TARDIVEL, Gilles BARDIN, Marie-Luce DURAND, Nathalie MORON, Myriam de CARCARADEC, Colette GAGNEUX, Catherine EVILLARD, François BREE, Éric POEHR, Isabelle DEVAUX, Sylvain LEFEBVRE, Noël NERON, Nathalie LIEBAULT, Gaëlle FAURE, Ariette BOURDIER, Sylvie TAUGOURDEAU, Bertrand CHANDOINEAU, Patricia VILLARME

Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :

Astrid LELIEVRE à Sophie TUBIANA (sauf 169), Alain BOURDIN à Laurent NIVELLE, Gilles ROUSSILLAT à Isabelle ISABELLON, Nathalie GOHLKE à Jean-Luc GIRARD, Nathalie MORON à Michel PATTEE (sauf 163-171), Myriam de CARCARADEC à Pierre de BOUTRAY (sauf 160-171), Catherine EVILLARD à Patricia COCHET, François BREE à Bruno CHEPTOU (sauf 171), Eric POEHR à Nicole MOISY (sauf 160), Sylvain LEFEBVRE à Frédéric MORTIER, Noël NERON à Béatrice GUILLON, Arlette BOURDIER à Grégory PIERRE (sauf 163), Bertrand CHANDOINEAU à Bénédicte LEMENACH, Rodolphe MIRANDE à Eric MOUSSERION (157 -158)

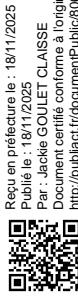
Secrétaire de séance : Marc BONNIN

	DC 157 -158	DC 159	DC 160	DC 161 - 162	DC 163	DC 164	DC 165	DC 166 à 168	DC 169	DC 170	DC 171	DC 172 - 173	DC 174 à 178
Membres en exer- cice	81	81	72	81	79	81	80	81	79	81	72	79	81
Quorum	41	41	36	41	40	41	41	41	40	41	36	40	41
Présents	48	50	41	50	48	50	49	50	48	50	41	48	50
Absents - Excusés	33	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31
Pouvoirs	14	13	11	13	11	13	13	13	12	13	9	13	13
Votants	62	63	52	63	59	63	62	63	60	63	50	61	63

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le rapport sur les orientations budgétaires constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget d'une collectivité.

Sur le fondement notamment des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le rapport sur les orientations budgétaires précise les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des dépenses et des recettes aussi bien en fonctionnement (personnel, fiscalité, concours financiers,...) qu'en investissement (engagements pluriannuels) ainsi que la structure et la gestion de la dette, présenté dans les deux mois avant l'adoption du budget à l'assemblée délibérante, donne lieu à un débat.



Sur la base de ce rapport, le débat d'orientations budgétaires vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

1. Contexte économique

1.1. Un contexte économique soumis aux incertitudes politiques gouvernementales et aux risques géopolitiques

L'OCDE et la Banque de France ont communiqué leurs projections intermédiaires durant l'été 2025. Ces projections, qui retiennent comme hypothèse une politique économique inchangée, dans le contexte économique actuel, sont bien évidemment entourées d'aléas importants :

- En premier lieu, **l'incertitude politique actuelle en France fait peser un aléa sur les hypothèses des finances publiques et sur le comportement plus ou moins attentiste des entreprises et des ménages**. Elle a cependant un effet direct et reconnu dans la dégradation la note souveraine de la France de AA- à A+ et sur les conditions d'emprunts.
- En second lieu s'ajoutent les risques géopolitiques (guerre en Ukraine, situation au Proche-Orient, etc.) et l'offensive américaine en matière de barrières commerciales.

1.2. La croissance de l'économie française conservera une dynamique modérée

En 2025, la croissance prévue en moyenne annuelle devrait s'élever à + 0,6 % à 0,7%. Ces projections intermédiaires intègrent l'accord commercial passé entre les États-Unis et l'Union européenne le 27 juillet dernier.

Cette année devrait aussi marquer un net repli de l'inflation estimée à 1%. Ce reflux s'expliquerait principalement par la diminution des tarifs réglementés de vente de l'électricité en début d'année.

En 2026, la croissance s'élèverait autour +0,9% selon la Banque de France et serait essentiellement tirée par un raffermissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé, tandis que la contribution du commerce extérieur serait quasi nulle sur ces deux années.

L'activité en 2026 serait majoritairement portée par la demande interne, dans un scénario de dissipation progressive des incertitudes domestiques. La consommation des ménages accélérerait, grâce aux gains de pouvoir d'achat enregistrés depuis 2023 et qui n'ont été que partiellement consommés jusqu'alors, et à une composition du revenu disponible brut plus favorable. La consommation progresserait (+0,9 %) en miroir d'une baisse modérée du taux d'épargne. Celui-ci, à 17,8 % en 2026 après 18,4 % en 2025, resterait toutefois nettement supérieur à sa moyenne historique (14,6 % en moyenne sur 2010-2019). Après une baisse en 2024 et en 2025, l'investissement privé augmenterait tant pour les ménages (+3,3 %) que pour les entreprises (+2,6 %), profitant notamment de la détente des conditions de financement. En particulier, l'investissement en construction poursuivrait sa reprise, après deux années de repli, comme l'indiquent la reprise des mises en chantier et l'amélioration du climat des affaires dans le bâtiment. L'investissement des entreprises bénéficierait également de la bonne dynamique de la valeur ajoutée et des besoins liés à la transition numérique et écologique. Compte tenu de l'effort de réduction du déficit public, la contribution de la demande publique à la croissance serait nulle.

L'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) ralentirait à 1,7 % en 2025, après 2,3 % en 2024, puis se stabiliserait à 1,6 % en 2026 et 2027.

2. Un projet de loi de Finances pour 2026 placé sous le signe de l'incertitude

La composition de l'Assemblée nationale depuis les élections législatives de 2024 conduit à une situation inédite, marquée par la difficulté, du Gouvernement et du législateur, de traiter l'ensemble des sujets et amendements nécessaire dans le temps imparti. Cette situation est pénalisante pour l'ensemble des collectivités qui ne disposent pas de trajectoire claire pour fixer leurs orientations budgétaires.



Le Projet de Loi de Finances pour 2026 (PLF 2026) apparaît particulièrement incertain pour les collectivités territoriales mais acte leur contribution. Il précise qu'en 2026, les collectivités territoriales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public, la dépense locale représentant environ 20 % de la dépense publique. Les recettes totales des collectivités évoluerait néanmoins à un rythme plus élevé que l'inflation de +4,2 Md€ (+1,4 %).

Aux mesures imposées par le PLF 2026 s'ajoute la poursuite de la hausse de la CNRACL estimées à 1,3 milliards d'euros

3. La situation financière de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

3.1. Les perspectives financières 2026-2029

La collectivité demeure, en cette fin d'année 2025, en bonne santé financière grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et ce en dépit de la hausse structurelle de celles-ci.

Il est à souligner aussi l'évolution de nos recettes fiscales durant le mandat : si celles-ci étaient de 28 M€ en 2021, elles sont estimées à 34 M€ en 2025 et devraient atteindre 36 M€ en 2026. Cette dynamique favorable au territoire est liée à la revalorisation des bases décidée par l'Etat et d'une dynamique naturelle sur le territoire liée aux nouvelles constructions et son activité économique.

Si cette sérénité ne doit pas exclure, au contraire, de porter un regard vigilant et attentif sur l'évolution de nos charges de fonctionnement et principalement des charges de personnel, elle permet de poursuivre la mise en œuvre de l'engagement prioritaire pris par la collectivité : investir massivement pour les 100 000 habitants et pour le territoire. Les trois axes définis en 2020 demeurent : le développement économique, les services publics et l'environnement.

L'élaboration d'un budget vert se poursuit avec l'ajout d'un volet biodiversité. Cet outil vise à adapter nos investissements à l'hypothèse d'un réchauffement climatique de +4°C à l'horizon 2100, nous permet d'orienter et de tracer les orientations financières pour participer, autant que possible et à notre échelle, à l'atténuation d'une telle trajectoire.

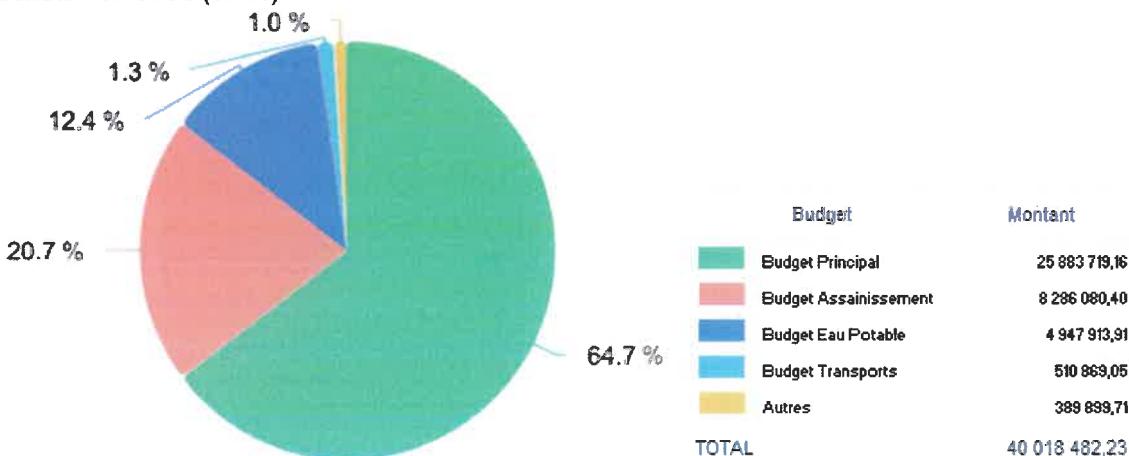
Par ailleurs notre adhésion au GIEC des Pays de la Loire nous permet d'identifier les difficultés du territoire en la matière. Celles-ci demanderont une prise en compte particulière au regard des enjeux à venir.

Ces outils d'évaluation et d'analyse de nos politiques, cohérents avec les ambitions de notre PCAET, devront naturellement se combiner avec d'autres outils susceptibles de mettre en exergue les impacts principalement sociaux et économiques de nos actions. La décision politique aura à trouver son équilibre entre l'ensemble de ces données.

3.2. La dette

La dette consolidée (Budget Principal et budgets annexes) de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est de 40 018 482,23 € au 01/01/2026, répartie sur 65 emprunts.

Le Budget Principal en représente plus de la moitié avec 25 883 719 € soit 64,7% de l'encours. L'encours des budgets annexes est réparti de la manière suivante : Eaux Usées 8 286 080€ (20.7%), Eau Potable 4 947 913 € (12,4%), Transports 510 869 € (1,3%), Eaux pluviales 232 028€ (0.5%) et Déchets 157 870€ (0.4%)

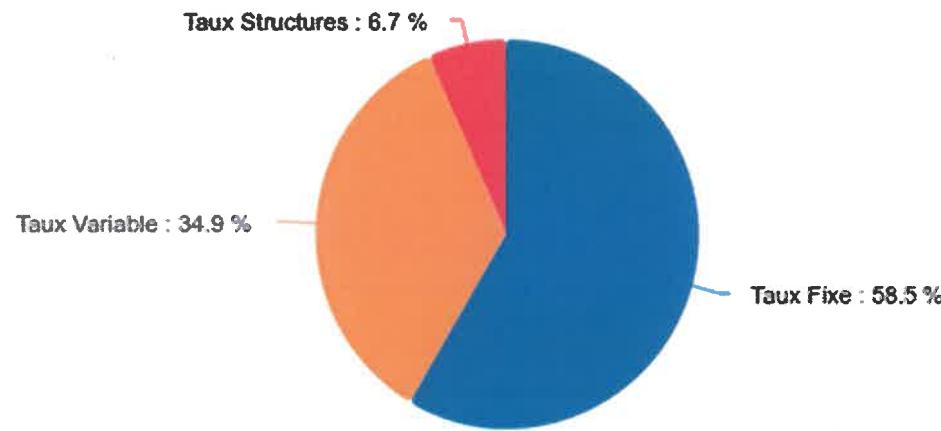


L'encours de la dette du Budget Principal s'élève à 385 € par habitant. La moyenne nationale pour un EPCI de même strate démographique se situant à 492 € par habitant, l'Agglomération Saumur Val de Loire demeure en-deçà des autres collectivités de même taille, encore aujourd'hui et malgré un haut niveau d'investissement depuis plusieurs années.

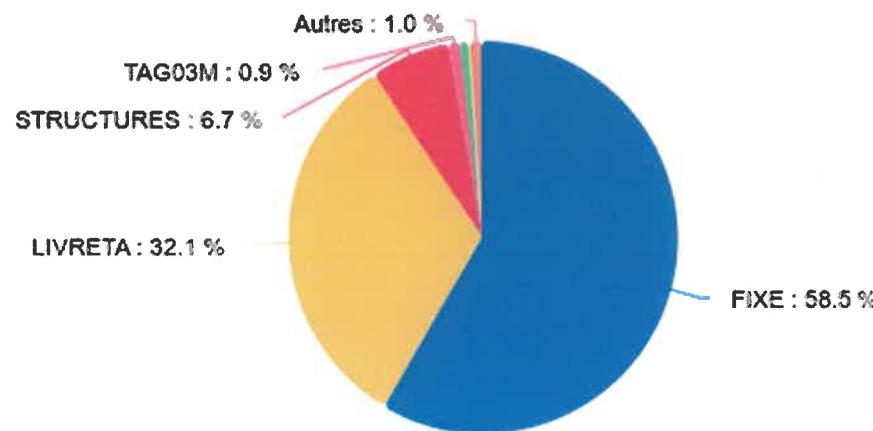
Par ailleurs, le stock de dette doit s'analyser au regard de la capacité que démontre la Communauté d'Agglomération à le rembourser grâce à son épargne : le délai de désendettement.

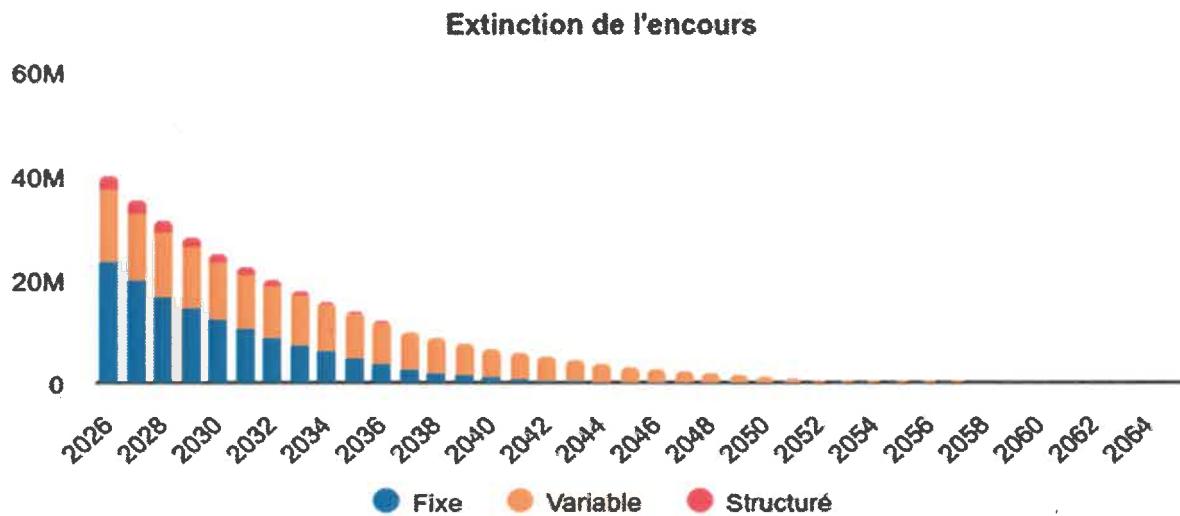
Le rapport entre le niveau de dette et le niveau d'épargne est estimé à 4,4 ans en 2026. Ce ratio est donc inférieur au seuil de vigilance (7 ans) et très inférieur au seuil d'alerte (10 ans) et au seuil indépassable (15 ans). Le ratio reste donc en fin de mandat, largement en-deçà de l'engagement pris en Conseil communautaire, en 2022, de demeurer sous la barre des 7 ans voire des 6 ans.

La dette consolidée, entièrement contractée en devise euro, est composée à 58,5% d'emprunts à taux fixe (23 395 548 €), de 34,9% d'emprunts à taux variables (13 959 367€) et de 6,7% d'emprunts à taux structurés (2 663 568 €).



Il est à noter qu'une grande partie de la dette variable est adossée au Livret A, ce qui permet de bénéficier de taux généralement plus stables et avantageux, surtout en période de volatilité des marchés financiers, pour le financement à long terme des projets d'investissements de la CASVL.

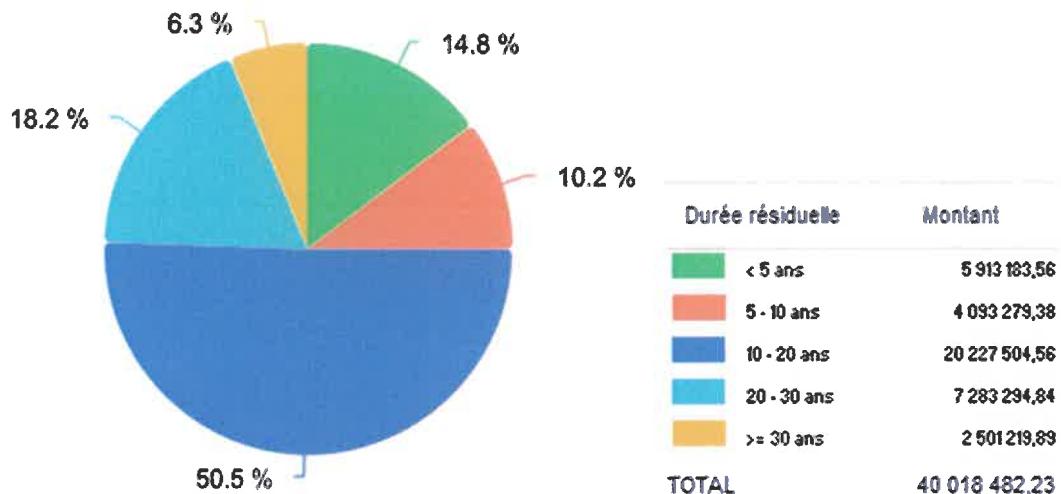




L'Agglomération a emprunté courant 2025 pour le financement de plusieurs projets liés à la rénovation énergétique de ses bâtiments et autres actions en lien avec la transition écologique.

A ce titre, elle a pu bénéficier des conditions proposées par la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC) et s'engager sur 25 ans pour les projets de rénovation de bâtiments et 40 ans pour les projets de stations d'épuration par exemple.

La dette consolidée s'éteindra désormais en 2065.



4. Une politique d'investissements assurée

Le contexte institutionnel, budgétaire et économique évoqué plus haut met à l'épreuve nos collectivités territoriales et leurs finances et nous oblige à demeurer particulièrement vigilant sur nos dépenses de fonctionnement. En effet, en dépit d'une gestion saine et rigoureuse, celles-ci augmentent structurellement du fait des décisions unilatérales de l'Etat qui s'imposent aux collectivités locales.

Toutefois, la Communauté d'Agglomération a souhaité se donner les moyens de poursuivre la concrétisation de son projet politique à travers un haut niveau d'investissement. Si des réajustements seront possiblement à envisager lors du vote du budget en décembre en fonction de la teneur du Projet de Loi Finances, la situation financière saine de la collectivité permet, il faut le souligner, d'aborder l'année 2026, quelles que soient les décisions gouvernementales, avec une forme de séénité : il paraît ainsi important de se donner tous les moyens, notamment financiers, pour poursuivre la réalisation des projets communautaires dès le 1er janvier prochain.

Ce document d'orientation budgétaire 2026 vient ainsi à nouveau faire une traduction budgétaire fidèle des orientations politiques. Ainsi, se lisent aisément les priorités définies, puisque :

- Près de 11 M€ seront investis pour le développement économique, priorité majeure du mandat ;

- Près de 11 M€ seront également investis pour le développement et le renforcement des services publics et pour l'aménagement du territoire. Ces investissements dérouleront dans les différentes politiques publiques – habitat, culture, urbanisme, sport, ... - ;
- Près de 5 M€ seront investis en faveur de la préservation de l'environnement et de la transition énergétique. Cette priorité, fil vert du mandat, vise à améliorer la qualité de vie et est une opportunité majeure en matière d'emploi et d'innovation ;

Ainsi, au total, c'est un peu plus de 27.7 M€ qui seront investis, tous domaines confondus, en 2026 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Ce haut niveau d'investissement traduit le maintien du cap fixé en 2020 et se situe dans la continuité des années 2021, 2022, 2023 et 2024 et 2025.

4.1. L'économie

4.1.1. Le développement économique industriel, agricole, commercial, artisanal, tertiaire et touristique

Le taux de chômage en France s'est fixé à 7,5% au deuxième trimestre 2025 (avec une perspective à 7,7% à la fin d'année 2025). Sur le bassin Saumurois (Agglomération Saumur Val de Loire + Communauté de communes du Baugeois), il s'est fixé à 7,4%, enregistrant une légère augmentation par rapport à la fin de l'année 2024 (+0,1%) et ce, en dépit de la conjoncture économique nationale. **En 2024, 1229 créations d'établissements** sur le territoire de Saumur Val de Loire (selon l'observatoire de l'entrepreneuriat de la MCTE), ce chiffre confirme la bonne dynamique de notre territoire. En effet, le nombre de créations **augmente de 21%** entre 2023 et 2024 (contre 10% à l'échelle du Maine-et-Loire) et devrait *a minima* être stable en 2025 (avec 1172 créations à octobre 2025).

Pour conserver cette dynamique favorable, nous devons continuer de donner au territoire des moyens à la hauteur de nos ambitions en matière de développement économique. Ainsi, en 2026, la Communauté d'Agglomération :

- Poursuivra sa politique en matière de développement de l'industrie avec notamment :
 - o La poursuite des actions concrètes en faveur de la sobriété foncière visant à appliquer le principe de la zéro artificialisation nette tout en permettant le développement des entreprises déjà présentes et l'accueil de nouvelles entités. À ce titre, l'objectif de 25 emplois par hectare bâti demeure ;
 - o La poursuite des projets d'extension de zone, tels qu'Ecoparc Sud dans le cadre d'une convention de mandat avec ALTER PUBLIC conclue en 2025 pour la réalisation des études préalables ou encore la zone de Chacé avec la livraison partielle d'un barreau routier permettant le dévoiement des flux routiers de la zone d'habitat, ainsi que la poursuite avec la SNCF des études opérationnelles pour l'automatisation du passage à niveau n°215 à proximité de la zone de Chacé, et en lien avec ALTER, à l'engagement des études préalables à l'extension de la zone d'activité.
 - o La poursuite de la construction de bâtiments économiques sur l'ensemble des pôles du territoire avec pour objectif, conformément aux lignes directrices du schéma Directeur Immobilier et Energétique de la Communauté d'Agglomération (SDIE), établi en 2025, de disposer d'au moins deux ateliers et une usine relais d'avance. Cet objectif permet à l'Agglomération de bénéficier du foncier disponible suffisant pour permettre l'installation ou le développement de nouvelles entreprises sur le territoire. Par ailleurs, l'ensemble de ces constructions continuera d'intégrer une dimension respectueuse de l'environnement avec le recours à des composants biosourcés et à la pose de panneaux photovoltaïques permettant l'usage électrique en autoconsommation.
 - o La poursuite de l'animation économique pour favoriser la mise en relation des entreprises et l'émergence de dynamiques collectives : petits déjeuners, réunions de ZAE, réunions thématiques (Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), Export ...);
 - o La participation à une filière hydrogène en lien direct avec les entreprises du territoire et leurs besoins tout en maintenant notre effort sur les biocarburants et avec la finalisation du deuxième volet d'une étude de faisabilité technique pour les entreprises intéressées pour une conversion à l'hydrogène et /ou via l'engagement d'une réflexion sur la création d'une unité de production et d'une unité de distribution ;
 - o L'installation de nouvelles formations supérieures ;



- La reconquête des friches industrielles avec le principe posé dans le cadre du SDIE de réhabiliter une friche industrielle tous les deux ans. Pour 2026, dans le cadre du contrat de concession d'aménagement conclu avec ALTER, les priorités seront centrées sur la requalification des friches ERE sur Longué-Jumelles et Dalsouple sur Saumur.
 - La poursuite de l'accompagnement à l'implantation d'un data center ;
 - La poursuite du travail de réserve foncière en faveur de l'industrie liée, le cas échéant, à la construction d'un EPR au centre de production nucléaire d'Avoine-Chinon ;
- Poursuivra sa politique en faveur du commerce et de l'artisanat dans les centres-villes et les centres-bourgs du territoire, à travers notamment :
 - La poursuite du dispositif « Commerce Plus », avec une évolution de son périmètre d'éligibilité dans le cadre d'une action expérimentale menée avec la Région des Pays de la Loire. Ainsi les équipements professionnels deviennent éligibles tout comme les activités non sédentaires. Cette évolution permettra d'élargir la capacité d'intervention de la Communauté d'Agglomération en direction du commerce et des services de proximité et faciliter l'accès des entreprises aux aides régionales.
 - La livraison de la cour artisanale au sein du quartier prioritaire de Saumur, lancée en 2024 ;
 - La poursuite de l'animation des trois pépinières d'entreprises, avec comme objectif un taux d'occupation de 90% en 2026 ;
- Accélérera son accompagnement du développement du secteur tertiaire avec la livraison de plusieurs sites réhabilités tels que le bâtiment situé place Marc Leclerc, l'espace implanté rue d'Orléans ou encore les deux étages de la future Maison des Sports de Combats. Ces deux derniers espaces ayant trouvé des preneurs. À l'instar de notre objectif de 25 emplois créés par hectare de zone économique consommé, l'Agglomération maintiendra son objectif de 50 emplois créés ou maintenus pour 1 000m² de locaux tertiaires consommés.
- Accélérera le développement touristique du territoire avec :
 - La mise en œuvre du plan d'actions du nouveau schéma de développement touristique et de ses nouvelles priorités en lien avec la SPL Saumur Val de Loire Tourisme ;
 - Dans le cadre du projet Loire à Vélo Troglo, poursuite des acquisitions foncières et réalisation d'une première tranche de travaux en 2026 qui se poursuivront jusqu'en 2028 ;
 - La poursuite de l'évènement Anjou Vélo Vintage en juin 2026, dans le cadre du contrat 2023-2027, avec l'objectif d'accroître le nombre de participants (plus de 11 000 en 2025), de développer de nouveaux parcours et de maintenir un partenariat avec les entreprises locales permettant des recettes de sponsoring ;
 - Le développement de nouvelles boucles équestres après l'inauguration de la boucle des Ecureuils en 2025 ;
 - Le soutien au développement d'évènements visant à accueillir davantage de touristes sur les « ailes de saison » faisant suite à l'organisation de la première édition du NordicWalkin Saumur en novembre 2025 ;
 - La programmation de projets de coopération avec les intercommunalités voisines de la Vienne et des Deux-Sèvres autour de la valorisation et de la mise en tourisme de la Dive.
- Poursuivra ses actions en matière d'agriculture et d'alimentation autour de la restauration collective et l'approvisionnement local avec le soutien au projet de création d'une cuisine centrale, validé à l'automne 2024, et à l'amélioration des outils de production de repas existants par le biais de fonds de concours ;
- Portera une attention particulière à l'innovation économique, sociale et écologique en soutenant les projets en faveur des énergies renouvelables autour du schéma directeur des énergies renouvelables, en particulier les parcs photovoltaïques et la filière hydrogène ;
- Soutiendra le dispositif d'aide en faveur de la création et de la transmission d'entreprises Initiative Anjou par un nouvel abondement au fonds de prêt ;
- Assurera la mise en œuvre du plan d'actions de la charte forestière et mettra un accent particulier sur le soutien financier aux aménagements d'équipements d'appui à la lutte contre les incendies ;



- Poursuivra son engagement sur la zone de Méron - zone marquée par la création, en 2023, de la Réserve Naturelle Régionale et par la poursuite de la mise en œuvre de la convention fixant les conditions d'implantation des futures entreprises et l'extension des actuelles sur la ZI tout en rappelant les engagements pris par l'agglomération en matière de préservation de la biodiversité sur cet espace.
- Poursuivra le projet de revitalisation et de dynamisation du site de Verrie avec la SPL l'Équestre Saumur Val de Loire et la poursuite des travaux investissements (livraison de l'espace réceptif de la salle des paris et des locaux administratifs pour la SPL, lancement de la construction des boxes et du pailler) pour un montant de 1.4 M€ en 2026 et, au global, pour l'ensemble du projet, de 6,5 M€.

4.1.2. La formation, l'emploi et l'insertion

Le développement de l'ensemble des filières économiques du territoire et l'atteinte des objectifs, notamment en matière d'emploi, ne peut faire l'économie d'une politique forte en matière de formation et d'insertion. De ce point de vue, les chiffres du chômage en saumurois pour cette fin d'année 2025 demeurent stables avec une hausse de +0.1% du taux chômage sur l'année 2025 en dépit d'une conjoncture économique nationale plus compliquée. Néanmoins, il convient de poursuivre nos efforts pour favoriser une création d'emplois en accord avec les ressources disponibles sur le territoire, renforcer la formation afin de rendre plus harmonieuses l'offre et la demande, se faire rencontrer l'offre et la demande et favoriser le retour à l'emploi. Ainsi, la Communauté d'Agglomération :

- S'attachera, dans le prolongement de ce qui a déjà engagé avec les chantiers d'insertion, à finaliser sa stratégie d'intervention en matière d'insertion ;
- Soutiendra les relais pour l'emploi mis en place sur le territoire afin d'apporter pour tous les publics un service d'information, de conseil et d'orientation ;
- Poursuivra son soutien en faveur de l'insertion des jeunes, grâce notamment à la Mission locale et à Unis Cités ;
- Poursuivra son soutien en faveur de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée ;
- Renforcera son action en faveur des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ;
- Accompagnera le déploiement des actions retenues dans le cadre du Comité Local pour L'emploi ;
- S'attachera à développer de nouvelles formations au sein du Pôle régional de formation ;
- Continuera les réflexions et les projets en faveur du développement de formations pour les métiers en tension ;
- Poursuivra, avec le territoire du chinonais et EDF, une réflexion stratégique importante en matière d'emploi et de formation pour répondre, le cas échéant, aux besoins que pourrait faire naître la construction d'un EPR au centre de production nucléaire d'Avoine-Chinon ;
- Poursuivra également le travail de développement de nouvelles formations en lien avec le secteur du nucléaire suite à la signature d'un contrat de coopération territorial 2025-2035 signé à l'occasion du salon des Maires ;

4.2. L'écologie

L'écologie et la préservation de l'environnement constituent la seconde priorité de ce mandat. Elle doit être au cœur de tous les projets, car elle est une exigence de chaque instant. Essentielle en matière de consommations d'énergie, d'eau et d'assainissement, de déchets, de prévention des risques, de préservation des milieux naturels et aquatiques, elle l'est aussi en matière d'économie, d'agriculture, de mobilités, de solidarité ou d'aménagement. C'est aussi parce qu'elle offre à notre territoire de nombreuses opportunités – créations d'emplois, innovations territoriales, qualité du cadre de vie... – qu'elle doit faire l'objet non seulement d'un regard attentif mais aussi d'investissements et d'actions concrètes. Conformément aux engagements du PCAET, notre horizon reste celui d'être un territoire à énergie positive en 2050. Ce PCAET, validé en décembre 2020, fera l'objet d'une révision pour renforcer ces priorités et fixer une nouvelle feuille de route 2027-2032 qui intégrera les évolutions des enjeux environnementaux, économiques et sociaux de notre territoire. En effet, au-delà de l'outil de planification stratégique qu'il constitue, ce PCAET est un engagement de notre collectivité : celui de faire l'écologie et de la transition énergétique une priorité de notre action.



De ce point de vue, le budget climat de la Communauté d'Agglomération a été élaboré en prenant l'hypothèse, admis nationalement, d'une trajectoire de réchauffement climatique de +4°C d'ici 2100. Un tel réchauffement se résumerait ainsi : en 2050, le Saumurois ressemblerait à la Turquie d'aujourd'hui. Cela signifie évidemment un climat plus chaud avec davantage de jours de canicule, mais aussi une ressource en eau raréfiée, une biodiversité largement modifiée, etc. C'est dans cette perspective que nos investissements, quels qu'ils soient, doivent s'intégrer dans une logique d'atténuation d'une part et d'adaptation face à l'intensification des risques naturels (inondations, mouvements de terrain, sécheresse, vagues de chaleur...).

4.2.1. Environnement, Déchets et Transition énergétique

Service public de gestion des déchets

Le budget 2026 a été construit dans la continuité de l'équilibre budgétaire global du service et de la fiscalité auparavant votée.

Ainsi, en 2026, l'agglomération :

- Poursuivra son investissement dans les déchèteries pour finaliser la mise aux normes des équipements (garde-corps, plateforme de stockage, signalétique...) et dans de nouvelles colonnes aériennes ou enterrées ;
- Poursuivra les actions visant à mieux valoriser et mieux réduire les déchets, notamment via la mise en œuvre du Programme Local de Prévention ;
- Renforcera spécifiquement sa politique en faveur d'un meilleur tri, avec pour objectif en 2026 de réduire à hauteur de 23 % le taux des refus de tri des emballages en centre de valorisation et avec un objectif de 19 % pour 2030 ;
- Poursuivra la mise en place d'un plan d'actions de gestion des biodéchets à l'échelle du territoire : compostage individuel et partagé, tri des biodéchets à la source ;
- Étudiera la faisabilité d'un déplacement de la déchetterie de Doué sur le site du centre de transfert des déchets, situé route de Monfort ainsi que la dépollution du site actuel de la déchetterie en cas de transfert ;
- Contrôlera activement l'exécution du nouveau contrat de prestation de service avec la SPL Agglopropreté qui est en place depuis le 1er mai 2025, contrat dans lequel des objectifs et indicateurs de performance ont été définis. Ces derniers permettront d'évaluer les délais d'exécution, la qualité et les coûts des prestations. L'atteinte ou non de ces objectifs pourra avoir un impact sur la rémunération du délégataire.

Transition énergétique

En 2026, l'Agglomération va réviser son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec l'ensemble de ses partenaires. Elle débutera dès le début 2026 avec la phase de diagnostic du territoire. L'un des axes forts demeure la nécessité de sensibiliser et d'impliquer les habitants, les associations et les entreprises dans des actions d'adaptation au changement climatique. Elle poursuivra son soutien aux travaux menés par le GIEC Pays de la Loire et programadera un temps fort mettant en valeur les actions du territoire.

En parallèle du PCAET, en 2026 l'Agglomération :

- Poursuivra les actions identifiées dans le cadre de la labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique label Climat Air Energie (ex Cit'ergie) avec un objectif de renouvellement du label d'ici 2027 ;
- Poursuivra la mise en œuvre de son schéma directeur des énergies renouvelables ;
- Poursuivra les actions de sensibilisation et d'accompagnement des projets solaires des particuliers, des communes et des acteurs du territoire ;
- Poursuivra la mise en place d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur le patrimoine communautaire et des collectivités du territoire pour l'installation de centrales solaires au sol ou en toiture de bâtiments publics et d'ombrières de parking
- Équipera de panneaux photovoltaïques ses équipements communautaires pour une auto-consommation collective patrimoniale d'électricité ou à défaut de revente de cette énergie ;
- Poursuivra ses travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine communautaire, avec un objectif d'au moins 30% de réduction, en ayant toutefois une ambition à 50%, des consommations après chaque rénovation : à ce titre, l'on peut mentionner l'exemple de la fin des travaux de rénovation énergétique du siège, rue du Maréchal Leclerc, la réhabilitation de l'espace Verdun, la rénovation de la piscine de Doué en Anjou ou la rénovation énergétique de la pépinière d'entreprise à Distré ;
- Suivra la comptabilité des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine communautaire afin de pouvoir agir en faveur de leur réduction ;

- Poursuivra le verdissement de son parc automobile en remplaçant des véhicules polluants par des véhicules moins émetteurs avec un objectif de 60% de véhicules propres (biogaz, électrique ou hybride) d'ici 2027 ;

4.2.2. La gestion des milieux aquatiques

La politique environnementale de l'Agglomération passe aussi par la gestion des milieux aquatiques, notamment autour du ruisseau de l'Arceau et de la rivière Thouet. Ainsi, en 2026, la Communauté d'Agglomération :

- Continuera, pour le Thouet, sa politique en faveur de la qualité de l'eau et de la cohabitation des différents usages, grâce à de nouveaux travaux d'entretien du cours d'eau, le remplacement du clapet par une vanne levante sur le barrage des Nobis à Montreuil Bellay, l'étude pour le remplacement du clapet du barrage de Saint Hilaire Saint Florent, la poursuite de son programme de travaux de restauration morphologique (Vieux Moulin), la mise en œuvre opérationnelle d'actions identifiées dans le nouveau programme du CT Eau « Thouet » qui a été approuvé en octobre 2024 (2024/2030)
- Poursuivra les travaux de restauration morphologique de l'Arceau à Fontevraud et Montsoreau
- Poursuivra le projet expérimental de récupération des macro-plastiques au niveau de 3 exutoires des eaux pluviales à Saumur et à Montreuil Bellay ;

4.2.3 Biodiversité

En matière de préservation de la biodiversité, en 2026, l'Agglomération :

- Poursuivra son programme de restauration de dix mares par an sur le territoire de l'agglo, en lien avec l'association EDEN (Étude des Équilibres Naturels), sur les bassins du Thouet, de l'Arceau et le bassin versant rive gauche de la Loire entre la confluence de l'Arceau et la confluence du Thouet (2023/2027) ;
- Maintiendra ses actions de sensibilisation et d'animation liées aux milieux aquatiques et à la biodiversité ;
- Poursuivra le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale « Champagne de Mérion » classée en avril 2023, avec notamment des actions de renaturation et la pose de clôtures pour de futurs éco-pâturages ;
- Contribuera à la replantation de haies à raison d'un linéaire de 2 km/an
- Poursuivra son aide financière auprès de l'Association Foncière Pastorale des Bords de Loire en Saumurois (AFP), structure créée en 2022 pour réintroduire le pastoralisme sur des terres en friche situées en bord de Loire, entre Saumur et Montsoreau ;

4.2.3. La prévention des risques naturels et technologiques

La prévention des risques demeure une préoccupation importante de la Communauté d'Agglomération et le contexte international – et même européen avec les inondations en Espagne ces derniers jours – doit nous inviter à redoubler de vigilance et d'anticipation face à ce type d'évènements qui seront, avec le réchauffement climatique, de moins en moins exceptionnels. Les inondations comme les problèmes de cavité sont en effet des risques qui peuvent entraîner des évènements conséquents sur la vie des habitants et l'évolution climatique notamment exige la plus grande prudence en la matière. Ainsi, en 2026, la Communauté d'Agglomération :

En matière de risque inondation :

- Poursuivra les actions visant à renforcer la digue de Saumur (études de solidité des ouvrages traversants), en lien avec le Plan Global de Fiabilisation ;
- Assurera la gestion du système d'endiguement du Val d'Authion composé de 32 km de digue domaniale (convention entre les EPCI du Val d'Authion et l'Établissement Public Loire à qui est confiée la gestion de ces ouvrages) ; elle poursuivra son engagement financier au programme global de fiabilisation de la levée de la Loire (digue du Val d'Authion) ;
- Veillera à organiser la surveillance de ces digues en cas de crues majeures afin qu'elle soit bien opérationnelle ;
- Continuera d'accompagner les communes pour répondre à leurs obligations réglementaires en matière d'information et de gestion de crise, notamment en proposant une uniformisation des Plans Communaux de Sauvegarde ;
- Mettra en place d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), en lien avec les PCS des communes ;

- Poursuivra la mise en œuvre opérationnelle des actions identifiées dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI complet validé par l'Agglo en mai 2022 et labellisé par l'État en janvier 2023. Ce programme d'actions se termine en 2028 ;
- Lancera les études réglementaires pour la reconnaissance du remblai de Saint Hilaire St Florent an tant que système d'endiguement ;

En matière de risque cavité :

L'Agglomération continuera d'accompagner les communes, les services techniques et les particuliers confrontés à une problématique de cavités.

L'année 2026 sera consacrée à la validation d'un programme d'actions de prévention du risque cavités (PAPRICA). Un temps fort sous forme d'une conférence autour du risque cavités sera organisé courant 2026.

De plus, l'Agglomération établira un partenariat avec l'association Carrefour des troglodytes Anjou Touraine Poitou (CTATP) pour pouvoir bénéficier de ses bases de connaissances sur le recensement des cavités sur le Saumurois et poursuivre les travaux d'inspection de nouvelles cavités.

4.2.4. Eau et assainissement

L'eau est devenue, en quelques années, l'un des enjeux majeurs de nos politiques publiques. Elle a trop longtemps été considérée comme une ressource acquise mais se situe désormais au cœur des défis environnementaux, sociaux et économiques auxquels nos collectivités sont confrontées, ces défis sont pluriels qu'il s'agisse de la qualité de l'eau, de son accès, de la préservation de la ressource ou des usages de l'eau, etc. Le gouvernement a lancé depuis 2023 un Plan Eau qui fixe un cap national : il nous appartient désormais d'en assurer la mise en œuvre à l'échelle intercommunale, celle-ci doit passer aussi bien par la poursuite d'un programme d'investissement fort pour l'extension, la sécurisation et la modernisation des réseaux et équipements d'eau potable et eaux usées sur l'ensemble du territoire – mobilisant des budgets d'investissements particulièrement importants - que par la sensibilisation aux bonnes pratiques ; mais elle doit passer, aussi, par une réflexion globale sur le prix de l'eau, sur les modalités de tarification notamment en vue d'inciter les plus gros utilisateurs à réduire leur consommation mais également chaque usager à adapter ses comportements pour préserver cette ressource vitale et fragile.

En 2026, pour la compétence eau potable, la Communauté d'Agglomération :

- Poursuivra le schéma directeur du territoire « Sud Authion » et des diagnostics sur le génie civil et les équipements hydrauliques des ouvrages de stockage des eaux. Ces études permettront d'identifier, prioriser et chiffrer les besoins d'investissement pour les 10 ans à venir.
- En lien avec les conclusions du schéma directeur Nord Authion, l'Agglomération poursuivra les travaux à engager en matière de restructuration et sécurisation de la production d'eau potable sur le secteur Régie. De plus, elle approfondira la faisabilité de la création d'une nouvelle usine d'eau potable sur ce secteur Nord Authion permettant de repenser l'organisation pour se préparer aux enjeux du changement climatique sur la quantité d'eau disponible et la dégradation de la qualité de l'eau ;
- Finalisera la construction d'un puits à drains rayonnants sur le champ captant du Petit Puy à Saumur afin de garantir l'approvisionnement en eau, fortement perturbé par des sécheresses récurrentes dues au réchauffement climatique ;
- Engagera des actions de rénovation de son patrimoine ;
- Renforcera la recherche active de fuites et l'augmentation du rendement du réseau d'eau potable, dont l'objectif est de 90% à partir de 2028, par l'amélioration de la sectorisation et la maîtrise des pressions (vannes modulantes) ;
- Poursuivra les travaux de sécurisation de l'approvisionnement en eau par la mise en place d'interconnexions entre les différentes Unités de Distribution en eau potable ;
- Renforcera les actions visant à assurer aux populations la distribution d'une eau de qualité répondant aux exigences réglementaires, cette eau pouvant être impactée par des pollutions diffuses, notamment sur les captages prioritaires "Grenelle" (4 sur le territoire de l'agglomération) :
 - Continuité du Contrat Territorial Eau du Thouet (actions de reconquête de la qualité de la ressource sur les captages de la Fontaine Bourreau à Montreuil Bellay et du Prieuré la Madeleine à Montsoreau)
 - Définition d'une stratégie et signature d'un Accord de Territoire Authion en lien avec le SMBAA et la CCBV pour la période 2026/2031, (actions de reconquête de la qualité de la ressource sur les captages de Boiseaudier à Neuillé et les Fontaines à Allonnes).
 - Etude d'une nouvelle ressource sur le secteur nord Authion



- Poursuivra l'accompagnement financier auprès des particuliers pour l'aide à l'achat de récupérateur d'eau de pluie afin de limiter la consommation d'eau potable

A noter la fin de la convergence tarifaire qui a été opérée sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération à partir de 2021, les abonnés bénéficieront à partir du 1er janvier 2026 d'un tarif unique pour l'eau potable et l'assainissement collectif. Pour l'année 2026, afin de répondre aux différents besoins et enjeux identifiés, anticiper l'avenir les investissements à venir, la Communauté d'Agglomération proposera une augmentation des tarifs.

En 2026, pour la compétence assainissement collectif, la Communauté d'Agglomération :

- Finalisera le schéma directeur sur le secteur Nord Authion et poursuivra le schéma directeur sur le système d'assainissement de Saumur. Ces schémas directeurs permettront d'identifier et prioriser les travaux à réaliser dans un cadre budgétaire contraint. L'objectif étant d'avoir une couverture complète du territoire d'ici 2030.
- Renforcera le programme de modernisation de son parc de stations d'épuration avec la poursuite des travaux pour 2026 des stations d'épuration de Longué-Jumelles et des Verchers sur Layon et le lancement des études pour les réhabilitations des stations d'épuration identifiées comme prioritaires dans les schémas directeurs ;
- Poursuivra les travaux de mise aux normes des points réglementaires des stations d'épuration de moins de 2000 équivalent habitants ;
- Poursuivra les actions de renouvellement des réseaux d'assainissement afin de lutter contre les eaux claires parasites qui occasionnent des dysfonctionnements des stations d'épuration et potentiellement des risques de pollution du milieu naturel ;

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération :

- Poursuivra la sensibilisation des écoles publiques et privées de l'ensemble de son territoire sur la thématique du grand et du petit cycle de l'eau, l'usage de cette ressource, et les moyens de l'économiser.
- Poursuivra, en lien avec les communes, l'étude liée au transfert de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines au 1er janvier 2027 ;
- Renforcera le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif par le lancement de campagnes de contrôles ;
- Poursuivra l'amélioration de la productivité des services de la régie et l'amélioration du service rendu aux usagers, notamment par le développement de nouvelles technologies et l'évolution de l'architecture de son système informatique de supervision des équipements d'eau potable et d'assainissement collectif (SCADA) ;
- S'assurera de la fiabilité du dispositif de télérèlage des compteurs d'eau sur l'ensemble de son territoire, ainsi que de l'utilisation du portail internet des abonnés ;

4.2.5. La mobilité

Derrière la marque « Ogalo », Saumur Val de Loire poursuivra en 2026 le développement de son offre de mobilités. Depuis 2023, celle-ci s'est enrichie de nouveaux services disponibles pour tous les habitants du territoire : service de location de longue durée, de trottinette électrique et de voiture sans permis, service d'autopartage de voiture électrique et service de covoiturage ou modification du réseau de transport urbain en 2025.

Suite à la signature du nouveau contrat d'obligation de Service public en 2025, l'année 2026 s'inscrira dans la continuité des années passées. Celle-ci aura pour ambition de concilier transition écologique et accessibilité des services de mobilités avec pour objectif de :

- Poursuivre l'ajustement du plan de transport du réseau urbain de Saumur à la suite de sa mise en œuvre. Le nouveau réseau urbain de Saumur, mis en service le 7 avril 2025, après une large concertation, comprend 4 lignes principales et plus de 200 arrêts, offrant des trajets plus directs vers la gare favorisant l'intermodalité, le centre-ville, les quartiers et les zones d'activités, un service de 6h à 21h. Un premier ajustement du plan de transport a été réalisé en septembre 2025 pour tenir compte des retours des usagers et d'autres évolutions pourront être envisagées afin d'améliorer encore la qualité du service et de toujours répondre au mieux aux besoins des habitants du territoire ;
- Poursuivre le développement du service de Vélo en Libre-service (VLS) sur la Ville de Saumur et engager la réflexion du déploiement de ce service sur des communes pôles du territoire ;
- Animer des actions de promotion des mobilités pour accompagner le changement de pratiques auprès des salariés du territoire ;

- Sécuriser les déplacements des scolaires : poursuite des actions de prévention à l'usage de la trottinette électrique et faire prendre conscience aux jeunes de l'importance de la ceinture de sécurité en car en renouvelant l'expérience de l'évacuation d'un car couché sur le flanc ;

Par ailleurs, le nouveau contrat d'Obligation de Service Public (OSP) entre la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et la SPL Saumur Agglobus a pris effet le 1^{er} octobre 2025 pour une durée de 69 mois. Il définit le cadre de gestion de services de mobilité du territoire : transport urbain sur la Ville de Saumur, transports des scolaires, transport à la demande, location de vélos courte et de longue durée, location de longue durée de trottinettes et voitures sans permis.

Ce contrat vise à moderniser le réseau dans le respect de l'équité territoriale, accélérer la transition écologique, maîtriser les coûts d'exploitation et améliorer la qualité de service. Des objectifs de performance et un suivi renforcé permettront de mesurer les résultats et de s'assurer du bon fonctionnement des services de mobilités proposés aux habitants.

4.3. Les services au public et l'aménagement

4.3.1. Les politiques sportives

Parce que le sport est le meilleur médicament, qu'il participe à l'attractivité et au développement - y compris économique - de notre territoire et permet d'offrir aux habitants un cadre de vie maillé par des équipements sportifs structurants et innovants à destination de tous les publics et favorisant la pratique sportive, en 2026, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire poursuivra son ambition, et :

- Investira sur l'ensemble du parc aquatique de la collectivité afin d'assurer prioritairement la sécurité des usagers et leur bien-être. Les travaux permettront également de limiter les charges de fonctionnement des piscines, notamment par l'installation d'éclairage LED et la récupération des calories contenues dans les « eaux grises » ;
- Débutera les travaux de réhabilitation de l'ancien centre aquatique d'Offard été, pour en faire un espace innovant, familial et unique sur le territoire et venir parachever la construction ou la rénovation de l'ensemble des piscines du territoire ;
- Réhabilitera le centre aquatique de Doué-en-Anjou suite à l'expertise judiciaire en proposant des aménagements ludiques pour les usagers et structurant pour le personnel de l'établissement ;
- Poursuivra son accompagnement financier pour les manifestations sportives de compétence intercommunale (Marathon de la Loire, Boule de Fort, Saumurban Trail, accueil de la 1^{ère} étape du Région Pays de la Loire Tour 2026), et déployera sa politique « Sport-Santé », inscrite dans le Contrat Local de Santé (CLS), en orientant ses actions vers :
 - Les 250 associations sportives du territoire avec la formalisation d'un appel à projet « Donne du sport à ton corps » ;
 - Le mouvement sportif paralympique avec le renouvellement de l'appel à projet « soutien au mouvement para-sportif » ;
 - Les communes du territoire avec un soutien financier pour la création ou la rénovation de terrains multisports extérieurs et clôturés et/ou d'espaces sportifs extérieurs en libre accès.
- Mais également en développant son dispositif de « sport sur ordonnance » en direction des patients atteints d'Affections Longues Durées (ALD) avec la demande d'habilitation pour l'ouverture d'une Maison Sport Santé.

4.3.2. La culture

L'accès à la culture constitue un levier essentiel pour l'épanouissement individuel et collectif. Elle est un véritable moteur de dynamisme et d'attractivité du territoire : elle rassemble, stimule les échanges et nourrit le vivre-ensemble. La culture ouvre les esprits, renforce la cohésion sociale et favorise la curiosité comme le dialogue. Œuvrer pour que chacun puisse y accéder, c'est affirmer notre volonté d'une société plus juste, plus solidaire et pleinement inclusive. La culture ne saurait être un privilège réservé à quelques-uns mais une opportunité offerte à toutes et tous. C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération poursuit et renforcera, une politique culturelle ambitieuse, guidée par cet engagement favorisant un accès facile et équitable. Ainsi, en 2026 cette politique se traduira :

- Du point de vue géographique avec le déploiement de la saison culturelle sur l'ensemble du territoire et un maillage resserré du réseau de lecture publique et des antennes de l'école de musique ;



- Du point de vue de la programmation artistique avec une saison culturelle accessible (politique tarifaire volontariste, diversité des spectacles, actions de médiations...), un agenda des rendez-vous culturels de la lecture publique représentatif de l'ensemble des événements organisés dans les 30 bibliothèques et médiathèques (400 manifestations par an) et des projets transversaux menés avec l'école de musique intercommunale (participation à la saison culturelle). Les objectifs fixés fin 2023 demeurent dans le cadre de la démocratisation culturelle, avec un taux de fréquentation des spectacles qui doit tendre vers les 90% en 2026 ;
- Du point de vue des pratiques artistiques et de la médiation avec le développement des musiques actuelles, la programmation d'ateliers et de résidences et le renouvellement constant des actions en direction des établissements scolaires / structures petite enfance ;
- Du point de vue du confort des usagers avec la rénovation et l'entretien des équipements culturels ;

Ainsi en 2026, la collectivité :

- Poursuivra son ouverture de la saison culturelle avec le développement d'une offre de spectacles, populaire et exigeante, à destination de tous les publics et dans le cadre des objectifs fixés (saison resserrée autour de 4 à 6 têtes d'affiches) ;
- Proposera des productions artistiques variées en allant à la rencontre des habitants dans les communes avec des rendez-vous associant le spectacle vivant à la convivialité ;
- Programmera des expositions qui entreront en résonance avec les spectacles proposés ;
- Renouvellera le site Internet de la saison culturelle ;
- Poursuivra l'acquisition de matériel au Dôme pour les publics en situation de handicap dans le cadre du dispositif Ecrin ;
- Finalisera le programme de renouvellement du parc des projecteurs du Dôme en LED ;
- Poursuivra le travail de recherche de mécènes et le développement des recettes liées à la location du Dôme (objectif de 30 000 €) ;
- Achèvera les travaux d'aménagement de la nouvelle médiathèque de Longué-Jumelles en menant en parallèle le traitement du fonds documentaire qui rejoindra le bâtiment ;
- Engagera les études pour la rénovation de la médiathèque de Montreuil-Bellay (en lien avec la Ville de Montreuil-Bellay – bâtiment partagé) ;
- Poursuivra le programme de rénovation de la médiathèque de Saumur (terrasse, centrale de traitement d'air du bâtiment de 1995 et corridor entre les deux bâtiments) avec une étude de programmation sur le réaménagement intérieur ;
- Poursuivra la mise aux normes du mobilier de la médiathèque de Saumur ;
- Engagera les études de la phase 2 de la rénovation de la médiathèque de Doué-en-Anjou (accessibilité) ;
- Lancera l'étude de programmation pour la construction d'une nouvelle médiathèque à Gennes Val-de-Loire à partir du projet culturel travaillé avec les élus ;
- Poursuivra le programme de soutien au manifestations culturelles et aux pratiques amateurs ;
- Continuera le déploiement progressif des cours collectifs au niveau de l'école de musique intercommunale ;
- Investira dans son parc instrumental locatif pour favoriser l'accès à la pratique instrumentale ainsi que dans l'acquisition d'un marimba pour renouveler le matériel actuel ;
- Crèera un orchestre symphonique ;
- Développera des ateliers Jazz, Funk et Musiques Actuelles ;

4.3.3. L'habitat et l'accueil des gens du voyage

Le logement constitue un enjeu central, au croisement des aspirations individuelles, de la cohésion sociale et de la qualité de vie. Garantir à chacune et chacun un habitat digne, durable et accessible, c'est affirmer notre volonté de construire une solidarité et un équilibre territorial.

Dans un contexte de demande en constante croissance – et notamment des logements de qualité et performants énergétiquement -, l'Agglomération poursuit son engagement en faveur de la rénovation, de la réhabilitation et de la construction, en privilégiant autant que faire se peut la reconstruction de la ville sur la ville.

Faire du logement une priorité, c'est agir concrètement pour le bien-vivre, pour notre dynamisme économique et pour la transition écologique de notre territoire. C'est par cette politique volontariste de l'Agglomération ainsi que par les actions menées en faveur du renforcement des services publics (culture, politiques sociales, sport, aménagement du territoire, mobilités, etc.) que nous poursuivrons le développement de notre territoire.

Répondant aux ambitions du Programme Local de l'Habitat 2020–2025 prolongé de 2 années supplémentaires, l'Agglomération, en 2026 :

- Poursuivra son action avec 3 programmes opérationnels d'amélioration de type OPAH-RU pour les communes de Allonnes, Longué-Jumelles et Saumur jusqu'en juin 2026, date d'échéance et sur les centralités des communes de Gennes-Val de-Loire, Bellevigne-les-Châteaux, Vernantes et Doué en Anjou pour lesquelles un nouveau dispositif est à l'œuvre depuis octobre 2024 pour 3 ans.
- Réinterrogera les opportunités d'un nouveau dispositif de revitalisation à élaborer pour les communes de Saumur et Longué-Jumelles en réalisant en 2026 une étude de préfiguration d'objectifs et de moyens pour ouvrir le cadre de concertation et de négociation nécessaire avec les partenaires financeurs.
- Poursuivra son engagement en faveur du conseil expert sur la rénovation de l'habitat pour tous les saumurois à l'œuvre dans le cadre contractuel désormais unique signé en 2025 pour 3 ans avec l'ANAH : le Service Public de la Rénovation de l'Habitat et son Guichet Unique de l'Habitat labellisé France Rénov' ;
- Maintiendra son soutien financier à la réalisation de travaux d'amélioration pour les ménages modestes et très modestes au titre de son règlement intercommunal d'intervention ;
- Poursuivra son soutien au dispositif dédié à l'accès au logement des jeunes (AIO-A) et au dispositif expérimental pour 3 ans d'Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH) réactivé en 2024 avec des résultats dépassant les objectifs assignés ;
- Soutiendra l'offre publique accessible et de qualité :
 - o À la production neuve dans le pôle saumurois, les pôles d'équilibre et les communes SRU
 - o Aux opérations en acquisition - amélioration pour l'ensemble des communes de la collectivité,
 - o Aux opérations en démolition-reconstruction ou réhabilitation lourde au sein des enveloppes urbaines pour l'ensemble des communes de la collectivité,
 - o Aux opérations de production de logement social en secteur d'OPAH-RU,
 - o En proposant des bonus pour les sorties de vacances, la valorisation patrimoniale, l'utilisation de matériaux biosourcés, les opérations d'habitat inclusif ou senior, la production en secteur exempté SRU, aux opérations en PLAi-Adapté,
 - o Pour les opérations de location –accession dans l'ancien,
 - o Pour la création de d'hébergements d'urgence et de résidences sociales,
 - o Pour le développement de l'intermédiation-locative (IML) dans le parc privé,
 - o Par le financement des travaux des hébergements temporaires ;
- Soutiendra le développement d'offres habitat innovantes avec le renouvellement pour la 3ème année consécutive de l'appel à projet annuel ;
- Poursuivra les travaux engagés dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur la mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale 2024-2029 ;
- Lancera les travaux d'élaboration de son prochain Programme Local de l'Habitat 2027 – 2032 après avoir réalisé le bilan de son document prorogé ;
- Apportera son concours technique et accompagnera les communes dans leur recherche de foncier nécessaire pour la réalisation des projets d'habitat adapté validés au titre du Schéma Départemental d'accueil et d'Hébergement des Gens du Voyage 2025 – 2031 ;
- Poursuivra les opérations de maintenance et de modernisation nécessaires sur les équipements d'accueil des gens du Voyage ;
- Soutiendra le projet de mémorial Tsigane sur le site historique du camp d'internement de Montreuil-Bellay au moyen d'un fond de concours ;

4.3.4. Les politiques sociales

Prévention de la Délinquance

La tenue du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) le 21 mars 2025 a permis d'établir des perspectives précises en matière de prévention de la délinquance :

- "STOP AU HARCELEMENT SCOLAIRE" 5ème édition pour le niveau 5ème (13 collèges)
- Maintien de l'accompagnement financier aux associations
- Reconduction des actions de prévention routière par le service mobilité de la Communauté d'Agglomération
- Présentation du dispositif et de la méthodologie de rappel à l'ordre en conférence des maires par la substitut du procureur en charge du pôle mineur du parquet d'Angers ;
- La création d'un outil partagé reprenant l'ensemble des actions en matière de prévention de la délinquance (présentation en conférence des maires)
- Travail d'intérêt général (TIG) : la mise à jour des fiches de postes sur la plateforme TIG360 et la réalisation d'une évaluation tous les 6 mois

Convention Territoriale Globale

Par le biais de sa compétence de coordination, l'Agglomération vient en appui au pilotage et à la mise en œuvre des actions inscrites au projet social de territoire. Le 1er Comité de pilotage en juillet 2025 avait pour objectif de réunir l'ensemble des signataires de la convention, la CAF49 et l'équipe des chargés de coopération afin de présenter les actions en cours de réalisation et les orientations futures souhaitées par les élus du secteur « Saumur Loire Développement ».

Dans ce cadre, une action phare de formation est planifiée début 2026 auprès de professionnels de la petite enfance et de l'enfance pour répondre à l'engagement de l'Agglomération en faveur de l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Politique de la Ville

L'Agglomération maintiendra son soutien aux actions développées par les associations au bénéfice de la population du quartier prioritaire de la Ville de Saumur en suivant les 4 priorités retenues dans le nouveau contrat de ville « engagement Quartiers 2030 » signé pour 6 ans fin 2023 :

- Un quartier tranquille pour favoriser le bien vivre ensemble
- Un quartier qui offre de nouvelles perspectives
- Un quartier en transitions
- Un quartier mobilisé pour l'emploi

L'Agglomération se mobilisera pour encourager les actions qui visent à occuper l'espace public de manière positive. En ce sens et en écho à ces priorités, pour son édition 2026, l'appel à projet du contrat de ville invitera les opérateurs et partenaires à proposer des actions festives, culturelles, qui rassemblent les habitants du quartier, les encourageant à agir et à participer à la mise en place des animations.

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

La convention signée le 9 septembre 2019 a validé la réalisation d'un certain nombre d'opérations en matière d'équipements publics, d'aménagement d'ensemble, de réhabilitations, de déconstruction de logements, de projets économiques sur le quartier prioritaire de la Ville de Saumur. Ce sont plus de 30 millions d'euros qui sont investis et qui permettent de mettre en œuvre les objectifs qui sont fixés par la convention et pour lesquels l'Agglomération assure la coordination technique de l'équipe projet.

Les réalisations issues du NPNRU sont multiples et démontrent la qualité du travail mené par l'ensemble des partenaires : création d'une cour artisanale, création d'un espace associatif et culturel dénommé "Le Pavillon", réhabilitation de logements par Saumur Habitat, création d'une Maison des sports de combats comprenant un espace dédié au tertiaire, réaménagement des espaces publics, labellisation Maison France Services du centre social, ...

Les objectifs du NPNRU sont de promouvoir une image positive du quartier, d'améliorer les conditions de vie des habitants du quartier prioritaire de la politique de la ville, de renforcer l'attractivité du quartier et générer de la mixité sociale.

Le projet fait l'objet d'une expertise extérieure permettant d'évaluer la mise en œuvre du projet et ses bénéfices, sur la base des grilles d'indicateurs retenues à l'origine du projet, en reliant également au label écoquartier sollicité.



La démarche proposée par l'agence AURA s'inscrit sur un pas de temps de deux ans (mi 2025 à mi 2027) de façon à s'inscrire dans le calendrier d'avancement du NPRU et de prendre en compte le temps de renouvellement des instances locales.

Deux temps forts seront opérés pour obtenir une synthèse évaluative d'ensemble du projet de rénovation urbaine et de ses impacts :

A mi-parcours du projet, lors de la troisième année de la convention pluriannuelle, afin de contribuer à alimenter le point d'étape – il s'agit d'une évaluation intermédiaire ;

A l'issue de la convention, au terme des cinq ans, avec une visée récapitulative afin de pouvoir apprécier les impacts finaux du projet.

Une approche territoriale sera développée lors de ces temps forts afin d'associer l'ensemble des partenaires du porteur de projet, parmi lesquels le conseil citoyen.

Les missions du CLIC Saumurois préservées avec la création d'un CIAS au 1er janvier 2026

Ce futur établissement public administratif, dont la création été validée par le Conseil d'Agglomération le 25 septembre dernier, visera à assurer un service de proximité pour accueillir, informer et orienter toute personne de 60 ans et plus, son entourage familial, amical et professionnel ayant des questions ou des besoins en lien avec des problématiques liées au vieillissement. Il participera pleinement également à l'évaluation globale des besoins de la personne âgée et à la proposition d'un plan d'accompagnement.

Dans une logique de rationalisation, cette création permettra des économies de structure et de moyens supports pour garantir la pérennité des missions déjà exercées pour le territoire.

4.3.5. L'urbanisme

L'urbanisme demeure un sujet essentiel pour la Communauté d'agglomération aussi bien en matière d'attractivité, de développement économique que de préservation de l'environnement et des paysages. Le cadre réglementaire dans ce domaine a fortement évolué sur les dernières années, notamment avec la Loi Climat Résilience (août 2021) et la Loi ZAN 2 (juillet 2023) et ses nombreux décrets d'application.

Dans ce contexte, les documents d'urbanisme de la collectivité devront évoluer pour traduire un objectif de réduction d'au moins la moitié de la consommation foncière, par l'urbanisation, d'espaces agricoles, naturels ou forestiers constatés sur la décennie 2011-2021 : le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) au plus tard en février 2027, et les PLU/PLUi au plus tard en février 2028.

En l'attente, les documents d'urbanisme en vigueur continueront à faire l'objet, comme c'est déjà le cas, d'évolutions en fonction du besoin des communes concernées : rectification d'erreurs matérielles, améliorations du règlement écrit ou graphique pour permettre la réalisation de projets structurants.

Ces évolutions doivent notamment permettre au territoire de conserver et d'amplifier les dynamiques de projets et de développement soutenus par l'Agglomération et ses communes membres. C'est aussi le sens de la révision en cours du SCoT mais aussi des travaux qui s'engagent pour disposer d'un PLUi unique à l'échelle du territoire de Saumur Val de Loire.

Aussi, en 2026, en matière d'urbanisme, l'Agglomération :

- Poursuivra les travaux relatifs à la révision du SCoT, avec l'objectif d'arrêt de projet en juillet 2026 ;
- Poursuivra la démarche d'élaboration d'un PLUi unique pour ses 45 communes membres avec la finalisation notamment du diagnostic, pour partie réalisé en régie ;
- Poursuivra les nombreuses évolutions nécessaires des documents d'urbanisme locaux (PLU/PLUi) pour répondre aux besoins du territoire (économie, énergie renouvelable, habitat, ...) et appuyer le projet de territoire ; des évolutions déjà en cours avec 11 enquêtes publiques projetées en 2026 pesant significativement sur les dépenses de fonctionnement
- Lancera un fonds de concours pour soutenir les actions réalisées par les communes ligériennes parties prenantes du Plan de Paysage réalisé et validé par l'Agglomération en 2023.

4.3.6. Les grands investissements/voies

L'Agglomération poursuivra son programme de modernisation des voiries communautaires des zones d'activités, complété par une rénovation (programme pluriannuel) de la Voie Ferrée Locale de la ZA de Méron principalement afin que celle-ci présente toutes les garanties de fonctionnalité et de sécurité pour les convois qui doivent être accueillis. À noter que depuis 2024, les entreprises qui utilisent cet équipement participent financièrement à l'entretien et au fonctionnement de cette voie, à hauteur d'environ 70 000 euros par an.

L'Agglomération et la Ville de Montreuil Bellay lanceront les études opérationnelles pour la réalisation d'une voie verte qui reliera le centre-ville de Montreuil Bellay à la zone d'activité de Méron - voie verte qui sera portée en co-maîtrise d'ouvrage.

4.3.7. Gestion Patrimoniale du Bâti Communautaire

En 2026, la Communauté d'Agglomération finalisera le travail lancé en 2024 visant à se doter d'un Schéma directeur immobilier et énergétique pour son patrimoine constitué actuellement d'une centaine d'équipements. Cette démarche vise essentiellement à :

- Élaborer un plan pluriannuel pour l'entretien et l'investissement ;
- Compléter les diagnostics énergétiques du patrimoine bâti ;
- Définir les usages de ces bâtiments et de définir les technologies associées, notamment en matière d'énergies renouvelables ou d'innovations relatives aux « bâtiments intelligents ».

Par ailleurs, en 2026, l'Agglomération :

- Poursuivra l'optimisation énergétique de ses bâtiments via des outils de mesure, contrôle et reporting, en parallèle des actions cibles de rénovation énergétique (médiathèque de Saumur, pépinière d'entreprises de Distré, siège de l'Agglomération, bâtiment Marc Leclerc, récupérateur d'énergie sur la piscine de Val de Thouet...);
- Se dotera d'une application métier facilitant la conduite de projets d'investissement importants et d'un outil de gestion technique patrimoniale dans le cadre de son Schéma Directeur immobilier et énergétique ;
- Poursuivra l'utilisation de l'outil de collecte des données de consommation afin d'élaborer un tableau de bord de pilotage des énergies ;
- Lancera les études de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau bâtiment tertiaire réunissant l'ensemble des services techniques de la collectivité sur le site des Aubrières.
- Lancera les travaux de réhabilitation de l'espace Verdun à Saumur (locaux tertiaires qui accueilleront une partie des services du siège ainsi que le service informatique et permettra la location d'un plateau tertiaire) ;
- Achèvera les travaux de rénovation énergétique des locaux du siège de l'Agglomération situés avenue Maréchal Leclerc (reprise de la ventilation, remplacement de la chaudière, isolation)
- Finalisera son plan de sécurisation des sites avec la fiabilisation des contrôles d'accès et la poursuite du déploiement des outils de télésurveillance
- Poursuivra l'étude de plan de mesurage sur son patrimoine immobilier et la mise en conformité de ses équipements en lien avec le décret "BACS"

5. L'optimisation des ressources de la Communauté d'Agglomération

5.1 Les ressources humaines

Détails des dépenses de personnel de l'exercice en cours

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE				
	2023	2024	2025	2026
Charges de personnel (chap 012)	12 022 723 €	12 867 600 €	13 261 698 €	13 421 566 €

L'évolution de la masse salariale projetée pour 2026 est faible. Elle est obtenue par une gestion rigoureuse, une diminution prévue des enquêtes publiques et une prudence sur l'évolution des effectifs qui permettent de compenser une part importante de l'augmentation de 3% des cotisations CNRACL, la GVT et l'augmentation d'un euro des titres restaurant.

- Direction Générale des Services :

- o Présence sur une année complète du RSSI embauché en septembre 2025.
- o Suppression d'un apprenti à la Communication à compter de septembre 2026.
- o Non remplacement en 2026 du poste de Chef de projet SI.
- o Suppression d'un poste d'apprenti au SI à compter de septembre 2026.

- Direction des Moyens Généraux :

- o Stabilité des effectifs en 2025, à noter la valorisation d'un poste de gestionnaire de marchés publics sur une année entière.

- Direction des Politiques Sportives :

- o Stabilité des effectifs en 2026.

- Direction des Ressources Humaines :

- o Disparition d'un poste de médecin en 2026, le tutorat assuré par ce dernier auprès de notre médecin du travail désormais diplômé ayant pris fin en novembre 2025.

5.2 Systèmes d'information

Le Service des Systèmes d'Information (SI) a pour missions principales de coordonner les systèmes d'information, aligner la stratégie informatique avec les objectifs des entités publiques, assurer la sécurité des données, maintenir un niveau technologique élevé et améliorer la communication externe.

Ainsi les SI poursuivent trois principaux objectifs :

- La sécurité des systèmes d'information
- La sécurité, la confidentialité et l'accessibilité des données
- La confiance au numérique

Contraintes réglementaires pour le SI

Le service des Systèmes d'Information gère les systèmes informatiques d'entités publiques qui sont, au sens de la réglementation et selon leur champ de compétences, Organismes d'Importance Vitale (OIV) (AEP) et Opérateur de Service Essentiel (OSE) pour les secteurs de la santé (Etablissements de soins de santé), la fourniture et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux non potables :

- Impact fort sur la sécurité des données (RGPD) et leur sécurisation (directive européenne NIS 2 qui oblige un haut niveau de cybersécurité et un suivi associé)

En tant que Service Commun SI, une réflexion globale à l'échelle du SI, de son périmètre d'intervention et de ses prérogatives est engagée sur la cybersécurité. L'approche Cybersécurité, assurée par le service SI, et depuis le 1er septembre 2025, par le RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information), doit être globale sur cette thématique pour éléver sur un même niveau de maturité cybersécurité les entités publiques et éviter une hétérogénéité de traitement et donc le maintien de failles potentielles pouvant impacter tout le fonctionnement du SI et directement le fonctionnement des organisations.

Amélioration de la connaissance du SI et du suivi des besoins et des dépenses

Afin d'optimiser le suivi de ses besoins et les dépenses liées au SI, deux projets ont été initiés :

- L'amélioration des inventaires :
 - o Cartographie logicielle (vérification et mise à jour des contrats) ;
 - o Cartographie matérielle (+ gestion des stocks) ;
 - o Cartographie Réseaux et interconnexion.
- La mise en place de nouvelles procédures pour améliorer la prise de décision :
 - o Gestion procédure arrivée/départ ;
 - o Formulaire de demande d'équipements supplémentaires et validation DGS ;
 - o Gestion des stocks (identification de seuils mini/maxi, anticipation des commandes) ;
 - o Procédure Gestion de Projet SI avec plusieurs étapes et documents ;

Optimisation du suivi budgétaire des dépenses et recettes du Service SI

En complément de la mise à jour des différentes cartographies, pour chaque entité, les dépenses SI sont rattachées aux directions ou aux services destinataires afin de distinguer les besoins des métiers/des besoins SI, et en identifiant les dépenses récurrentes/des dépenses nouvelles.

Ce travail est réalisé avec les directions des finances des entités publiques. L'année 2026 est l'année de « référence » pour les budgets du SI et ce suivi permettra, en mettant en place un PPI et un PPF SI par entité, d'expliquer et de justifier les dépenses du service commun du SI mais aussi les dépenses propres à chaque entité publique d'une année sur l'autre, voire à terme sur plusieurs années.

Ces éléments et ce suivi financier permettront d'apporter de la transparence aux fonctionnements du Service SI.

Orientation des dépenses SI pour 2026

Pour répondre aux objectifs et missions du service SI plusieurs axes sont ciblés pour l'année à venir :

- Engager une réflexion autour des outils propriétaires vers des alternatives souveraines
- Amélioration de la cybersécurité (réponses réglementaires et suivi des missions du RSSI)
- Répondre aux besoins d'évolution du SI pour un maintien en condition opérationnel optimale pour les services (performance, réseaux, suivi des flux...).
- Optimiser et rationaliser les outils entre les différentes directions et services voir, lorsque possible et nécessaire, entre les entités publiques du service commun.
- Faire évoluer les outils à disposition des métiers selon les contraintes et besoins des services.
- Finaliser le schéma directeur des systèmes d'informations et de ses grandes orientations qui permettront également d'offrir un support à la modernisation et à l'optimisation des différents outils numériques et missions du service ;

5.3 Synthèse

La conduite de l'ensemble des projets et actions évoqués dans ce document, qui implique un niveau d'investissement conséquent, nécessite naturellement que la collectivité adopte la bonne trajectoire en matière financière et en matière de personnel.

Ainsi :

- L'effort sur les dépenses sera maintenu, afin de préserver une capacité importante de financement, à moyen et long terme ;
- La recherche de nouvelles ressources non fiscales doit progresser, avec un recours plus important au sponsoring, au mécénat et aux autres ressources privées ;
- L'évaluation - en amont des projets, évènements et actions - des coûts de fonctionnement engendrés devra être renforcée et systématisée, et mise au regard de la taille du public touché in fine lorsque cela est possible ;
- La mise en place d'un plan pluriannuel de fonctionnement viendra compléter le plan pluriannuel d'investissement ;
- L'étude de l'octroi des subventions devra être systématisée, notamment grâce à l'appui du service commun qui produit pleinement ses effets de sa création ;
- La réduction d'au moins 30% des consommations d'énergie, avec une ambition à 50%, lors d'une rénovation du patrimoine communautaire est en bonne voie devra être systématiquement atteinte dans les années à venir.

Si la maîtrise de la masse salariale demeure un objectif majeur, l'année 2026 sera marquée par les orientations de la future loi de finances 2026 dont l'impact se révèle d'ores et importants, notamment 170 880€ de plus concernant la CNRACL, pour le reste l'étendue des impacts financiers du futur PLF demeure inconnue.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, prend acte du Rapport d'orientations Budgétaires 2026.

Date de transmission au contrôle de légalité :



Le President de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur

Date d'affichage :

CASVL - BUDGET PRINCIPAL - PPI 2026 - 2029

Service	op	gestionnaire	Libellé Opération	DEPENSES				RECETTES			
				CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
LECTURE PUBLIQUE	9202	1SI	Médiathèque de Saumur (Hors AP)	2 458							
	9202	5BE-INGBAT	Médiathèque de Saumur (Hors AP)	32 000	55 000	10 000					
	9202	6LECTPUB	Médiathèque de Saumur (Hors AP)	8 700	8 700	8 700	8 700				
	9213	5BE-INGBAT	Médiathèque de Saumur (AP17)	262 500	50 000	900 500					
	9203	1SI		650							
	9203	5BE-INGBAT	Bibliothèque de Montreuil-Bellay	7 000	7 000	7 000					
	9203	6LECTPUB	Bibliothèque de Montreuil-Bellay	1 800	1 800	1 800	1 800				
	9216	5BE-INGBAT	Montreuil-Bellay - Réhabilitation médiathèque (AP50)	75 000	400 000	1 000 000	475 000				
	9204	1SI	Bibliothèque Doué	250							
	9204	5BE-INGBAT	Bibliothèque Doué	47 000	257 000	7 000					
	9204	6LECTPUB	Bibliothèque Doué	4 200	4 200	4 200	4 200				
ACTION CULTURELLE	9211	5BE-INGBAT	Médiathèque de Longué (AP10)	275 000							
	9209	0COM	Lecture publique - invest communs	5 000							
	9209	1SI	Lecture publique - invest communs	9 340							
	9217	5BE-INGBAT	Médiathèque de Gennes (AP51)	25 000	100 000	766 272	766 272				
	9207	1SI	Dôme (hors AP)	900							
	9207	5BE-INGBAT	Dôme (hors AP)	222 500	50 000	60 000					
	9207	6ACTCULTUR	Dôme (hors AP)	121 850							
	9208	0COM	Equipements culturels_Moyens communs	12 000							
	9214	5BE-INGBAT	Théâtre sécurisation façades (AP27)	78 750	945 000	2 441 250					
ENSEIGNEMENT MUSICAL	9212	1SI	Ecole de Musique	1 500							
ENSEIGNEMENT MUSICAL	9212	6ENSMUSIC	Ecole de Musique	35 000	20 000	20 000	20 000				
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES				1 228 398	1 898 700	5 226 722	1 275 972				
GENS DU VOYAGE	9600	5BE-INGBAT	Terrain GDV - Brain-sur-Allonnes	2 500	2 500						
	9601	5BE-INGBAT	Terrain GDV - Distré	42 500							
	9602	5BE-INGBAT	Terrain GDV - St Lambert	40 500	40 000						
	9603	5BE-INGBAT	Terrain GDV - Vivy	69 000	20 000						
	9604	5BE-INGBAT	Terrain GDV - Allonnes La Cassoire	41 000	5 000	5 000					
	9605	5BE-INGBAT	Terrain GDV - Montreuil	63 808							
	9606	5BE-INGBAT	Terrain GDV - Longué	40 000		18 000					
	9607	5BE-INGBAT	Terrain GDV - Les Rosiers	0	12 000	36 000					
	9608	5BE-INGBAT	Terrain GDV - Doué-en-Anjou	0	0						
	9609	5BE-INGBAT	Terrain GDV - St-Philbert-du-Peuple	33 000	453 000	0					
	9610	5BE-INGBAT	Terrain GDV - Tous terrains	5 000	5 000	5 000	5 000				
	9611	4GDV	Montreuil Bellay - Mémorial tziganes	20 000							
HABITAT	9612	5BE-INGBAT	Doué - Réaménagement aire d'accueil GDV (AP54)	279 000	330 000						
	9654	4HABITAT	Abondement parc privé (hors OPAH RD Doué)	130 000	130 000	130 000	130 000				
	9656	4HABITAT	Abondement parc public	330 000	330 000	330 000	330 000				
	9659	4HABITAT	OPAH RU Longué jumelles (secteur opérationnel)	17 000							
	9662	4HABITAT	Abondement parc privé - OPAH RU Saumur (secteur opérationnel)	77 937							
URBANISME	9675	4HABITAT	OPAH RU Bellevigne Gennes Vernantes Doué	267 500	135 000						
	9661	4URBANISME	SCOT (Saulaie - doué)	6 000							
	9664	4URBANISME	Plan Paysage	20 000	20 000						
	9667	4URBANISME	PLUI du Doué	48 000							
	9668	4URBANISME	PLUI Loire-Longué	93 000							
	9669	4URBANISME	PLUI SLD	227 500	4 000						
	9670	4URBANISME	PLUI Gennes	118 000							
	9671	4URBANISME	PLUI Tuffalun	60 000							
POLITIQUES SOCIALES	9672	4URBANISME	SCOT Révision (AP44)	166 379							
	9673	4URBANISME	PLUI CASVL (AP45)	224 235	149 490	99 660					
DIRECTION AMENAGEMENT ET COHESION TERRITORIALE				2 457 859	1 635 990	623 660	465 000				
				36 000	18 000	0	0				

CASVL - BUDGET PRINCIPAL - PPI 2026 - 2029

Service	op	gestionnaire	Libellé Opération	DEPENSES				RECETTES			
				CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
- INDUSTRIE - ZA	9300	7AFFJURI	Zone de Méron (AP2)	16 000							
	9306	5VOIRIE-ZA	Zone Ecoparc	0	240 000	240 000					
	9309	5VOIRIE-ZA	Zone Clos Bonnet - Saumur	0		0	500 000				
	9312	5VOIRIE-ZA	Zone de Méron à Montreuil (hors AP)	30 000	200 000						
	9321	5VOIRIE-ZA	Zone du Croulay - Distré	0			500 000				
	9337	5VOIRIE-ZA	Autres zones d'activités	360 000	205 000	205 000	205 000				
	9344	5VOIRIE-ZA	Zone de Chacé (AP2)	29 033	360 000						
	9425	3DEVECO	Extension ZA les Sabotiers - Gennes Val de Loire								
	9438	5VOIRIE-ZA	Interconnexion terminal embranche Méron (ITE)	50 000	50 000	50 000	50 000				
	9443	7AFFJURI	Réserves foncières ZAE - Densification des zones	150 000							
	9451	5VOIRIE-ZA	Gennes val de Loire - ZA du Plessis	36 000							
	9364	5VOIRIE-ZA	Zone Europe Champagne		0	500 000					
	9340	5BE-INGBAT	Ateliers relais - Multisites	125 000	845 000	75 000					
	9376	5BE-INGBAT	Ancien site ALTREX	50 000	50 000						
ECO - INDUSTRIE - BAT ECO	9391	5BE-INGBAT	Extension AR 10 et 11 Zone jumelles (AP26)	350 000							
	9397	5BE-INGBAT	Atelier Relais 5 - Montreuil Bellay (AP31)	402 000							
	9403	5BE-INGBAT	Atelier Relais 6 - Montreuil Bellay (AP38)	402 000							
	9427	5BE-INGBAT	Longué - Atelier Relais 22 - Zone Anjou Actiparc	0	21 600	399 600					
	9431	5BE-INGBAT	Atelier relais 5 - ZA Tuffalun	0	37 800	378 000					
	9432	5BE-INGBAT	Atelier relais 6 - ZA Tuffalun	0	37 800	378 000					
	9433	5BE-INGBAT	Atelier relais 5 ZA Gennes	0	37 800	378 000					
	9439	5BE-INGBAT	Montreuil bellay - Atelier Relais 7	15 000	25 000	725 000					
	9441	5BE-INGBAT	ZA Gennes - Usine Relais 1	0	0						
	9442	5BE-INGBAT	ZA Gennes - Atelier Relais 6	0	37 800	378 000					
	9452	5BE-INGBAT	ZA Tuffalun - Usine Relais 1	50 000							
	9458	5BE-INGBAT	Longué - Atelier relais 23 - Zone Anjou actiparc	0	21 600	399 600					
	9459	5BE-INGBAT	Coudray Macouard - Atelier Relais 2 - ZA Pas de la Biche	25 000							
	9460	5BE-INGBAT	Usine Relais 1 - ZA Gennes (AP55)	395 000	315 000						
COMMERCE-ARTISANAT TERTIAIRE	XXXX	5BE-INGBAT	Montreuil bellay - Réhabilitation AR (Leguay)	0	120 000						
	XXXX	5BE-INGBAT	Allonnes - Usine Relais 13	0	43 200	799 200					
	9335	5BE-INGBAT	Distré - Pépinière d'entreprises	115 000	410 000	160 000					
	9394	5BE-INGBAT	Distré - Pépinière d'entreprises - Trvx énergétiques (AP28)	379 727							
	9336	5BE-INGBAT	Longué - Pépinière d'entreprises	25 000	125 000	5 000					
	9338	3DEVECO	Doué - Pépinière d'entreprises	1 000	1 000	1 000					
	9405	3DEVECO	Cour artisanale	2 891 036	650 000	1 800 000					
	9411	5BE-INGBAT	Batiment ex UNEDIC	5 000							
	9412	3DEVECO	Commerce PLUS	240 000	240 000	240 000	240 000				
	9415	5BE-INGBAT	Batiment ex Best Drive	15 000	15 000						
	9416	5BE-INGBAT	Bâtiment Rue Marc Leclerc - saumur	0	5 000						
	9428	5BE-INGBAT	Bâtiments tertiaires travaux	500 000							
	9426	7AFFJURI	Pôle tertiaire chemin vert - maison des sports de combat	10 000							
	9444	7AFFJURI	Locaux rue du Mouton (VEFA)	426 006							
AGRICULTURE	9453	5BE-INGBAT	Saumur - Atelier relais Ex friche DALSOUPLE	0	34 560	583 200	48 600				
	9384	3DEVECO	Agriculture - Cuisine centrale	729 350							
	9440	3DEVECO	FDC restauration scolaire (2024-2026)	200 000	177 290						
EQUESTRE	9371	3TOURISME	Filière équestre	10 000	10 000	10 000	10 000				
	9435	0COM	Investissements site de Verrie	15 000							
	9435	3DEVECO	Investissements site de Verrie	25 000	25 000	25 000	25 000				
FILIERE BOIS	9445	5BE-INGBAT	Réaménagement site de Verrie (AP 49)	1 400 000	1 300 000	1 308 432					
	9417	3DEVECO	Forêt - Bois	35 000	35 000	35 000	35 000				
	9350	3FORMATION	Pôle Universitaire (hors AP)	1 000	1 000	1 000	1 000				
FORMATION	9350	5BE-INGBAT	Pôle Universitaire (hors AP)	175 000	70 000						
	9350	1SI	Pôle Universitaire (hors AP)	30 000							
	9450	5BE-INGBAT	Saumur - Espace étudiants CAMPLUS (AP 52)	520 800	1 975 800	500 000					

CASVL - BUDGET PRINCIPAL - PPI 2026 - 2029

Service	op	gestionnaire	Libellé Opération	DEPENSES				RECETTES			
				CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
TOURISME	9500	3TOURISME	Sentiers de randonnée	27 600	5 000	5 000	5 000	2 000			
	9504	5BE-INGBAT	Office de tourisme de Saumur - Maison des vins	10 000	10 000						
	9514	3TOURISME	Itinéraire Loire à vélo (AP9)	10 500	10 500						
	9514	5BE-INGBAT	Itinéraire Loire à vélo (AP9)	500 000	2 500 000	3 789 000					
	9514	7AFFJURI	Itinéraire Loire à vélo (AP9)	150 000							
	9522	3TOURISME	Soutien aux projets touristiques	5 000	5 000	5 000	5 000				
	9523	3TOURISME	Valorisation de la Dive	20 000	10 000	10 000	10 000				
	9526	3TOURISME	Schéma développement touristique-nouvelles actions	20 000	20 000	20 000	20 000				
DIRECTION DE L'ECONOMIE ET DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE				10 977 052	10 282 750	13 403 032	1 629 600	3 156 155	923 000	823 000	120 000
GRANDS EQUIPEMENTS	9000	5BE-INGBAT	Moyens généraux	537 000	301 000	301 000		10 000			
	9006	5BE-INGBAT	Siège social	50 000	50 000	50 000					
	9013	5BE-INGBAT	Parc du Breil	15 000							
	9015	5BE-INGBAT	Bâtiment Restos du coeur - Outil en main	46 700	42 500	2 500					
	9016	5BE-INGBAT	Contrôle pilotage système de chauffage								
	9021	5BE-INGBAT	Construction batiment service dege Aubrières (AP35)	0	550 000	2 600 000	1 060 000				
	9022	5BE-INGBAT	Travaux énergétiques siège social maréchal leclerc (AP36)	20 000							
	9032	1SI	Réhabilitation espace verdun (AP46)		8 000						
	9032	5BE-INGBAT	Réhabilitation espace verdun (AP46)	2 561 638	1 517 213						
	9034	5BE-INGBAT	Schéma directeur immobilier et énergétique (AP48)								
	9038	5BE-INGBAT	Contrôle pilotage des fluides (AP53)	85 000	150 000	150 000					
GEMAB	9419	0COM	Méron - Biodiversité	5 160							
	9419	5GEMAB	Méron - Biodiversité	40 000							
	9419	7AFFJURI	Méron - Biodiversité	10 000	10 000						
	9701	0COM	Thouet hors CTMA	2 500							
	9701	5GEMAB	Thouet hors CTMA	252 000	540 000	100 000	100 000				
	9711	5GEMAB	Actions biodiversité	68 950	61 500	61 500					
	9716	5GEMAB	Morphologie Arceau (AP47)	60 000	100 250						
	9717	5GEMAB	Accompagnement des usages (AP47)	70 000	56 100	40 000					
RISQUES	9718	5GEMAB	Morphologie Thouet (AP47)	551 439	210 000	285 000	300 000				
	9718	7AFFJURI	Morphologie Thouet (AP47)	12 000	3 000						
	9720	5GEMAB	AFP - Association Foncière Pastorale	9 000							
	9707	5RISQUES	Fiabilisation digue de l'Authion	92 302	92 302	92 302	0				
	9709	1SI	Inventaire et reconnaissance des cavités souterrai	19 000							
	9710	5RISQUES	Digue de Saumur	125 000	449 000	228 160	129 388				
	9713	5RISQUES	PAPI complet	117 000	94 000	4 000	3 000	5 600	72 000		
TRANSITION ENERGETIQUE	9708	5TRAN-ENER	Etudes énergies renouvelables	192 000							
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GRANDS EQUIPEMENTS				4 941 689	4 234 865	3 914 462	1 592 388	1 048 420	456 901	363 334	646 144
MOYENS GENERAUX	9000	0COM	Moyens généraux	1 500	1 500	1 500	1 500				
	9000	1SI	Moyens généraux	42 000	42 000	42 000	42 000				
	9000	7CPU	Moyens généraux	41 000	41 000	41 000	41 000				
	9000	8RH	Moyens généraux	10 600	10 600	10 600	10 600				
	9000	7AFFJURI	Moyens généraux	5 000	5 000	5 000	5 000				
	9023	1SI	Plan de transformation SI	30 000							
	9024	1SI	E-administration - GRU	6 000							
	9036	1SI	Sécurité du SI (SSI)	2 200							
MOYENS GENERAUX				138 300	100 100	100 100	100 100	0	0	0	0

CASVL - BUDGET PRINCIPAL - PPI 2026 - 2029

Service	op	gestionnaire	Libellé Opération	DEPENSES				RECETTES			
				CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
PISCINES	9100	1SI	Piscine de Longué (hors AP)	0							
	9100	2PISCINES	Piscine de Longué (hors AP)	5 000	5 000	5 000	5 000				
	9100	5BE-INGBAT	Piscine de Longué (hors AP)	20 000	10 000						
	9101	2PISCINES	Piscine de Gennes	2 000	2 000	2 000	2 000				
	9101	5BE-INGBAT	Piscine de Gennes	0							
	9102	5BE-INGBAT	Piscine d'Offard couverte à Saumur	12 000	12 000						
	9103	2PISCINES	Piscine Val de Thouet à Saumur	5 000	5 000	5 000	5 000				
	9103	1SI	Piscine Val de Thouet à Saumur	18 000							
	9103	5BE-INGBAT	Piscine Val de Thouet à Saumur	100 000	140 000						
	9106	2PISCINES	Piscine de Brain s/Allonnes	2 000	2 000	2 000	2 000				
	9106	5BE-INGBAT	Piscine de Brain s/Allonnes	15 000	10 000	10 000	10 000				
	9107	2PISCINES	Piscine des Nobis (hors AP)	2 000	2 000	2 000	2 000				
	9107	5BE-INGBAT	Piscine des Nobis (hors AP)	10 000	10 000						
	9108	2PISCINES	Piscine de Doué en Anjou	7 000	7 000	7 000	7 000				
	9108	1SI	Piscine de Doué en Anjou	30 000							
	9108	5BE-INGBAT	Piscine de Doué en Anjou	2 909 000							
	9113	1SI	Piscines - Investissements communs	32 350							
	9113	2PISCINES	Piscines - Investissements communs	15 000	15 000	15 000	15 000				
	9118	5BE-INGBAT	Construction Piscine Gennes Val de Loire (AP37)	5 000							
	9119	5BE-INGBAT	Piscine Offard découverte (AP43)	4 118 564	6 800 000	500 000					
AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	9110	5BE-INGBAT	Salle de gymnastique de St Lambert	163 000	10 000						
	9111	2AUEQSP	Stade d'Offard à Saumur (hors AP)	1 000	1 000	1 000	1 000				
	9111	5BE-INGBAT	Stade d'Offard à Saumur (hors AP)	10 000	30 000						
SPORT - SANTE	9112	2SPORTSANT	Soutien aux projets sport-santé	50 000	50 000	50 000					
DIRECTION DES POLITIQUES SPORTIVES				7 531 914	7 111 000	599 000	39 000				
TOTAL PPI - OPERATIONS D'EQUIPEMENT				27 275 212	25 263 405	23 866 976	5 102 060				
				0	0	0	0				
				4 240 575	2 326 141	1 676 334	766 144				

PRODUIT DES CESSIONS								2 000 000	400 000	400 000	400 000
FCTVA 16,404%								2 593 285	3 149 959	2 531 135	652 926

POUR MÉMOIRE

ECO - INDUSTRIE - ZA	9316 - Zone de la Saulaie Doué en Anjou	50 000		
	9326 - Zone la Scierie Longué	35 000		
ECO - INDUSTRIE - BAT	9359 - Aides aux entreprises	100 000	100 000	100 000
ECO	9418 - Concession multi friches (dev éco)	160 000	160 000	160 000
TOURISME	9368 - Aide en compte courant d'associé - Projet enotouristique Parnay	200 000		
Total Dépenses CHAPITRE 27 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES			545 000	260 000
			260 000	260 000

OPERATIONS SUIVIES AU BUDGET LOTISSEMENTS - AMENAGEMENT DE ZONES

Service	op	gestionnaire	Libellé Opération	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
ECO - INDUSTRIE - ZA	5003	5VOIRIE-ZA	Lotissement Grand Bois - Allonnes								
	5005	5VOIRIE-ZA	MBY - ZA Europe Champagne	0	16 500	1 475 000	134 900				
	5008	5VOIRIE-ZA	EXTENSION ZA ECOPARC - SAUMUR (AP2)								
	5009	5VOIRIE-ZA	EXTENSION ZONE CHAMP BLANCHARD - DISTRE (AP3)	15 000	200 000						
	5011	5VOIRIE-ZA	EXTENSION ZONE LE MOULIN AUX PINS - VERNANTES (AP5)	35 000							
	5012	5VOIRIE-ZA	EXTENSION ZONE CROULAY - DISTRE (AP6)								
	5013	5VOIRIE-ZA	LOTISSEMENT EUROPE-CHAMPAGNE - MONTREUIL BELLAY								
	5014	7AFFJURI	EXTENSION ZONE CHACE	45 000							
	5015	5VOIRIE-ZA	LOTISSEMENT DOUE EN ANJOU - IMPRIMERIE ETIENNE	350 000	216 500	1 475 000	134 900				
	Total Dépenses Réelles BUDGET LOTISSEMENTS			445 000	216 500	1 475 000	134 900	0	0	101 500	0



ROB 2026

PROSPECTIVES

www.saumurvaldeoire.fr

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Prospectives Budget PRINCIPAL

	CA 2025 en €	CA 2026 en €	CA 2027 en €	CA 2028 en €	CA 2029 en €	Hypothèses
Le gestion	52 779 863	52 741 983	53 312 565	53 896 382	54 493 779	
services (R70)	5 063 742	4 815 887	4 912 205	5 010 449	5 110 658	+ 2% à compter de 2027
taxes (R731) fiscalité directe	14 860 941	15 177 278	15 550 752	15 934 339	16 328 323	Fiscalité ménages : bases + 2%
Impôts et taxes (R73) autre fiscalité - fraction TVA, FPIC, PFFS	18 822 443	18 730 815	18 777 642	18 824 586	18 871 647	
Dotations et participations (R74)	11 880 235	11 249 845	11 249 845	11 249 845	11 249 845	gel DGF à compter de 2025
Dépenses de gestion	44 009 646	43 908 423	44 482 714	45 070 175	45 671 113	
Charges à caractère général (D011)	11 954 278	11 861 226	12 098 451	12 340 420	12 587 228	+2% à compter de 2025
Dépenses de personnel (D012)	13 342 377	13 482 632	13 819 698	14 165 190	14 519 320	+2,5% à compter de 2025
Épargne de gestion	8 770 217	8 833 560	8 829 851	8 826 207	8 822 666	
Intérêts de la dette existante	378 894	666 000	545 360	487 862	440 135	
Intérêts de la dette nouvelle			357 315	648 914	983 455	taux 2,8% sur 25 ans
Soldes financiers, except. & provisions	75 555	75 555	75 555	75 555	75 555	
Épargne brute (CAF)	8 466 878	8 243 115	8 002 731	7 764 986	7 474 631	
Amortissement capital dette existante	2 814 140	2 772 100	2 360 937	1 988 283	1 810 447	
Amortissement capital dette nouvelle			359 301	672 698	1 046 875	
Taux d'épargne brute	16,04	15,63	15,01	14,41	13,72	satisfaisant entre 8% et 15%
Épargne nette (CAF Nette)	5 652 738	5 471 015	5 282 493	5 104 005	4 617 309	
Dépenses d'investissement (hors D16)	32 007 085	27 858 962	25 562 155	24 165 726	5 400 810	
Recettes d'investissement (hors R16)	12 799 112	9 073 214	9 506 100	6 441 135	2 449 070	
Besoin financement de l'investissement	19 207 973	18 785 748	16 056 055	17 724 591	2 951 740	
Emprunts nouveaux à réaliser	12 165 349	12 761 237	10 773 562	12 620 586		taux 2,8% sur 25 ans
Amortissement du capital	2814140	2772100	2 720 238	2 660 981	2 857 322	
Encours de dette au 31/12	25 951 684	35 940 821	43 994 145	53 953 750	51 096 428	
Dette / Épargne brute	3,1	4,4	5,5	6,9	6,8	seuil vigilance = 7 ans

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Prospectives Budget Annexe DECHETS

	CA 2025 en €	CA 2026 en €	CA 2027 en €	CA 2028 en €	CA 2029 en €	Hypothèses
de gestion	14 636 895	14 945 626	15 187 859	15 434 936	15 686 954	
et taxes (R73)	11 360 881	11 402 935	11 630 994	11 863 614	12 100 886	Bases TEOM + 2%/an à compter de 2027
Ses de gestion	13 974 215	14 462 632	14 752 654	15 047 799	15 349 023	
Dépenses de personnel (D012)	170 490	153 827	157 673	161 615	165 655	+2,5%/an à compter de 2027
Épargne de gestion	662 680	482 994	435 205	387 137	337 931	
Intérêts de la dette existante	3 667	2 000	950	620	310	
Intérêts de la dette nouvelle						
Soldes financiers, except. & provisions	- 5 000	- 5 000	- 5 000	- 5 000	- 5 000	
Épargne brute (CAF)	654 013	475 994	429 255	381 517	332 621	
Amortissement capital dette existante	123 300	102 000	18 515	18 815	18 521	
Amortissement capital dette nouvelle						
Taux d'épargne brute	4,47	3,18	2,83	2,47	2,12	
Épargne nette (CAF Nette)	530 713	373 994	410 740	362 702	314 100	
Dépenses d'investissement (hors D16)	992 469	421 000	420 000	400 000	400 000	
Recettes d'investissement (hors R16)	443 521	59 073	68 897			
Besoin financement de l'investissement	548 948	361 927	351 103	400 000	400 000	
Emprunt	0	0	0	0	0	
Amortissement du capital	123 300	102 000	18 515	18 815	18 521	
Encours de dette au 31/12	157 871	55 871	37 336	18 521	0	
Dette / Épargne brute	0,24	0,12	0,09	0,05	0,00	seuil vigilance = 7 ans

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Prospectives Budget Annexe TRANSPORTS

	CA 2025 en €	CA 2026 en €	CA 2027 en €	CA 2028 en €	CA 2029 en €	Hypothèses
Recettes de gestion	10 466 291	10 411 130	10 595 236	10 783 788	10 976 894	
Recettes de services (R70)	1 555 390	1 567 799	1 599 155	1 631 138	1 663 761	+ 2% à compter de 2027
Recettes taxes (R73)	6 108 861	6 110 003	6 262 753	6 419 322	6 579 805	+ 2,5% à compter de 2027
Recettes et participations (R74)	2 746 409	2 733 328	2 733 328	2 733 328	2 733 328	
Dépenses de gestion	9 872 509	10 134 274	10 337 198	10 544 186	10 755 322	
Dépenses à caractère général (D011)	9 653 030	9 993 299	10 193 165	10 397 028	10 604 969	+ 2,5% à compter de 2027
Dépenses de personnel (D012)	107 284	51 325	52 608	53 923	55 271	+ 2,5% à compter de 2027
Épargne de gestion	593 782	276 856	258 038	239 602	221 572	
Intérêts de la dette existante	29 000	21 500	15 076	10 282	7 225	
Intérêts de la dette nouvelle	0	0	0	0	0	
Soldes financiers, except. & provisions	2 000	1 150	1 150	1 150	1 150	
Épargne brute (CAF)	566 782	256 506	244 112	230 470	215 497	
Amortissement capital dette existante	148 174	150 000	123 986	70 000	55 000	
Amortissement capital dette nouvelle	0	0	0	0	0	
Taux d'épargne brute	5,42	2,46	2,30	2,14	1,96	
Épargne nette (CAF Nette)	418 608	106 506	120 126	160 470	160 497	
Dépenses d'investissement (hors D16)	1 133 870	92 500	35 000			
Recettes d'investissement (hors R16)	4 000					
Besoin financement de l'investissement	1 129 870	92 500	35 000			
Emprunts nouveaux à réaliser	0	0	0	0	0	
Amortissement du capital	148 174	150 000	123 986	70 000	55 000	
Solde de clôture reporté	2 537 007	1 825 745	1 839 751	1 924 877	2 085 347	
Résultat de clôture au 31/12	1 825 745	1 839 751	1 924 877	2 085 347	2 245 844	
Encours de dette au 31/12	510 869	360 869	236 883	166 883	111 883	
Dette / Épargne brute	0,9	1,4	1,0	0,7	0,5	seuil vigilance = 7 ans

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Prospectives Budget Annexe EAU POTABLE

	CA 2025 en €	CA 2026 en €	CA 2027 en €	CA 2028 en €	CA 2029 en €	CA 2030 en €	CA 2031 en €	CA 2032 en €	HYPOTHESES D'EVOLUTION
Revenus de gestion	13 428 015	13 776 257	14 012 507	14 253 452	14 499 215	14 749 893	15 005 586	15 200 392	
Revenus services (R70)	12 212 193	12 531 456	12 767 676	13 008 621	13 254 384	13 505 062	13 760 755	14 021 561	Tarifs +4% en 2026 puis +2%/an à compter de 2027
Revenus de gestion	10 141 625	10 057 627	10 261 821	10 470 387	10 683 417	10 901 009	11 123 260	11 350 272	
Revenus de personnel (D012)	2 298 051	2 288 496	2 345 708	2 404 351	2 464 460	2 526 072	2 589 224	2 653 955	+ 2,5%/an à compter de 2027
Revenus de gestion	3 286 390	3 718 630	3 750 686	3 783 065	3 815 798	3 848 884	3 882 326	3 850 120	
Revenus de la dette existante	135 000	87 000	78 752	68 290	61 430	54 250	48 010	42 356	
Revenus de la dette nouvelle			6 029	57 196	105 988	152 101	197 981	216 239	
Soldes financiers, except. & provisions	51 433	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	
Épargne brute (CAF)	3 202 823	3 644 630	3 678 905	3 670 579	3 661 380	3 655 533	3 649 335	3 604 525	
Taux d'épargne brute	23,85%	26,46%	26,25%	25,75%	25,25%	24,78%	24,32%	23,71%	
Amortissement capital dette existante	651 879	659 000	584 200	491 018	493 303	479 100	431 383	433 256	
Amortissement capital dette nouvelle			6 063	57 855	110 166	162 722	217 995	248 595	
Épargne nette (CAF Nette)	2 550 944	2 985 630	3 088 642	3 121 706	3 057 911	3 013 711	2 999 957	2 922 674	
Dépenses d'investissement (hors D16)	3 976 161	3 932 600	5 469 000	5 469 000	5 350 000	5 350 000	4 300 000	4 300 000	dont + 5 638K€ sur période 2027 -2030
Recettes d'investissement (hors R16)	501 645	35 000	546 900	546 900	535 000	535 000	430 000	430 000	financement 10%
Besoin financement de l'investissement	3 474 516	3 897 600	4 922 100	4 922 100	4 815 000	4 815 000	3 870 000	3 870 000	
Emprunts nouveaux (taux 2,8% sur 25 ans)		215 336	1 833 458	1 800 394	1 757 089	1 801 289	870 043	947 326	emprunts nouveaux = 9 224 935 € sur la période
Amortissement du capital existant	651 879	659 000	590 263	548 873	603 469	641 822	649 378	681 851	
Solde net de dette	- 651 879	- 443 664	1 243 195	1 251 521	1 153 620	1 159 467	220 665	265 475	
Solde de clôture reporté	2 120 206	1 196 634	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	
Résultat de clôture au 31/12	1 196 634	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	
Encours de dette au 31/12	4 947 914	4 504 250	5 747 445	6 998 966	8 152 586	9 312 053	9 532 718	9 798 193	
Dette / Épargne brute	1,54	1,24	1,56	1,91	2,23	2,55	2,61	2,72	seuil vigilance = 7 ans

PPI - Scénario Schéma Directeur SANS usine d'eau	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
base	3 932 600 €	4 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	4 300 000 €	4 300 000 €
scénario 1 SDAEP régie	- €	1 469 000 €	1 469 000 €	1 350 000 €	1 350 000 €	- €	- €
TOTAL	3 932 600 €	5 469 000 €	5 469 000 €	5 350 000 €	5 350 000 €	4 300 000 €	4 300 000 €

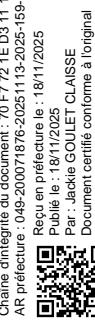
5 638 000

PPI - Scénario Schéma Directeur AVEC usine d'eau	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
base	4 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €
scénario 4 SDAEP régie	25 000 €	25 000 €	3 316 667 €	5 066 667 €	6 866 667 €	6 655 000 €	5 145 000 €
TOTAL	4 025 000 €	4 025 000 €	7 316 667 €	9 066 667 €	10 866 667 €	10 655 000 €	9 145 000 €

27 100 001

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Prospectives Budget Annexe ASSAINISSEMENT



JUDGET ASSAINISSEMENT	CA 2025 en €	CA 2026 en €	CA 2027 en €	CA 2028 en €	CA 2029 en €	CA 2030 en €	CA 2031 en €	CA 2032 en €	HYPOTHESES D'EVOLUTION
Revenus de gestion	10 147 619	10 430 001	10 637 761	10 849 676	11 065 830	11 286 306	11 511 192	11 740 576	+4% en 2026 puis +2%/an
Recettes services (R70)	10 146 827	10 430 001	10 637 761	10 849 676	11 065 830	11 286 306	11 511 192	11 740 576	
Dépenses de gestion	7 809 596	7 460 805	7 616 111	7 774 675	7 936 566	8 101 855	8 270 614	8 442 916	+ 2%/an à compter de 2027
Dépenses de personnel (D012)	1 171 914	1 217 876	1 248 323	1 279 531	1 311 519	1 344 307	1 377 915	1 412 363	
Épargne de gestion	2 338 023	2 969 196	3 021 650	3 075 001	3 129 264	3 184 451	3 240 578	3 297 660	
Intérêts de la dette existante	234 400	221 000	211 825	190 144	168 161	146 264	131 032	116 352	
Intérêts de la dette nouvelle			32 951	66 168	98 112	128 923	154 135	174 858	
Soldes financiers, except. & provisions	15 087	33 400	33 400	33 400	33 400	33 400	33 400	33 400	
Épargne brute (CAF)	2 118 710	2 781 596	2 810 274	2 852 089	2 896 391	2 942 664	2 988 811	3 039 850	
Taux d'épargne brute	20,88	26,67	26,42	26,29	26,17	26,07	25,96	25,89	
Amortissement capital dette existante	1 019 812	1 050 000	716 587	712 958	716 781	563 100	448 904	428 856	
Amortissement capital dette nouvelle			16 328	33 471	50 702	68 093	83 438	97 200	
Épargne nette (CAF Nette)	1 098 898	1 731 596	2 077 359	2 105 660	2 128 908	2 311 471	2 456 469	2 513 794	
Dépenses d'investissement (hors D16)	6 577 140	4 155 826	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	
Recettes d'investissement (hors R16)	3 553 553	591 150	720 000	720 000	720 000	720 000	720 000	720 000	
Besoin financement de l'investissement	3 023 587	3 564 676	3 280 000	3 280 000	3 280 000	3 280 000	3 280 000	3 280 000	
Emprunts nouveaux (2,8% sur 40 ans)	2 512 357	1 176 816	1 202 641	1 174 340	1 151 092	968 529	823 531	766 206	
Amortissement du capital	1 019 812	1 050 000	732 915	746 429	767 483	631 193	532 342	526 056	
Solde de clôture reporté	368 596	956 264	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	
Résultat de clôture au 31/12	956 264	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	
Encours de dette au 31/12	8 286 080	8 412 896	8 882 622	9 310 533	9 694 142	10 031 478	10 322 667	10 562 817	
Dette / Épargne brute	3,91	3,02	3,16	3,26	3,35	3,41	3,45	3,47	

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025



Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
11 rue du Maréchal Leclerc
CS 54030 - 49408 Saumur Cedex
Tél. 02 41 40 45 50
www.saumurvaldeloire.fr


SAUMUR
VAL DE LOIRE
AGGLOMERATION



SOMMAIRE



P 06 - ACCOMPAGNEMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

P 10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

P 24 - EAU ET ASSAINISSEMENT

P 30 - BIODIVERSITÉ ET ENVIRONNEMENT

P 43 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

P 48 - AFFAIRES CULTURELLES

P 52 - FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES



Mesdames, Messieurs,

Depuis le début de ce mandat, avec mes collègues élus de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, nous avons tenu un cap clair en faisant du développement économique, des services publics et de la transition écologique les trois piliers indissociables de notre action. Créer de l'emploi, garantir et faciliter l'accès de toutes et tous aux services essentiels et protéger notre environnement, voilà le sens de notre engagement.

L'environnement, dans sa dimension la plus large, guide nos décisions et inspire notre politique. Développer les énergies propres, préserver la ressource en eau, réduire les déchets, verdier nos mobilités, améliorer la qualité de l'air, préserver la biodiversité, ces priorités ne sont pas des options, mais des impératifs pour l'avenir de notre territoire.

L'enjeu environnemental irrigue l'ensemble de nos actions publiques. Parler rénovation de l'habitat, c'est parler environnement. Parler mobilité, urbanisme ou tourisme, c'est encore parler environnement. Parler « politique cheval », c'est aussi parler environnement. C'est affirmer que la transition écologique n'est pas un volet parmi d'autres mais bien le socle sur lequel se construit notre projet de territoire.

Depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire affirme cette ambition à travers une conviction simple : faire de la transition écologique le fil vert du mandat. Ce nouveau Rapport de Développement Durable illustre une fois encore la dynamique engagée, les avancées concrètes obtenues et les objectifs restant à atteindre.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Jackie Goulet Claisse
Président de la Communauté
d'Agglomération Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur

CLÉ DE LECTURE : LA DÉMARCHE TERRITOIRE ENGAGÉ CLIMAT AIR ÉNERGIE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La labellisation Climat-Air-Énergie de l'ADEME, issue du dispositif européen European Energy Award, aide les collectivités à renforcer leur politique énergie-climat. Elle valorise les meilleures actions menées en matière de climat, d'air et d'énergie à travers une évaluation normalisée (61 actions, 500 points) fondée sur les compétences et l'influence de la collectivité.

L'audit est réalisé par un expert externe et indépendant, garantissant l'impartialité du résultat. Le niveau de label obtenu dépend du taux de réalisation des actions par rapport au potentiel maximal de la collectivité.



En processus



35%



50%



65%



75%

Le label est attribué pour 4 ans. Au-delà, la collectivité est ré-auditée pour suivre les progrès réalisés et lui permettre de conserver sa distinction.

Depuis 2019, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur sont engagées dans la démarche Territoire Engagé Transition Écologique, le label Climat-Air-Énergie porté par l'ADEME.

Après 4 années de travail sur la structuration et la mise en œuvre de leur politique climat-air-énergie, leur engagement a été reconnu en avril 2023 par la Commission nationale du label, qui leur a attribué 2 étoiles avec un score de 38,1 %.



Ce label, valable jusqu'en 2027, marque une première étape. D'ici là, les deux collectivités poursuivent leurs actions autour de 10 axes prioritaires afin d'atteindre le niveau 3 étoiles et de renforcer leur transition écologique.

DOMAINES DU LABEL

D1	Développement territorial
D2	Patrimoine de la collectivité
D3	Approvisionnement en énergie et eau, assainissement
D4	Mobilité
D5	Organisation interne
D6	Communication et coopération

AXES DE PROGRESSION POUR 2023-2027 DÉFINIS DANS LE CADRE DU LABEL

A1	Former et mobiliser agents et élu.es (sobriété, adaptation au changement climatique, accompagnement aux changements de comportement...)
A2	Systématiser la politique d'achats durables
A3	Tendre vers un schéma directeur du patrimoine en intégrant des objectifs climat, air, énergie
A4	Intégrer des exigences développement durable dans les projets d'aménagements
A5	Intégrer la vulnérabilités au changement climatique dans les différentes politiques publiques
A6	Soutenir la rénovation des logements en intégrant des objectifs climat, air, énergie
A7	Poursuivre la dynamique d'économie circulaire
A8	Engager une démarche de tourisme durable
A9	Réaliser l'évaluation climat du budget
A10	Suivre et évaluer nos actions (indicateurs de suivi, COPIL/COTEC, tableau de bord...)

Certaines actions présentes dans ce rapport de développement durable contribuent au label Territoire Engagé Transition Écologique « Climat-Air-Énergie » (TETE-CAE).

L'exemple ci-dessous permet de voir comment les identifier :



signifie que l'action contribue au label en s'inscrivant dans le domaine D2 - Patrimoine de la collectivité en lien avec les axes de progression A3 - Tendre vers un schéma directeur du patrimoine en intégrant des objectifs climat, air, énergie et A4 - Intégrer des exigences développement durable dans les projets d'aménagements.



ACCOMPAGNEMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

ÉNOVATION ENERGÉTIQUE DU SIÈGE DE AGGLOMÉRATION

travaux de rénovation énergétique du siège de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire sont en cours depuis début 2024 et se termineront fin 2025. Ils consistent :

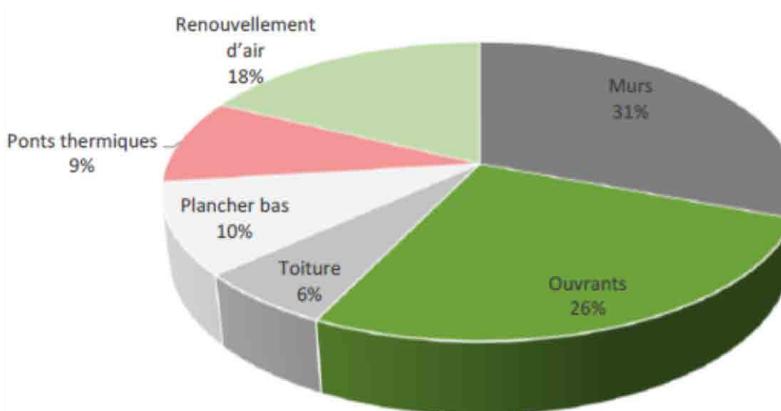
au renforcement de l'isolation du plancher haut,

au complément d'isolation thermique intérieure des murs en pierre de l'hôtel consulaire (hormis les zones prescrites par l'architecte des bâtiments de France pour leur valeur patrimoniale),

- au raccordement au réseau de chaleur urbain, une solution vertueuse qui entre dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- au remplacement des ouvrants par des ouvrants plus performants,
- à la mise en œuvre d'une VMC simple flux,
- à l'optimisation des sources d'éclairage,
- aux mises en conformité de toute l'électricité du site,
- à l'amélioration de l'isolation acoustique entre bureau et salle de réunion.

À noter que ce projet prévoit le réemploi d'une partie des radiateurs existants.

*Répartition des déperditions d'énergie
dans le bâtiment suivant audit énergétique avant travaux*



La facture énergétique annuelle s'élève à 41 817€ TTC et les émissions de CO₂ à 64,6T. L'objectif devrait permettre de réduire de 46% la consommation d'énergie et de 46,7T les émissions de CO₂.

Subventions :

- FEDER : 452 558 €
- Fonds Vert : 177 820 €
- DETR : 97 000 €

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+

Surface chauffée :

2 000m²



46%

objectif de réduction de la consommation d'énergie réelle



46,7T

objectif de réduction des émissions de CO₂

Montant des travaux HT :

1 140 148 €



106

bâtiments audités
soit86 176 m²

87%

des surfaces sont jugées fonctionnelles

28%

des surfaces sont saturées ou sous-occupées



D2 D3 D5 A1 A3

SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ÉNERGÉTIQUE

La collectivité élabore actuellement son Schéma Directeur Immobilier et énergétique (SDIE).



SCHÉMA

Grandes lignes, points principaux qui permettent de comprendre un projet afin d'assurer une cohérence globale



DIRECTEUR

Horizon des actions à entreprendre pour atteindre les objectifs spécifiés



IMMOBILIER

Appliqué aux enjeux de la gestion pérenne du parc immobilier



& ÉNERGÉTIQUE

Intégration des enjeux environnementaux et réglementaires actuels

Pour ce faire, différentes étapes ont eu lieu ou sont en cours :

- audit 360° de tous les bâtiments du patrimoine de la Communauté d'Agglomération (état de vétusté, réglementaire, occupationnel et fonctionnel, financier),
- sensibilisation des élus et des directions à la gestion patrimoniale via l'analyse de notre système de gestion d'actifs,
- mise en place de groupes de travail élus/agents pour réfléchir à l'avenir souhaitable de chaque bâtiment à moyen terme (d'ici 2032).

L'audit a identifié dans l'ensemble un parc en bon état et performant énergétiquement. L'objectif de réduction des consommations énergétiques du décret tertiaire 2030 est atteint à l'échelle du parc (-40 % par rapport à la consommation de référence).

Les investissements de rénovation et d'entretien actuels sont suffisants pour maintenir les bâtiments en bon état de vétusté et de performance énergétique.

Les bâtiments sont jugés fonctionnels pour 87% des surfaces, avec cependant une légère problématique d'occupation (saturation ou sous-occupation pour 28% des surfaces).

Ce SDIE a permis de définir des objectifs chiffrés via des lignes directrices de gestion patrimoniale, avec par exemple n'avoir aucune chaudière fioul dans le parc ou bien encore atteindre 80 % des surfaces bâties en bon état et performantes énergétiquement.

PERSPECTIVES

- Suivi en interne du SDIE à la fin de la prestation du bureau d'études en novembre 2025.
- Animation du tableau de bord de gestion du patrimoine.
- Utilisation des indicateurs pour l'aide à la décision des élus.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

DE FINANCIÈRE À ACQUISITION D'UN ÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

Depuis le 1^{er} janvier 2025, pour tout achat d'un récupérateur d'eau de pluie, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire propose l'versement d'une aide financière de 50 % du montant de la facture (jusqu'à la limite 100 € maximum) à tout usager du territoire qui en fait la demande par voie postale ou sur internet.

Un service téléphonique est disponible pour répondre aux différentes questions des demandeurs ainsi que pour les accompagner dans la démarche si nécessaire.



PERSPECTIVES

- Le renouvellement de l'opération permettrait d'équiper l'ensemble des foyers du territoire.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



13 000 €

dédiés à cette aide financière



Depuis le 1^{er} janvier 2025

109

demandes traitées

1

démarche en ligne





À TOUT
POUUT DE
CHAMP

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

CTIONS AVEC L'ADECC

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire adhère à l'association ADECC qui a pour objectif de développer les actions en économie circulaire, de mutualisation et de réduction des déchets.

La collectivité a organisé avec cette association deux petits-déjeuners (secteur Nord-Loire et secteur Sud-Loire) à destination des industriels pour les sensibiliser sur ces sujets.

Parallèlement, l'ADECC organise deux fois par an, à destination des industriels, des collectes de déchets électriques et électroniques (DEEE) pour les recycler. Le montant de ces 2 collectes est 2 500€.

PERSPECTIVES

- Actions qui devraient se renouveler en 2026

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



DÉMARCHE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

Les industriels sont désormais soumis à la mise en place de la démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Cette démarche est soit volontaire, soit obligatoire de la part de la loi ou des clients qui imposent la RSE dans leur choix. Après un certain nombre de rendez-vous, il s'est avéré que plusieurs industriels saumurois ne savaient pas l'appliquer, ne connaissaient pas les démarches et recherchaient des exemples.

En juin 2024, un 1^{er} groupe a été créé par l'Agglomération ; 18 industriels étaient présents. Les démarches qui seront approfondies concerneront la biodiversité, l'énergie et les déchets principalement. Les participants ont souhaité le développement de projets en lien avec le territoire, en plus de leurs démarches internes.



En 2025, 3 réunions ont été organisées : en janvier, Premiers pas du RSE, en juin, Maîtrise de l'énergie et en octobre, Gestion des déchets.

15

entreprises présentes à chaque petit-déjeuner

★ D1 D6 A7



3

réunions RSE en 2025

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+++

★ D1 D6



8 962 €

C'est le montant HT
de la prestation 2024/2025



4

entreprises ont manifesté leur
intérêt pour l'acquisition de
véhicules à hydrogène

DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE HYDROGÈNE (H₂)

En novembre 2022, la Communauté d'Agglomération a organisé une réunion d'information sur l'hydrogène vert, réunissant une trentaine d'industriels et de transporteurs locaux. À la suite de cette rencontre, 21 d'entre elles ont souhaité approfondir le sujet.

En 2023, une étude d'opportunité menée avec NEOPOLIA et ARCADIS a permis d'évaluer les besoins réels de chaque entreprise en hydrogène. Deux réunions de restitution à l'automne ont distingué les usages liés aux véhicules et les usages technologiques. Quatre entreprises ont alors manifesté leur intérêt pour l'acquisition de véhicules à hydrogène.

Entre 2024 et 2025, une nouvelle phase a précisé les caractéristiques techniques et économiques des véhicules envisagés, afin d'estimer les coûts d'investissement et de fonctionnement. Ces analyses ont montré que, compte tenu des prix actuels de l'énergie, la conversion des flottes reste très coûteuse.

Toutefois, l'étude a également révélé un potentiel de consommation industrielle d'environ 200 tonnes d'hydrogène par an pour deux entreprises, ouvrant la voie à de nouvelles perspectives d'étude à partir de 2026.



PERSPECTIVES

- La suite de ce projet concernera la mise en place d'un lieu de distribution de cette énergie.
- Un autre focus pourra concerner l'usage industriel (projet de four industriel agroalimentaire).

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) vise à développer durablement les filières agricoles et alimentaires locales afin d'offrir à tous les habitants du Saumurois une alimentation de proximité, de qualité et accessible. Il mobilise l'ensemble des acteurs du système alimentaire — producteurs, distributeurs, collectivités, associations, structures sociales et citoyens. Après une phase de diagnostic et d'élaboration du plan d'actions, l'année 2025 marque la quatrième année de sa mise en œuvre avec :

3^e édition de la manifestation A tout Bout de Champ. 200 personnes accueillies lors des 3 visites de ferme et du spectacle. L'occasion de valoriser et de mettre en avant les filières de production locales et les produits locaux du territoire.



- Soutien à la restauration collective de proximité avec la mise en place de deux fonds de concours (FDC) en direction des communes du territoire :

- **FDC cuisine centrale mutualisée** pour accompagner le projet de création d'une cuisine centrale mutualisée entre près d'une vingtaine de communes du territoire. Le montant accordé au bénéfice de 14 communes est de 1 461 350 €.

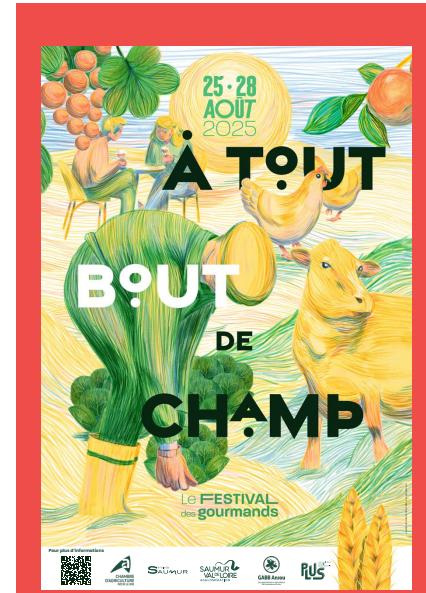
- **FDC pour le financement de moyens matériels nécessaires à la production de repas.** Une enveloppe de 500 000 € est allouée sur ce projet sur 3 ans depuis 2024 afin d'accompagner une restauration collective publique locale et durable.

Ainsi, en 2025, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a accordé un fonds de concours à 5 communes, Neuillé, Saint-Clément-des-Levées, Varennes-sur-Loire, Allonnes et Tuffalun, pour un montant total de 122 709 €. Ce fond de concours a permis de contribuer à financer des matériels neufs et performants de production de repas ainsi que des travaux d'amélioration de la performance énergétique des espaces de production de repas.

PERSPECTIVES

- Poursuite de l'animation du PAT en lien avec les acteurs du territoire.
- Focus sur le sujet de la restauration collective et de la précarité alimentaire.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+++



200

personnes lors de la 3^e édition du festival A tout bout de champ



1 461 350 €

C'est le montant du fonds de concours cuisine centrale mutualisée versé à 14 communes



122 709 €

C'est le montant du fonds de concours pour du matériel nécessaire à la production de repas versé à 5 communes

★ D1 D6 A7 A10



Stratégie des 10 000 arbres/an

5 040

arbres plantés,
9 projets communes,
1 projet entreprise
et 1 projet Agglo



1

vidéo à retrouver dans la playlist « Les forêts Saumur Val de Loire » de la chaîne YouTube de l'Agglo



60

participants aux animations proposées dans le cadre des Nuits des forêts



D1 D6 A1 A4 A5

CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

Le plan d'actions de la charte forestière Saumur Val de Loire s'est poursuivi en 2024-2025 avec :

- l'élaboration d'un guide du propriétaire forestier,
- le festival Les Nuits des forêts avec animation tout public et animation pour 2 écoles du territoire (47 élèves de CE1-CE2) sur la filière bois avec le partenaire Fibois Pays de la Loire,
- le lancement d'une action de regroupement de propriétaires forestiers (enquête et réunion à venir),
- le dialogue élus/entreprises sur des travaux forestiers avec un projet de boîte à outils pour l'usage de la voirie forestière : « Mode op'(ératoire) »,
- la défense des forêts contre les incendies : proposition d'un fonds de concours à destination des communes boisées pour l'équipement d'appui à la lutte contre les feux de forêt.



Festival Les Nuits des forêts

STRATÉGIE DE PLANTATIONS DE 10 000 ARBRES PAR AN

Afin de renforcer la volonté des communes et des entreprises souhaitant planter des arbres sur leur foncier disponible, non constructible, deux appels à projet « Des arbres pour ma commune » et « Plantons aussi en entreprise » ont été lancés par la Communauté d'Agglomération pour la période 2024-2026. Ils ont pour vocation d'apporter une enveloppe financière aux projets les plus vertueux et des conseils pour la mise en œuvre de plantation de haies, de micro-boisement ou d'arbres isolés.



Plantations d'essences locales sur le foncier de la Communauté d'Agglomération : accompagnement du service « bâtiment » pour plantation d'une haie sur l'air des gens du voyage à Allonnes (La Cassoire) et micro-forêt en cours avec l'association La maison des arbres (1 500 jeunes plants d'arbre) à Ecoparc, St-Lambert-des-Levées à Saumur.

PERSPECTIVES

- Poursuivre la stratégie de plantation des 10 000 arbres par an : 3 projets de plantations prévus dont une micro-forêt en cours sur la zone Ecoparc à Saumur pour un total prévisionnel de 3 200 arbres.
- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions de la Charte forestière notamment sur le regroupement et l'accompagnement de propriétaires forestiers, la mise en place du dialogue élus/entreprises sur l'usage de la voirie forestière et la communication sur les réglementations prévention incendie à venir.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+

LAUSES SOCIALES D'INSERTION

Agglomération a mené différentes actions en collaboration avec des partenaires du territoire dans le cadre des clauses sociales :

septembre 2024 : visite chantier SNCF à Saumur.



janvier 2025 : Journée du BTP organisée par le centre Pôle de Doué-en-Anjou et France Travail à Saumur réunissant des entreprises et

des prescripteurs dans le but de sensibiliser les habitants du quartier prioritaire du Chemin-Vert à Saumur aux métiers du bâtiment et identifier leurs compétences pour un futur recrutement. - Forum des métiers et des formations organisé par le Comité Local École Entreprise du Saumurois à Saumur. Des élèves de 3^e et de 2^{nde} ont eu une présentation des métiers de l'architecture par DLW Architectes avec comme exemple la construction de la Maison des sports de combat à Saumur.

- 18 avril et 6 mai 2025 : un suivi sur site a été réalisé dans le cadre de l'expérimentation des parcours d'insertion liés aux clauses sociales, menée par l'entreprise DURAND TP en partenariat avec les structures d'insertion ID'EES Intérim et ERGOS Saumur. Cette démarche vise à anticiper les besoins en main-d'œuvre en intégrant progressivement de futurs ouvriers des travaux publics, selon un parcours structuré : immersion via France Travail, formation alternée sur près de trois mois, mise en emploi pendant six mois, puis proposition d'un CDI pour chaque salarié en insertion.

- 20 juin 2025 : une rencontre a réuni les structures d'insertion et les acteurs des métiers de l'eau afin de mobiliser les ressources locales pour répondre aux besoins en emploi dans ce secteur. Ce temps d'échanges a porté sur les opportunités d'emploi et de sous-traitance de prestations d'insertion dans le cadre des clauses sociales associées à la délégation de service public (DSP) eau et assainissement sur le périmètre sud Authion de la Communauté d'Agglomération. Étaient présents : ASURE, ID'EES Intérim, ERGOS, AIE, AIED, ATP, JUSTEAU, ISTA, ASPIRE et SAUR.

- 25, 26 et 27 juillet 2025 : MOBIL ID'EES Des rencontres locales ont été organisées à Doué-en-Anjou, Longué-Jumelles et Allonnes entre les entreprises et les personnes éligibles à l'insertion. Ces actions, portées par ID'EES Intérim de Saumur, ont permis un accueil de proximité et un accompagnement renforcé des publics concernés. Au total, près de 40 entreprises et partenaires ont été mobilisés et une cinquantaine de personnes ont été reçues.



80 000

heures de travail en insertion réalisées par un public défavorisé dont

4 250

heures de formation



182

personnes en Contrat Longue Durée soit 80% des participants

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+++
Modes de production et de consommation responsables	





281

membres du Club RH



4

rencontres minimum par an

CLUB RH ET E-CLUB RH

Créé à la demande des entreprises du territoire, le Club RH du Saumurois réunit plusieurs fois par an les acteurs locaux autour des thématiques liées aux ressources humaines. Quatre rencontres annuelles au minimum permettent d'aborder des sujets variés tels que le RGPD, la marque employeur, la RSE, le mentorat de compétence, la promotion de l'alternance ou encore le co-développement, avec l'intervention d'experts selon les besoins et l'actualité.



Des éditions spécialisées sont désormais dédiées aux responsables RH, portant notamment sur le conseil en évolution professionnelle (CEP) et la santé mentale au travail.

Le e-Club RH du Saumurois, plateforme en ligne associée, offre un accès libre à des informations et liens partenaires, ainsi qu'à des ressources spécifiques réservées aux membres inscrits. Véritable club de proximité, il favorise le partage d'expériences, le développement local et la diffusion de bonnes pratiques.

e-Club
RH
ENTREPRISES DU SAUMUROIS

Rechercher

Aux services des entreprises

SAUMUR
VAL DE LOIRE
AGGLOMERATION

Métiers de la maintenance de l'outil industriel automatisé



Métiers du management en hôtellerie restauration



Tous les témoignages

Qu'est-ce que le CLUB RH ?

REJOIGNEZ L'e-ClubRH
ENTREPRISES DU SAUMUROIS

L'E-CLUB RH EN CHIFFRES

Modifier

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Épanouissement de tous les êtres humains

Cohésion sociale et solidarité

Modes de production et de consommation responsables

++

++

++

++

OBL'IZI

ns le cadre de la Loi d'Orientation Mobilités, les acteurs de l'insertion du développement (État, Région, département, EPCI) conjuguent leurs efforts pour faciliter l'accès à la formation de l'emploi des actifs les plus fragiles du territoire.

obil'izi est un service de location solidaire qui met à disposition un véhicule selon les besoins de locomotion pour se rendre à un emploi, à une formation qualifiante, à un entretien d'embauche. Les véhicules électriques sans permis sont répartis en priorité vers les publics les plus précaires.

Ce service a été co-construit par l'État, le Département de Maine-et-Loire, la Région des Pays de la Loire, l'Agglomération Saumur Val de Loire et ASPIRE qui porte le projet.

Les dispositifs Mobili'izi et Ogalo renforcent la mobilité et la desserte des pôles ruraux, contribuant ainsi à une meilleure cohésion territoriale.



PERSPECTIVES

- Poursuivre la montée en puissance du dispositif associé aux autres services NéoMobic et Ogalo.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+++
Modes de production et de consommation responsables	++

mobil'izi
en route vers l'emploi
EN SAUMUROIS



5

points relais en Saumurois



165

utilisateurs

★ D1 | D4



61

salariés à l'EBE Asure
(19 salariés à Montreuil-Bellay,
37 salariés à Saumur,
5 encadrants)

52 ans

c'est la moyenne d'âge en EBE
avec 50,9 % d'hommes
et 49,1 % de femmes

51%

des salariés sont en
situation de handicap

TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE : ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI ASURE

L'Entreprise à But d'Emploi, ASURE (Atelier Saumurois Utile au Retour à l'Emploi) est ouverte depuis 3 ans dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée avec deux sites : un à Saumur et un à Montreuil-Bellay.

L'entreprise soutenue par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire embauchent des salariés privés d'emploi, issus du Quartier Prioritaire de Saumur et de la commune de Montreuil-Bellay. En 2025, ASURE poursuit son développement et le recrutement de salariés.

LES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI SUR SAUMUR ET MONTREUIL-BELLAY SONT LES SUIVANTES :

à Saumur :

- Atelier bois
- Sous-traitance industrielle
- Démantèlement des ouvrants
- Service support
- Numérisation
- Boutique éphémère



à Montreuil-Bellay :

- Jardin
- Épicerie solidaire
- Sous-traitance industrielle
- Tri textile
- Entretien cimetière
- Entretien des espaces verts de Montreuil-Bellay
- Destruction de papier
- Test « carton » pour développement d'une nouvelle activité (valorisation de carton, litière...)



PERSPECTIVES

- Objectifs d'emplois à atteindre en 2026 : 170 salariés
- Mise en place de nouvelles activités : valorisation de carton (litière équine en carton recyclé), recyclage quincaillerie, matériauthèques, numérisation de documents.

Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

+

Épanouissement de tous les êtres humains

+++

Cohésion sociale et solidarité

+++

Modes de production et de consommation responsables

+++

ÔLE RÉGIONAL DE FORMATIONS : ROMOTION DES OBJETS DE ECONDE MAIN

te action de valorisation des objets de seconde main a pour objectif de mouvoir le réemploi tout en luttant contre la précarité étudiante. Elle à faire connaître les associations solidaires de Saumur et à renforcer partenariats locaux.

s'appuie sur le développement de collaborations entre les associations lutte contre la précarité, la Communauté d'Agglomération Saumur Val Loire et l'Université d'Angers.

Des événements dédiés sont organisés pour mettre en avant les ressourceries et les structures solidaires, notamment :

- stand de présentation lors de la rentrée universitaire,
- vente privée réservée aux étudiants,
- petits déjeuners solidaires,
- participation au "Giving Tuesday",
- actions de communication (affichage, référencement sur le site de l'Université...).



Petit déjeuner solidaire organisé avec Les Restos du Cœur

GIVING TUESDAY

Giving Tuesday est un mouvement mondial qui, au cours d'1 journée, célèbre et encourage la générosité, l'engagement et la solidarité. En 2024, il a eu lieu le mardi 3 décembre.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

 D6



50

étudiants ont été sensibilisés

★ D6


3

temps dans l'année pour la promotion des offres de mobilité auprès des étudiants

★ D4 | D6

SENSIBILISER LES ÉTUDIANTS DU PÔLE RÉGIONAL DE FORMATIONS AU TRI DES DÉCHETS

Des médiateurs Kyrielle viennent à la rencontre des étudiants pendant la pause déjeuner. Grâce à un jeu de questions / réponses, ils interrogent les pratiques et expliquent les bons gestes de tri. En 2025, cette action s'est déroulée le 17 janvier de 12h à 13h30.

PERSPECTIVES

- Action proposée tous les ans, avec si possible une date en septembre pour sensibiliser un maximum d'étudiants pour qu'ils adoptent les bons gestes dès le début de l'année universitaire.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+

PROMOUVOIR LES MOBILITÉS DOUCES AUPRÈS DES ÉTUDIANTS DU PÔLE RÉGIONAL DE FORMATIONS

Des actions de communication sont menées tout au long de l'année pour informer les étudiants des offres de mobilité proposées par l'agence Ogalo, et plus particulièrement des possibilités de location de vélos :

- Février : présentation des services lors de la journée portes ouvertes, sur le stand de l'agence Ogalo.
- Juillet-août : envoi d'un email de bienvenue aux étudiants, détaillant les solutions de déplacement disponibles sur le territoire de Saumur et mettant en avant la location gratuite de vélos.
- Septembre : lors de la rentrée universitaire, la location de vélos est proposée directement au Pôle Régional de Formations, en présence d'un agent Ogalo (dans la limite des stocks disponibles).

PERSPECTIVES

- Action reconduite tous les ans.
- Pour les étudiants qui préfèrent utiliser ponctuellement les vélos à assistance électrique, proposer une station saisonnière (de septembre à avril) à proximité du Pôle Régional de Formations.



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

PROJET D'ITINÉRAIRE LOIRE À ÉLO TROGLO

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire s'engage dans démarche de sauvegarde et de valorisation des cavités souterraines indonnées.

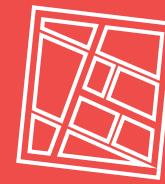
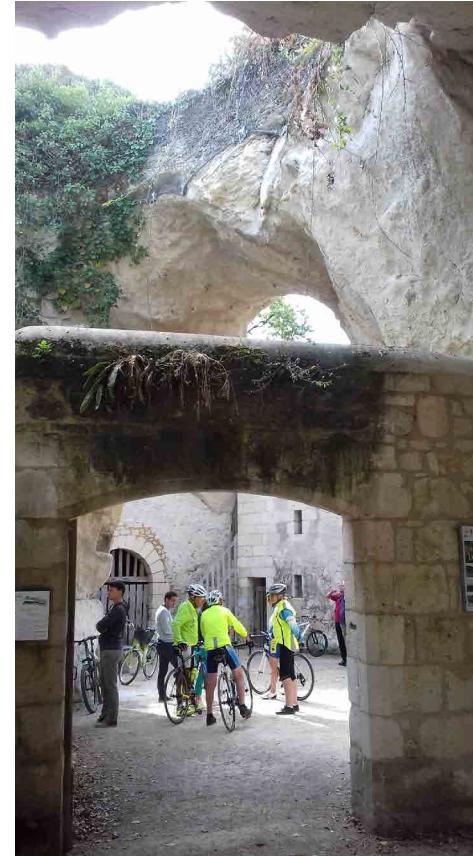
suite de la Plateforme Régionale d'Innovation "Monde Souterrain", ée par la Région Pays de la Loire, la Communauté d'Agglomération ure la maîtrise d'ouvrage de l'opération, comprenant :

le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (technique, ncière et réglementaire),

- le lancement des études (diagnostic foncier, étude faune-flore, études géotechniques, etc.),
- le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre,
- des rencontres avec les élus, propriétaires, services de l'État, partenaires et prestataires,
- ainsi que l'organisation d'une concertation préalable (réunions publiques, permanences).

Les contraintes environnementales sont pleinement intégrées au projet, avec un objectif de démarrage des travaux au 1^{er} trimestre 2026 :

- Travaux en souterrain : limités aux mois d'août et septembre, afin de préserver la biodiversité.
- Travaux hors souterrain : autorisés uniquement d'août à février, pour les mêmes raisons écologiques.



9,6 km
concernés



6 751 380 €

C'est le montant HT
du coût de l'opération

PERSPECTIVES

- Communiquer sur les cavités souterraines et leur biodiversité.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+



**9 mois**

'est la durée de l'étude, de mars à novembre 2025

**26 300 €**

C'est le montant HT de l'étude subventionnée à 30% par la Région Pays de la Loire

**D1 D5 D6 A5 A8****5**

salariés en insertion au 31 juillet 2025 pour 301h de travail

**D1 D4 A8**

NOUVEAU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le nouveau schéma de développement touristique doit avoir pour ambition de définir, sur la base d'un bilan du schéma précédent (2016), une nouvelle stratégie touristique de la destination, dans sa dimension rétrospective comme prospective. De manière opérationnelle, il doit permettre de structurer et d'accompagner une dynamique touristique durable, en exploitant au mieux les potentiels du territoire et en organisant les moyens humains dédiés au tourisme, en étroite relation avec les différents partenaires. L'objectif de la démarche est donc de diagnostiquer les potentialités touristiques du territoire, de travailler une véritable vision touristique du territoire et de structurer un plan d'actions afin de mieux le valoriser.

Ce travail devra permettre de définir une stratégie touristique tenant compte des enjeux du contexte actuel (post-covid, transformation numérique et digitalisation, tourisme durable...) et de l'évolution démographique et économique du Saumurois. Ce document structurant servira ainsi de cadre pour déployer des actions cohérentes et adaptées au territoire et aux publics cibles.

LES 3 PHASES DE L'ÉTUDE :

- Phase 1 : diagnostic territoire / bilan précédent schéma
Ateliers participatifs avec les acteurs du territoire (socio-pro / élus / institutionnels / SPL Saumur Val de Loire Tourisme).
- Phase 2 : définition d'une stratégie
Séminaire collaboratif pour fixer « le cap ».
- Phase 3 : plan d'actions / calendrier / budget
Co-construction de la programmation

PERSPECTIVES

- Prise en compte des changements climatiques dans la définition des politiques publiques.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+

BALISAGE DE SENTIERS DE RANDONNÉE COMMUNAUTAIRES

Le marché d'entretien du balisage des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire a été renouvelé pour 4 ans. La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire indique réserver à des structures d'insertion par l'activité économique l'entretien du balisage de ces sentiers.

Les parcours entretenus par des structures d'insertion sont des circuits pédestres, équestres et VTT représentant environ 500 km.

PERSPECTIVES

- Élargissement à d'autres actions portées par la Communauté d'Agglomération.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+

RÉATION D'UNE BOUCLE QUESTRE / VTT « LES CUREUILS »

La création de cette boucle équestre et VTT s'inscrit dans une dynamique de développement de l'itinérance de plein air sur le territoire. Elle répond à plusieurs objectifs :

- Développer la pratique de l'itinérance équestre et VTT,
- Valoriser la diversité paysagère du territoire, notamment le nord Saumurois avec ses forêts et ses reliefs,
- Proposer une nouvelle offre de randonnée équestre et VTT,
- Attirer les itinérants empruntant la Route Européenne d'Artagnan.

Sa conception résulte d'un travail collaboratif associant les communes traversées, le CRTE, le Comité Départemental de Cyclotourisme, l'ONF, Anjou Tourisme et la SPL Saumur Val de Loire Tourisme.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a accompagné les communes pour l'inscription des circuits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées), en préparant les dossiers administratifs nécessaires (délibérations, conventions, etc.).

La promotion de l'itinéraire est assurée par la SPL Saumur Val de Loire Tourisme via son site internet et une nouvelle carte « activités de plein air – randonnée » regroupant l'ensemble de l'offre pédestre, équestre, VTT, gravel et cyclo.



L'inauguration officielle a eu lieu le 4 septembre 2025 à Mouliherne

PERSPECTIVES

- Poursuivre le développement d'itinéraires communautaires.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	



3

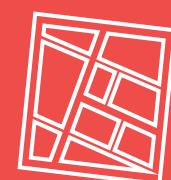
départs sur le territoire :

1 à Mouliherne,
1 à La Lande Chasles
et 1 à Longué-Jumelles



5 033 €

C'est le montant du balisage de la boucle et des totems de départ, subventionnés à 40% par le Département de Maine-et-Loire



200 km

répartis sur les 8 circuits équestres/VTT communautaires

D1 D4 D6 A8



EAU ET ASSAINISSEMENT

RÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU POUR L'ALIMENTATION DES POPULATIONS

Un plan d'actions a été co-construit avec les partenaires du territoire (services de l'Etat, collectivités et agriculteurs) en 2024 pour préserver, préserver et améliorer la qualité de l'eau du captage stratégique et classé prioritaire de la Fontaine Bourreau sur la commune de Montreuil-Bellay.

Des actions sont déployées avec les partenaires agricoles (Chambre d'Agriculture et GABB Anjou) :

- Animation d'un groupe de travail entre agricultrices et agriculteurs pour orienter les actions selon les problématiques de qualité des eaux ainsi que leurs besoins et la réalité socio-économique de leurs fermes.
- Réalisation de diagnostic agro-environnemental et accompagnement technique personnalisé pour la mise en œuvre de pratiques durables vis-à-vis de la ressource en eau.
- Sensibilisation et maintien de l'agriculture biologique : temps de formation et d'accompagnement des agriculteurs en Agriculture Biologique (AB) souhaitant transmettre prochainement leurs fermes.
- Développement des circuits-courts : recherche de solutions pour améliorer la valorisation des produits de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC).
- Réflexion sur une étude visant à évaluer les opportunités de développement de cultures Bas Niveau d'Impact sur le territoire.
- Amélioration des connaissances du fonctionnement du captage : installation d'une sonde de suivi des nitrates en continu sur le captage.



Visite d'une ferme située sur l'aire d'alimentation du captage de la Fontaine Bourreau

PERSPECTIVES

- Les actions doivent se poursuivre en 2026. Un premier bilan sera ensuite établi, ce qui permettra d'envisager, toujours en concertation avec les acteurs du territoire et les agriculteurs, un 2nd plan d'actions pour le futur.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

1

animation de sensibilisation aux enjeux eaux sur l'AAC dans le cadre du festival A Tout Bout de Champ a eu lieu sur une ferme située sur l'AAC.



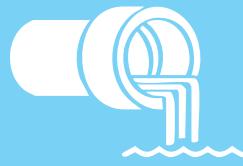
1

groupe de travail entre agriculteurs constitué



25 000 €

C'est le montant de la sonde de suivi des nitrates



6

conduites structurantes
diagnostiquées



205 814 €

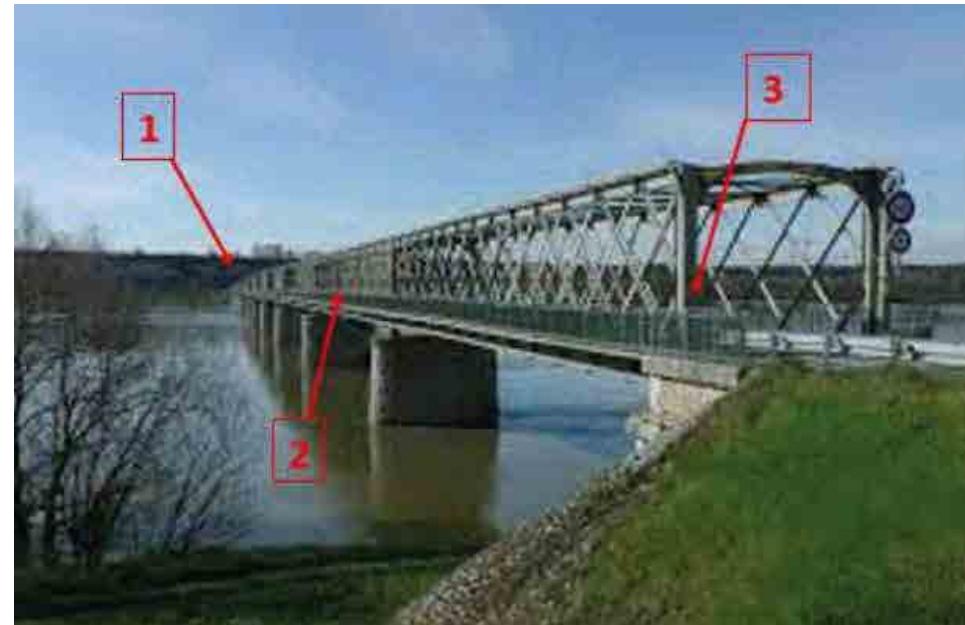
C'est le montant HT
du diagnostic



ÉTUDES SUR LE VIEILLISSEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE STRUCTURANTES

La Communauté d'Agglomération doit garantir à tous les usagers la fourniture d'une eau potable en quantité et en qualité.

Afin de sécuriser cette alimentation, elle a fait réaliser un diagnostic des conduites structurantes au niveau du pont de Gennes-Val-de-Loire, du pont de Montsoreau et du viaduc SNCF de Saumur, ainsi qu'au niveau de la rue chèvre à Saumur (entre le champ captant et l'usine de production d'eau potable). Il a été réalisé par l'entreprise SOVAL en février 2025.



Viaduc SNCF de Saumur

L'étude consiste en l'analyse structurelle de ces conduites en encorbellement. Ces analyses ont été réalisées avec un procédé non intrusif et sans interruption de service.

Les inspections ont été effectuées par des techniciens cordistes. Après avoir retiré le calorifugeage des conduites en plusieurs points, ils ont réalisé un scan des conduites pour mesurer leur épaisseur.

Les inspections ont permis d'analyser l'état des conduites et d'estimer la durée de vie restante des canalisations afin de planifier le renouvellement de ces conduites structurantes avant l'apparition de casse ou de dysfonctionnement important. Le rapport définitif va être remis prochainement par le Bureau d'étude.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+

SENSIBILISATION AUX COGESTES AUPRÈS DE BÉNÉFICIAIRES DU RSA

À l'occasion du cadre d'un forum insertion multi-partenarial organisé par le Département de Maine-et-Loire, la CAF et le CCAS de Saumur, un stand a été installé entre l'éco-médiateur énergie du CCAS et l'éco-médiateur eau de la Communauté d'Agglomération a été proposé pour sensibiliser aux économies d'énergie/eau.

Le événement s'est tenu le 16 septembre, au sein de l'Abbatiale du Château de Saumur.



Ce forum s'adressait aux bénéficiaires du RSA de moins de 60 ans, résidant sur le territoire de la Maison du Département du Grand Saumurois et accompagnés dans le dispositif depuis plus de 2 ans.

L'enjeu consistait à remobiliser les bénéficiaires du RSA dans leur parcours d'insertion, en regroupant les partenaires du secteur sur un même lieu pour leur permettre d'accéder à de l'information/sensibilisation sur 7 thématiques.

LES ANIMATIONS DU STAND ÉCO-MÉDIAUTEURS :

- Quiz interactif sur les économies d'énergie et d'eau
- Jeu pédagogique sur la répartition de la consommation d'eau domestique
- Test de consommation de petits appareils électroménagers
- Distribution d'éco-mousseurs

PERSPECTIVES

- Attente du bilan de cette action pour une éventuelle reconduction.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+++
Modes de production et de consommation responsables	

LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE VOUS PROPOSE :

Forum insertion



PARTAGER ENSEMBLE
POUR MIEUX AVANCER

Mardi 16 septembre 2025
De 9 h 15 à 12 heures

Château de Saumur
Salle de l'Abbatiale

 Département de Maine-et-Loire
S. Ville de SAUMUR

maine-et-loire.fr
in Département de Maine-et-Loire

 anjou



316

personnes invitées
dont 50% résidant
à Saumur

 D3  D6  A5



350 km

de réseau d'eaux pluviales

210

ouvrages d'infiltration
et de régulation

GESTION DURABLE ET INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES (GIEP)

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire accompagne les élus et les porteurs de projet à gérer les eaux pluviales autrement que par le tout tuyau, en les infiltrant au plus près de là où elles tombent pour favoriser :

- le rechargement des nappes phréatiques,
- la réduction des consommations en eau pour les espaces-verts (pression sur la ressource),
- la réduction des pollutions du milieu,
- la réduction des inondations,
- la réduction des consommations de béton et produits pétroliers.



Ces aménagements responsables et durables améliorent également la qualité de vie en zone urbaine (Création d'îlots de fraîcheur, espaces publics multifonctionnels).

Ce sujet GIEP a été abordé lors des échanges avec 43 communes dans le cadre de la réflexion sur la future gestion des eaux pluviales urbaines.

PERSPECTIVES

- Création d'un service dédié à la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU).
- Réalisation d'un règlement de service et de fiche didactique.
- Élaboration d'un zonage pluvial qui sera intégré au PLUi.
- Établissement d'un Schéma Directeur.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+

VOLUTION DES USAGES DE EAU À L'ATTENTION DES COLAIRES : DÉFIS CLASS'EAU

DÉFIS CLASS'EAU

Collectivité soutient une action de sensibilisation à l'eau et à sa conservation destinée aux élèves du CP au CM2. Animé par l'association ée, ce programme pédagogique accompagne les écoles tout au long l'année scolaire à travers 6 séances thématiques :

- Présentation du projet et mobilisation des élèves,
- Enquête sur les consommations d'eau au sein de l'école,
- Atelier de co-construction d'un plan d'action pour réduire les consommations,
- Lancement des actions impliquant les familles,
- Bilan à mi-parcours,
- Temps de clôture festif avec les élèves et leurs proches.

Le projet inclut également un travail de coordination avec les municipalités pour identifier et réaliser, si nécessaire, des réparations de fuites ou l'installation d'équipements économies en eau (éco-mousseurs, récupérateurs d'eau de pluie, etc.). Une mallette pédagogique sur les écogestes liés à l'eau circule également dans les familles afin de prolonger la sensibilisation à la maison.

PERSPECTIVES

- Poursuivre l'action sur 4 à 5 écoles/an sur la durée du contrat de DSP SAUR.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+++
Modes de production et de consommation responsables	



882

élèves sensibilisés pour l'année scolaire 2024-2025, répartis en 4 écoles primaires :
l'école de la Herse
à Montreuil-Bellay,
Louresse-Rochemenier,
Saint-Clément-des-Levées,
et Ambillou-Château / Noyant-la-Plaine.

91

animations réalisées



SENSIBILISATION DES ADULTES AUX ÉCOGESTES

Les bénéficiaires du dispositif PASS'EAU* sont invités à participer à une réunion de sensibilisation aux écogestes. Animée par un intervenant de l'association Alisée, en collaboration avec l'éco-médiatrice eau de l'Agglomération, cette rencontre propose un temps d'échanges ludique et interactif autour de la consommation d'eau : quiz, jeu sur la répartition des usages domestiques, analyse de factures, mesures de débit avec ou sans mousseur, découverte du cycle de l'eau et élaboration d'un calendrier de suivi des consommations.



Ces ateliers collectifs encouragent le partage d'astuces entre participants pour mieux maîtriser sa consommation d'eau, réduire les gaspillages et détecter plus facilement les fuites.

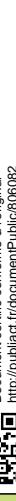


PERSPECTIVES

- Poursuivre des réunions sur toute la durée du contrat de DSP SAUR.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+++
Modes de production et de consommation responsables	





BIODIVERSITÉ ET ENVIRONNEMENT

IRE DE LAVAGE INNOVANTE SUR E CENTRE D'ENVIRONNEMENT E BELLEVUE

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a réalisé des travaux d'aménagement du Centre d'Environnement de Bellevue (finalisés en 2025). Dans ce cadre, une aire de lavage avec recyclage des eaux a été installée pour laver les camions de collecte des Ordures ménagères de la commune.



Le système de lavage fonctionne avec un module de recyclage des eaux installé à proximité de la piste de lavage.



Les eaux usées sont récupérées dans le caniveau central de l'aire de lavage. Un dégrilleur retient les déchets >5mm. Les eaux sont ensuite redirigées vers un déboucheur enterré de 20 m³ où a lieu une première décantation. Ces eaux sont ensuite pompées vers un second dégrilleur où sont retenues les particules >2mm puis redirigées vers un séparateur d'hydrocarbures qui assure un niveau d'hydrocarbures inférieur à 5mg/L (conformément à la norme EN858-1).

Les eaux sont transférées vers une série de quatre filtres permettant de retirer les matières en suspension et les huiles. Ces eaux recyclées sont enfin désinfectées à l'ozone et aux rayonnement UV puis stockées en attendant d'être renvoyées vers la piste de lavage.

Ce process de recyclage de l'eau conçu et installé par l'entreprise Montanier (Allonnes) permet d'économiser 80 % d'eau.



POUR ALLER + LOIN



Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Préservation de la biodiversité, des milieux Épanouissement de tous les êtres humains

Épanouissement de tous les

Modes de production et de consommation responsables

5 000 L

d'eau consommés par jour
pour le lavage en moyenne
de 25 camions

45 700 L

de volume total des différentes cuves et débourbeurs

80%

d'eau recyclée



236 300 €

C'est le montant TTC
du container de recyclage
(équipement, voirie)





028 Ha
cartographiés

21

habitats différents identifiés
dont 3 d'intérêt communautaire

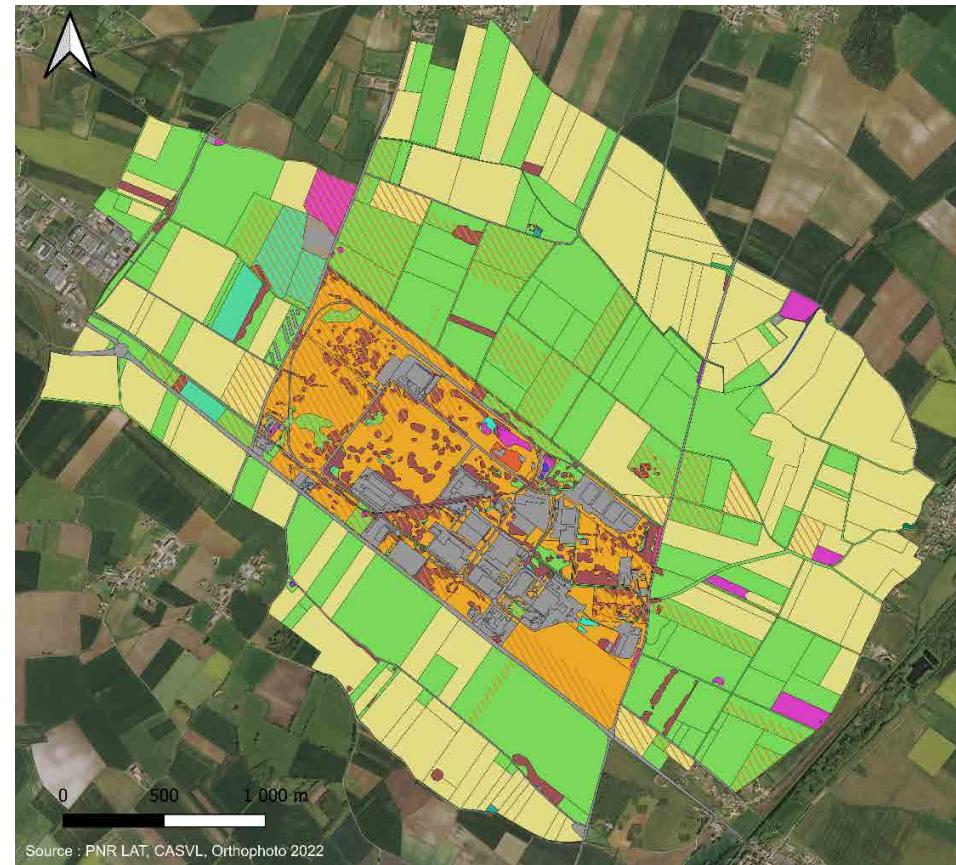
	Réserve Naturelle Régionale de la Champagne de Mérion
Végétations	
	Arrhenatherion elatioris
	Caucalidion lappulae
	Thesio humifusi-Koelerion pyramidatae
	Pruno spinosae-Rubion radulae
	Cynosurion cristati
	Dauco carotae-Melilotion albi
	Alyso alyssoidis-Sedion albi
	Convolvulo arvensis-Agropyrrion repens
	Sisymbrium officinalis
	Onopordion acanthii
	Caricion gracilis
	Rubo caesii-Populion nigrae
	Sambuco-Salicion capraeae
	Fraxino excelsioris-Quercion roboris
	Phragmytton communis
	Thero-Airion
	Potentillion anserinae
	Falcario vulgaris-Poion angustifoliae
	Ranunculion aquatilis x Lemnion minoris
	Lolio perennis-Plantaginion majoris
	Artificialisé

CARTOGRAPHIE DES HABITATS DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE (RNR) DE LA CHAMPAGNE DE MÉRON

La cartographie des habitats est un outil essentiel pour la gestion des espaces naturels. Il s'agit de délimiter sur le terrain les milieux homogènes : pelouses, prairies, cultures... et de caractériser le type de végétation présente. Cela permet d'avoir une meilleure idée de la mosaïque d'habitats et des efforts de gestion à réaliser.

Ce travail cartographique a été mené d'avril à août 2025 avec l'aide d'une stagiaire, en Master « Biodiversité, écologie et évolution ». Il a permis :

- d'identifier 21 habitats différents (associations végétales),
- de recenser 3 habitats d'intérêt communautaire (en danger ou aire de répartition réduite ou représentatifs de la diversité écologique de l'UE) : prairies de fauche, pelouses calcicoles, pelouses des dalles calcaires,
- de révéler la forte représentativité et l'augmentation de la surface occupée par des prairies de fauche. Celles-ci permettent d'accroître les capacités d'accueil et l'attractivité de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) pour les Outardes canepetières. La gestion de ces prairies est nécessaire pour maintenir un écosystème diversifié.



Source : PNR LAT, CASVL, Orthophoto 2022

À chaque couleur correspond une typologie d'habitat différente avec une végétation spécifique. Exemple : en vert il s'agit des prairies de fauche, en jaune des cultures associées à la présence de communautés messicoles (fleurs des champs) et en orange des pelouses calcaires.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+

HANTIER RENATURATION DANS LA RNR DE LA CHAMPAGNE DE MÉRON

Un chantier de réouverture de pelouses sèches s'est tenu avec des jeunes en service civique d'Unis-Cité début 2025. Ils ont coupé des herbes dans la parcelle de l'ancienne station d'épuration dans la RNR de la Champagne de Méron. L'objectif est de préserver les milieux ouverts.

La présence de pelouses et de prairies sèches est essentielle au maintien de la flore et de la faune locale. Le développement des ligneux est une menace pour ces espaces fragiles.



Grâce au chantier les petits sujets de prunelliers, aubépines, ronciers ont été identifiés et coupés.



1

journée de chantier



4

jeunes en service civique



2 500 m²

de superficie réouverte

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	





374 886 €

C'est le montant TTC
des travaux de remplacement
de la vanne

2,5 T

d'acier pour ce type de vanne

RÉFLECTION DE LA VANNE DU BARRAGE DE LA SALLE À MONTREUIL-BELLAY

Au barrage de la Salle à Montreuil-Bellay, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a remplacé une vanne « clapet » qui fonctionnait par surverse et qui était difficile à manœuvrer par une vanne levante automatisée (type « guillotine ») permettant une évacuation de l'eau et des sédiments par le fond. L'objectif est de limiter l'ensablement de la retenue d'eau du barrage et de favoriser la libre circulation des sédiments. Le réchauffement de l'eau du cours d'eau est alors limité.

De plus, l'automatisation de la vanne facilite la gestion quotidienne et permet une meilleure régulation. Les travaux ont été réceptionnés au printemps 2025.



Avant



Après

La nouvelle vanne mesure 4,5m de large sur 2m de hauteur

PERSPECTIVES

- Suivre l'incidence des travaux par la mise en place d'inventaires biologiques (piscicole et macro-invertébrés) et de suivis topographiques du fond de la rivière.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+

ESTAURATIONS ET CRÉATIONS DE MARES

2024, la Communauté d'Agglomération a restauré 7 mares et en a créé 3, sur 6 communes différentes (Cizay-La-Madeleine, Gennes-Val-Loire, Montreuil-Bellay, Saint-Macaire-du-Bois, Saumur et Verrie).

Les mares sont reconnues pour leurs rôles de régulation du cycle de l'eau, d'épuration et d'accueil de la biodiversité. Les travaux visent à améliorer/retrouver un fonctionnement écologique sur les mares déjà existantes et à offrir un habitat temporaire ou permanent d'eau douce pour les nouvelles mares créées.

Les travaux consistent à abattre et à élaguer des arbres afin d'améliorer la mise en lumière des mares, et à des opérations de terrassement pour diversifier les pentes et les formes des berges, facteur favorable à l'installation d'une flore diversifiée. Pour les mares les plus envasées, un curage permet de retrouver une épaisseur d'eau suffisante pour que les espèces aquatiques réalisent leur cycle de vie.

Un suivi sera réalisé avant les travaux, puis un an et trois ans après leur achèvement, afin d'observer l'évolution de la faune et de la flore au sein des mares restaurées et nouvellement créées.

Cette opération s'inscrit dans le Contrat Territorial Thouet avec l'appui de l'association EDEN et avec un financement de l'Agence de l'eau Loire Bretagne (47,6%) et du Département de Maine-et-Loire (32,4%).



Avant



Après



7

mares restaurées

3

nouvelles mares



59 180 €

C'est le montant TTC
des études et des travaux de
restauration et de création
de mares

Subvention : 44 400€

PERSPECTIVES

- Restauration de 8 mares et création de 3 mares à l'automne 2025.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	

D6 A5



RESTAURATION D'ANNEXES HYDRAULIQUES SUR LE THOUET

Des travaux ont été menés pour améliorer la connexion au Thouet de 3 annexes hydrauliques à Saumur. Ils ont permis de remettre en lumière ces milieux pour faciliter le développement de la végétation herbacée.

Les annexes hydrauliques servent d'habitat à de nombreuses espèces aussi bien aquatiques que terrestres. Les brochets, par exemple, viennent y déposer leurs œufs lorsque la température est comprise entre 7 et 11°C et que l'annexe est connectée à la rivière principale. Si l'annexe est suffisamment éclairée, la température de l'eau s'y réchauffera et les œufs pourront laisser place à des alevins, qui y trouveront toutes les conditions nécessaires à leur développement. Ils rejoindront la rivière à la faveur d'une crue.

Au fil des années, ces annexes sont peu à peu colonisées par des arbustes, puis par des arbres. Sans intervention de l'homme, ces annexes finissent par se combler naturellement. Pour permettre aux espèces de milieux annexes d'accomplir leur cycle biologique, l'intervention de l'homme est devenue nécessaire.



38 400 €

C'est le montant TTC de la restauration de 3 annexes hydrauliques sur le Thouet



La restauration consiste à recreuser des connexions des annexes et à éclaircir en enlevant les arbres envahissants ou inadaptés. Cela doit permettre d'augmenter la fréquence et la durée de connexion entre ces annexes et le Thouet et l'installation d'une végétation spécifique, favorable à la reproduction des brochets.

Cette opération s'inscrit dans le Contrat Territorial Thouet 2024-2026 et bénéficie d'un financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES...

UX MILIEUX AQUATIQUES

Communauté d'Agglomération a conçu un programme de 4 séances par classe en co-animation avec la LPO Anjou comprenant : caractéristiques du Thouet, fonctionnement d'une rivière, visite d'une section du Thouet restaurée, mise en place de boutures de saules en bordure du cours d'eau.

Sur l'année scolaire 2024-2025, 4 écoles de CM1-CM2 de Saumur ont participé (écoles de l'Abbaye, Charles Perrault, des Hautes-Vignes et des Violettes). Cette opération s'inscrit dans le Contrat Territorial Thouet 2024-2026 et bénéficie d'un financement de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

PERSPECTIVES

- Sensibilisation de 4 nouvelles classes en 2025-2026.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	

...AUX RISQUES INONDATION

Dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) des Vals d'Authion et de Loire, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a mené une action de sensibilisation aux risques d'inondation auprès d'écoles situées sur le périmètre concerné par ce programme.

De septembre 2024 à juin 2025, dix classes de CM1-CM2 ont participé gratuitement à une animation pédagogique animée par l'association Loire Odyssée.

Le programme, articulé autour d'une séance en classe avec une maquette pédagogique et d'une sortie sur le terrain sous la forme d'un rallye photo, visait à faire découvrir le fonctionnement de la rivière, les phénomènes d'inondation et les moyens de prévention.



La maquette pédagogique permet d'explorer l'histoire de la relation entre les Hommes et le fleuve dans le Val d'Authion depuis 2000 ans

PERSPECTIVES

- Après un bilan, l'opération sera peut-être renouvelée ou à défaut un projet de maquette inondable sera envisagé.
- Des animations sont prévues lors de la fête de la science 2025 à Saumur, toujours en lien avec les inondations (bar à eau/spectacles, escape game...)

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	



8 400 €

C'est le montant TTC de l'opération

600

boutures de saules plantées en bordure du Thouet avec les enfants



PRÉVENTION INONDATIONS

À LA DÉCOUVERTE DE L'EAU AUTOUR VOTRE ÉCOLE

Une animation pour mieux comprendre le fonctionnement de la Loire, les phénomènes d'inondations et de protection des habitants

L'HISTOIRE DE LA LOIRE 1/2 journée

Comprendre l'histoire des hommes et du fleuve sur les 2000 ans dans le Val d'Authion à l'aide d'une maquette

RALLYE PHOTOS 1/2 journée

Rallye photos autour de l'école à la recherche de l'eau

• Niveau CM1/CM2
• Sans transport
• 2 x 1/2 journée/école
• Animation assurée par Loire Odyssée
• Prise en charge par l'Agglomération

Cette action est financée à 80% par le Fonds de prévention des risques naturels et à 20% par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

LA MAISON DE LA LOIRE
LOIRE ODYSÉE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU CLIMAT ET DES TERRITOIRES
PUBLIC LOIRE
PAPI VAL D'AUTHION

SAUMUR VAL DE LOIRE AGGLOMERATION

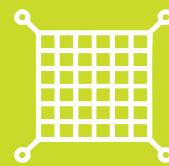


238

enfants sensibilisés dans 10 écoles réparties sur 6 communes



D1 D6 A5



3

filets mis en place

Les résultats de l'évaluation de l'expérimentation seront visibles en ligne



100 000 €

C'est le montant du projet sur 3 ans. Il bénéficie d'une aide financière de l'Agence de l'eau Loire Bretagne de 70%

FILETS « HALT'EAU PLASTIQUE »

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a lancé une expérimentation de lutte contre la pollution des rivières qui consiste à intercepter les déchets dès leur sortie des canalisations d'eaux pluviales, avant qu'ils n'atteignent les cours d'eau. Cette opération est nommée « Halt'eau Plastique ». Un dispositif spécifique, constitué d'un filet de rétention, a été installé à la sortie de 3 canalisations d'eaux pluviales : rue des Maréchaux à Saumur, à la passerelle à Saint-Hilaire-Saint-Florent et au Pont Napoléon à Montreuil-Bellay.



POURQUOI CETTE INITIATIVE ?

Lors des pluies, les déchets présents dans les rues (mégots, plastiques, emballages...) sont entraînés vers les réseaux d'eaux pluviales puis jusqu'à la rivière, contribuant à la pollution marine.

Le filet installé à la sortie des canalisations retient ces déchets avant qu'ils n'atteignent le cours d'eau. Ils sont ensuite collectés régulièrement et analysés deux fois par an afin d'identifier leur nature et leur origine. Ces données permettront de mieux comprendre la pollution diffuse et de définir des actions adaptées, à la fois curatives (comme la pose de filets) et préventives (sensibilisation, réduction des déchets à la source, initiatives zéro déchet...). L'expérimentation sera suivie et évaluée sur plusieurs mois. Les résultats seront accessibles en ligne sur www.saumurvaldeloire.fr/macrodechets-rivieres-saumur-val-de-loire.

Ce projet est piloté par l'Agglomération Saumur Val de Loire, qui est accompagnée par le CPIE 37 pour caractériser les déchets et mener des actions de sensibilisation. Il est lauréat d'un appel à projets de l'Agence de l'eau qui le finance à hauteur de 70 %.

Le montant prévisionnel est de 100 000 € pour les 3 années (2024-2026) du projet. Il comprend l'achat et la pose des filets, la collecte et l'élimination des déchets, les caractérisations, les animations et la communication.

PERSPECTIVES

- Suite aux différentes caractérisations des déchets, mise en œuvre d'actions visant à les réduire voire éviter dans les eaux pluviales.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+

ETTOYONS LE THOUET

Opération Nettoyons le Thouet a eu lieu samedi 27 septembre 2025 le long des bords du Thouet à Saumur et à Montreuil-Bellay dans le cadre de l'opération Nettoyons la nature initiée par l'enseigne E. Leclerc.

Nombreux déchets en tout genre ont été collectés par les bénévoles et les services de l'Agglo Saumur Val de Loire.



Les 73 participants dont 10 enfants ont collectivement ramassé 340 kg de détritus divers, 100 kg de ferrailles, 120 kg de verres et 60 kg de déchets recyclables.

Le volume total de déchets ramassés sur cette édition 2025 est en nette diminution. Pour rappel, 1,2 tonne avait été ramassée en 2023, 1,6 tonne en 2021 et 2,760 tonnes en 2019.

PERSPECTIVES

- L'opération « Nettoyons le Thouet » est désormais réalisée tous les deux ans. Prochain rendez-vous donc en 2027.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	



73

participants à cette édition 2025

+ de 600 Kg

de déchets ramassés dont
100 kg de ferrailles,
120 kg de verres,
340 kg de tout venant
et 60 kg d'emballages





60

élus étaient présents
à la conférence du GIEC



1

podcast à retrouver sur la
chaîne YouTube de l'Agglo



8

agents ont participé à la
Fresque du sol

SENSIBILISATION CLIMAT ET EAU

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la Communauté d'Agglomération a organisé différents temps forts et rendez-vous gratuits autour de l'eau et du climat dans une dynamique collective et partenariale. L'objectif était de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux environnementaux actuels et aux impacts du changement climatique, et encourager des gestes simples mais efficaces pour préserver nos ressources naturelles.

CONFÉRENCE DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES ÉLUS ET DES AGENTS



Le 9 décembre 2024 se tenait, à Saumur, une conférence de l'enseignant-chercheur Cyril Fleurant, membre du GIEC Pays de la Loire. En présence d'une soixantaine d'élus et de techniciens de l'Agglomération Saumur Val de Loire, l'hydrologue a rappelé l'ampleur de l'urgence climatique, et détaillé les multiples enjeux autour de la ressource en eau sur le territoire. Dans un format ouvert, il a été question du réchauffement climatique, du cycle de l'eau, des enjeux agricoles et des pistes d'actions pour s'adapter en Saumurois.

ATELIER FRESQUE DU SOL POUR LES AGENTS

Le 22 juillet 2025, 8 agents de l'Agglomération ont participé, avec l'accompagnement du cabinet Atlace, à une « fresque du sol », un jeu collaboratif visant à mieux comprendre les enjeux liés aux sols. À travers le classement de 50 cartes, les participants ont exploré la formation, les fonctions écologiques et les services rendus par les sols, ainsi que les menaces qui les affectent et les actions possibles pour les préserver.



Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	



SEMAINE « EAU & CLIMAT » DU 3 AU 12 JUIN 2025

En juin 2025, a eu lieu une programmation riche et engagée, visant à sensibiliser le grand public aux enjeux cruciaux liés à la gestion de l'eau dans le contexte du changement climatique.



Une ouverture immersive et pédagogique

L'événement a débuté par une sortie descente du Thouet en canoë, réunissant des élus et des techniciens de l'Agglomération.

Cette immersion sur le terrain a permis de partager de manière concrète les caractéristiques du cours d'eau avec Charlène Descollonges, ingénierie hydrologue, spécialisée dans la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Elle a apporté un éclairage précieux sur les enjeux systémiques liés à l'eau.

Une conférence inspirante « Changer de regard sur l'eau »

Le mardi 3 juin 2025, la conférence animée par Charlène Descollonges a rassemblé plus d'une centaine de participants. Elle y a présenté les fondements de l'hydrologie régénérative à travers le triptyque « eau – arbre – sol », tout en mettant en avant des solutions low-tech concrètes, porteuses d'espoir pour des territoires plus résilients. La soirée a également été ponctuée par les interventions artistiques de la Compagnie Spectabilis, avec des extraits de sa création « Pièce(s) d'Eau(x) », offrant une incarnation sensible et poétique des enjeux liés à l'eau.



Une programmation éclectique pour tous les publics

Tout au long de la semaine, de nombreuses animations ont été proposées (un escape game « Mission Eau Secours » à destination des jeunes du VIVADO, visite du projet Halt'eau Plastique, ciné-débat sur la thématique des mares organisé avec le PNR Loire Anjou Touraine, une balade urbaine dédiée à la prévention des risques d'inondation, une exposition « Sciences en bulles » à la médiathèque de Saumur, un escape game « secret des tuyaux perdus » avec la régie des eaux, etc.)

Objectif énergie solaire
à horizon 2050

29%
du mix énergétique
du territoire

6

Sites retenus pour le 1^{er} Appel
à Manifestation d'Intérêt



5 Ha

de surface à l'étude pour une
centrale solaire au sol

SOLARISATION DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de son Schéma Directeur des Énergies Renouvelables, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire s'est fixée un objectif ambitieux : porter la part de l'énergie solaire à 29% de son mix énergétique d'ici 2050.

Pour amorcer cette transition, un premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé en 2021, afin d'identifier des opérateurs capables d'assurer l'installation, l'exploitation et la maintenance de centrales photovoltaïques sur plusieurs sites communautaires. À l'issue de cette démarche, la société Trina Solar a été retenue pour équiper 6 sites du territoire.

Ce programme comprend l'installation de panneaux solaires sur 4 toitures :

- l'usine-relais UR8 à Neuillé,
- l'usine-relais UR9 à Allonnes,
- l'extension de l'atelier Nunhems à Longué-Jumelles,
- la tribune du stade Offard à Saumur,

ainsi que sur 2 parkings via des ombrières photovoltaïques :

- le parking des Pâtureaux situé dans la ZAC Écoparc à Saumur,
- le parking du Breil à Saumur.

Les 1^{ères} installations ont débuté en 2025 avec la pose des panneaux photovoltaïques en toiture. Leur mise en service s'est faite début octobre 2025.



Pose des panneaux sur la toiture de l'atelier Nunhems à Longué-Jumelles - Mai 2025



Visite technique des panneaux photovoltaïques installés sur la tribune du stade Offard à Saumur - Mai 2025

Dans la continuité de cette dynamique, un second AMI a été lancé en 2025, portant sur la solarisation de l'ancienne décharge des Pêcheries à Doué-en-Anjou, couvrant une superficie globale de 5 hectares avec des servitudes. Le projet, actuellement en cours d'étude, prévoit l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance estimée à 2,8 MWc, reposant sur environ 12 500 m² de panneaux. Cette initiative s'inscrit dans une logique de reconversion de friches en site de production d'énergie renouvelable.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+++



A

ON SAUMUR VAL DE LOIRE

THE

SAUMUR agglo

THE



4

lignes principales



+ de 200

arrêts



6h - 21h

La circulation des bus débute plus tôt et se finit plus tard qu'auparavant



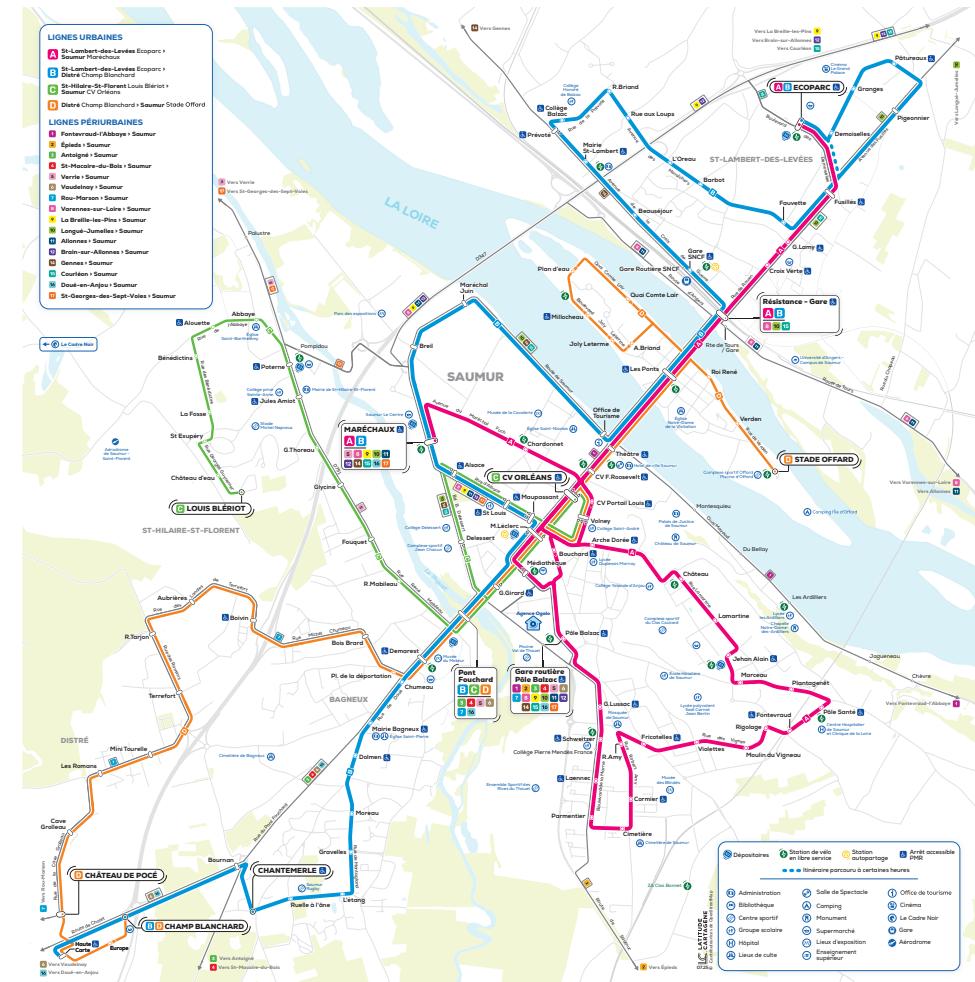
AMÉLIORATION DU RÉSEAU URBAIN DE BUS À SAUMUR

Le 7 avril 2025, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a mis en service le nouveau réseau urbain de bus de la Ville de Saumur. Construit à partir d'une large concertation avec les habitants depuis plusieurs années, ce réseau modernisé vise à rendre les déplacements plus faciles au quotidien.

Avec 4 lignes principales et plus de 200 arrêts, le nouveau réseau urbain de Saumur permet de rejoindre plus simplement la gare, le centre-ville, les quartiers et les zones d'activités. Les bus circulent désormais de 6h à 21h (au lieu de 7h-19h15 auparavant), avec moins de correspondances et des trajets plus directs. Ce nouveau réseau veut offrir une vraie alternative à la voiture et faciliter la vie de tous : scolaires, actifs, seniors ou familles.

En favorisant aussi les liens avec le vélo et la marche, ce nouveau réseau de bus s'inscrit dans une démarche plus écologique et contribue à rendre le territoire saumurois encore plus attractif.

Après 5 mois d'exploitation, le plan de transport a été ajusté pour tenir compte des retours des usagers et mieux répondre à leurs besoins.



Lutte contre le changement climatique

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

++

Épanouissement de tous les êtres humains

+

Cohésion sociale et solidarité

+

Modes de production et de consommation responsables

352

trajets réalisés en 2024

53Km

en moyenne
par réservation

5h

d'utilisation en moyenne
par réservation

OGALO AUTOPARTAGE : UNE STATION À VIVY

Dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité durable, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire accompagne l'évolution de l'autopartage Ogalo sur son territoire. Ce service permet à tous les habitants du territoire de réserver facilement un véhicule électrique en libre-service, 24h/24 et 7j/7, pour quelques heures, sans les contraintes liées à la possession d'une voiture.

Afin d'améliorer l'accessibilité et de répondre aux besoins des usagers, la station d'autopartage a été déplacée sur la commune de Vify (auparavant située à Longué-Jumelles).



Ce nouvel emplacement permettra d'offrir un service renforcé, plus pratique et mieux intégré dans le quotidien des habitants. Cette nouvelle station est accessible depuis le 3 octobre 2024.

PERSPECTIVES

- Animation pour faire découvrir le service aux habitants.



Lutte contre le changement climatique

+++

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

++

Épanouissement de tous les êtres humains

+

Cohésion sociale et solidarité

++

Modes de production et de consommation responsables

++

SENSIBILISATION À L'USAGE DE LA Trottinette électrique pour les élèves de 4^{ème}

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire organise chaque année depuis 2022 une action de sensibilisation pour les élèves de 4^{ème} collèges du territoire sur l'usage de la trottinette électrique.

Un atelier d'une heure par classe, a pour but de rappeler les règles de sécurité : port du casque, respect du code la route, circulation dans les voies autorisées. Les collégiens sont sensibilisés aux bons comportements à adopter pour se protéger et protéger les autres en utilisant ce mode de déplacement.

Pour compléter la partie théorique, les élèves testent la conduite d'une trottinette électrique sur une piste dédiée. L'objectif est de leur donner les repères nécessaires pour l'utiliser de façon responsable, sécurisée et respectueuse de l'espace public.

Ces ateliers se sont déroulés du 30 septembre 2024 au 4 octobre 2024. Ils ont concerné 1 000 élèves des collèges St-Joseph et François Truffaut de Longué-Jumelles, Delessert, Pierre Mendès France, St-André, St-Louis, Balzac de Saumur, Paul Eluard de Gennes-Val-de-Loire, St-Joseph et Lucien Millet de Doué-en-Anjou et la Maison Familiale Rurale de Montreuil-Bellay.



PERSPECTIVES

- Poursuite de la sensibilisation et de la prévention à l'usage de la trottinette électrique en 2026.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	



1 000

jeunes de 4^{ème} sensibilisés



1h

d'atelier par classe

 D4



AFFAIRES CULTURELLES

ASSURER UN TRAITEMENT DURABLE DES COLLECTIONS DE DOCUMENTS

La consolidation des documents plus diffusés fait partie des missions historiques bibliothécaires : en les éteignant correctement par une verture plastique, leur durée de vie sera supérieure, et le plus grand nombre pourra les utiliser plus longtemps.



Au contraire, certains documents à plus faible rotation ne nécessitent pas de couverture mais un simple renforcement.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



9 000

documents plastifiés et 1 000 non plastifiés

GRAINOthèQUES DANS LES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU L'IMAGIN'R

La grainothèque est un lieu où il est possible de déposer et échanger librement des graines de fleurs, de fruits et de légumes. Avec cette démarche, il s'agit pour les bibliothèques publiques de donner un accès libre et gratuit au patrimoine horticole, de développer la biodiversité, de transmettre les savoir-faire autour des semences biologiques et enfin de diffuser et conserver les espèces.



Ces grainothèques installées dans les bibliothèques de Varrains, Rou-Marson, Turquant, St-Georges-sur-Layon et Le Puy-Notre-Dame sont accessibles à tous et favorisent une connaissance des cycles de la nature et des origines des graines.

Des actions culturelles sont organisées ponctuellement dans le réseau pour faire connaître ce dispositif : ateliers, bibliographie, rencontres, projections. Ces actions font écho à d'autres événements comme les troc'plantes dans plusieurs communes.



5

grainothèques dans les bibliothèques du réseau l'imagin'R

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	



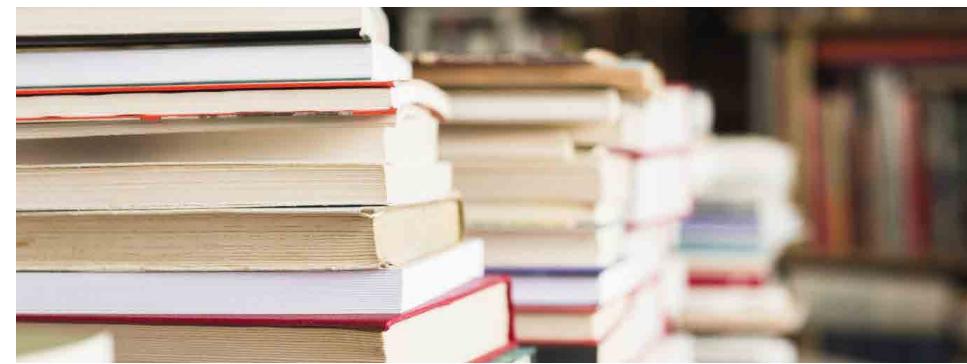


2 563

livres collectés par
l'association Ammereal

UNE SECONDE VIE AUX LIVRES

Le réseau des bibliothèques acquiert quelque 4 000 documents chaque année. Afin d'assurer un renouvellement des collections en surmontant les problèmes de stockage, le service supervise chaque année le retrait de près du même nombre de documents (4 000) des rayons des différents équipements. Afin de favoriser l'économie circulaire du livre, des dons à des associations ou librairies solidaires sont programmés pour donner une seconde vie à ces documents.



L'association « Ammereal », agréée entreprise solidaire d'utilité sociale, a ainsi recueilli 2 563 documents du réseau des bibliothèques l'imagin'R du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025. Une fois les livres collectés, ils sont triés et mis en vente sur le site <https://www.ammereal.fr>. Une partie des ventes est reversée à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.



Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+

CHANGEMENT DU PARC LUMIERE EN LED

Dans le cadre d'une transition totale du parc lumière du Théâtre le Dôme, les lampes halogènes sont changées progressivement vers une technologie LED.

Ainsi, la Direction des affaires culturelles investit massivement depuis plusieurs années pour le changement complet des lumières.

L'objectif est d'avoir un parc lumière full LED fin 2027.

Ces nouveaux projecteurs sont pour la salle de spectacle mais également utilisés lors de la programmation de la saison culturelle sur le territoire.

Concrètement, chaque projecteur de 1 000 W est remplacé par un projecteur LED de 200 W.



63 000 €

C'est le montant TTC
dépensé en 2024 pour le
changement en LED



Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+++

ENDEZ-VOUS DES P'TITS URIEX

18 décembre 2024, en partenariat avec le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine (PNR), un atelier a été proposé au public famille à partir de 6 ans, en lien avec l'exposition *Des îles de Loire*, des artistes Nicolas Jolivot et Anne Moreau.

*ens découvrir
xpérimenter
ynamique du
ve, la formation
îles et apprends
à reconnaître les
petits habitants de
ces lieux privilégiés
avec l'animatrice du
site Natura 2000 de
la Vallée de la Loire.
Animation proposée
par le Parc Naturel
Régional Loire-
Anjou-Touraine. »*

Les enfants ont pu visiter l'exposition et faire un atelier pratique avec le PNR, afin de comprendre comment se forment les îles que nous pouvons observer dans la Loire.



1 120

visiteurs de l'exposition



5

enfants participants
à l'atelier

PERSPECTIVES

- Poursuivre le partenariat avec le PNR, via d'éventuels autres ateliers en lien avec la programmation culturelle (spectacles, expositions, festival Mômes en folie).

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	

D5



FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES

TABLEAU DE PILOTAGE DES MARCHÉS PUBLICS

Un tableau de pilotage a été mis en place pour suivre les marchés publics supérieurs à 40K€HT conclus par la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.

Il permet de suivre régulièrement un certain nombre d'indicateurs qui permettent de mesurer les performances des marchés et notamment la performance en matière de marchés durables et responsables.



154

Marchés ont été notifiés depuis le 1^{er} janvier 2024 dont **81%** intègrent des considérations environnementales (clause technique, clause d'exécution ou critère de jugement des offres)

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



D6

A2

A10

DÉVELOPPER L'INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS L'ACTE D'ACHAT

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) fixe plusieurs objectifs : réduction du plastique à usage unique, amélioration de l'information des consommateurs et lutte contre l'obsolescence programmée.

Elle engage également les acheteurs publics, qui doivent atteindre chaque année des objectifs d'acquisition de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, conformément au décret d'application n°2021-254 du 9 mars 2021.

ACTIONS :

- Suivi du respect de la loi AGEC à travers un tableau recensant les fournitures de bureau intégrant des matières recyclées et/ou labellisées.
- Achat de matériels d'impression issus du réemploi et de la réutilisation.



38,5 %

du volume global d'achat de fournitures de bureau intégrant des matières recyclées et/ou labellisées

100 %

du papier reprographie est composé de matières recyclées

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



D5

A2

A7

A10



17

participants

D5 A1 A2 A4 A7



24 500

impressions économisées

D5 D6 A1

FORMATION AUX ACHATS RESPONSABLES SUR LA THÉMATIQUE DU BÂTI

Une formation sur les « achats responsables sur la thématique du bâti » a été dispensée par le RESECO . Elle s'est adressée aux agents de la Communauté d'Agglomération (service des commandes publiques et service bâtiment) et du service architecture et énergie de la Ville de Saumur.

Cette formation s'est déroulée les 19 et 20 mars 2025 à la mairie de Saumur. Différents points ont été évoqués :

- Faire du réemploi une préoccupation de tous (présentation par l'association matières grises).
- Accompagnement à la transition écologique et outils présentés par la Fédération Française du Bâtiment (FFB).

PERSPECTIVES

- Cette formation sera suivie de stages plus approfondis (2 jours de travaux en ateliers en groupe réduit) sur des segments d'achats stratégiques (informatique,...) en fonction des sollicitations des services.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

FACTURES DÉMATÉRIALISÉES

Depuis 2024, le procédé PES ASAP permettant l'envoi des factures dématérialisées au centre éditique de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) est activé.

Les factures ainsi dématérialisées continuent de générer des économies d'impression. Sur la période de référence 2024 -2025, c'est plus de 24 500 impressions économisées pour la collectivité.

L'objectif de la DGFIP est toujours de promouvoir l'accès des usagers aux factures en ligne sur le portail ENSU (Espace Numérique Sécurisé de l'Usager), espace sur lequel il accède à ses avis d'impositions et aux factures des services publics locaux.



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

ANALYSE ENVIRONNEMENTALE U BUDGET : OBJECTIF BUDGET VERT

2025, la collectivité poursuit son engagement en matière d'évaluation environnementale de ses budgets. Après avoir devancé l'obligation réglementaire d'un an en évaluant dès 2023 son Budget Primitif (BP) au regard du volet « atténuation des émissions de gaz à effet de serre », la collectivité a poursuivi sa démarche vers un Budget Climat en évaluant son budget 2025 sur le volet « adaptation au changement climatique ».

ATTÉNUATION + ADAPTATION = BUDGET CLIMAT

L'obligation réglementaire s'applique à compter de 2024 sur l'évaluation des Comptes Administratifs (CA).

La collectivité a souhaité effectuer cette analyse dès le stade BP afin qu'elle soit un véritable outil d'aide à la décision et qu'elle permette d'identifier les forces, les faiblesses et les leviers d'actions pour améliorer la politique de durabilité de la collectivité.

Cette prise de conscience a pu faire évoluer certains projets de la PPI dans leur conception (projet cour artisanale notamment).



Le CA 2025 (et BP 2026) ouvrira un nouveau volet d'analyse, celui de la Biodiversité. Afin de rendre visibles les efforts en faveur de la biodiversité, la collectivité identifie et valorise les actions qui contribuent directement à la préservation, à la restauration et à l'amélioration de la biodiversité et/ou indirectement via des politiques sectorielles (urbanisme, mobilité douce, gestion des eaux, agriculture...).

Les actions liées au contrat territorial Thouet comme la restauration morphologique du Thouet, la restauration des zones humides et des frayères, la lutte contre les espèces invasives comme la jussie, le soutien aux associations de protection de la nature sont autant de dépenses qui seront identifiées en faveur de la préservation de la biodiversité dans l'annexe environnementale du CA 2025.

Le cumul des 3 volets aboutiront à l'obtention d'un Budget Vert pour la collectivité.

ATTÉNUATION + ADAPTATION + BIODIVERSITÉ = BUDGET VERT

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++



69,5%

des investissements côtés ont eu un impact favorable (46%) ou neutre (23,5%)

D5 A1 A9

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025



Descente du Thouet en canoë - Eau & Climat - Juin 2025 © CA Saumur Val de Loire

Rédaction

Services de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Coordination

Service environnement

environnement@saumurvaldeloire.fr

Réalisation

Service communication

communication@saumurvaldeloire.fr

SCHÉMA DE MUTUALISATION

BILAN 2025



Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
11 rue du Maréchal Leclerc
CS 54030 - 49408 Saumur Cedex
Tél. 02 41 40 45 50
www.saumurvaldeloire.fr

SAUMUR
VAL DE LOIRE
AGGLOMÉRATION

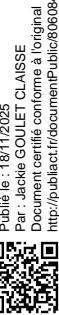
1. Rappel de la démarche et contexte juridique - p.04

- 1.1 Le bilan annuel : une obligation légale - [p.05](#)
- 1.2. Définitions et principes - [p.05](#)

2. Méthodologie de travail - p.06

3. Bilan 2025 du schéma de mutualisation : analyse consolidée - p.07

- Mettre en place des services communs entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur - [p.08](#)
- Mettre en œuvre un groupement de commandes permanent et à la carte - [p.9](#)
- Structurer une expertise partagée en matière de marché publics - [p.10](#)
- Développer une assistance juridique - [p.10](#)
- Renforcer la recherche de subventions publiques – [p.11](#)
- Développer une assistance informatique partagée et sécuriser les infrastructures - [p.12](#)
- Renforcer le dispositif de formation territorialisée des personnels du territoires - [p.13](#)
- Créer une fourrière automobile qui répond aux besoins de l'ensemble du territoire - [p.13](#)
- Redynamiser les commerces de centres bourgs - [p.14](#)
- Mutualiser les moyens techniques sur les équipements communautaires - [p.15](#)
- Mutualiser les trois ludothèques du territoire – [p.16](#)
- Mutualiser la communication des SPL - [p.17](#)



Chères et chers collègues,

L'efficacité du service public, dont nous sommes à la fois garants et responsables, passe nécessairement par une vision politique et par l'adéquation de nos moyens, de nos objectifs et de notre organisation. Cette efficacité, elle n'est pas un but en soi : elle est bien plus que cela dans la mesure où elle est le socle de la réussite de nos actions et de nos projets au service de l'intérêt général. Sans efficacité, pas de projets.

La mutualisation est, de ce point de vue, un outil fort et puissant. Elle permet l'amélioration des moyens, l'amélioration de nos organisations, le progrès de notre management et, in fine, un meilleur service rendu pour nos concitoyens. Elle permet de faire mieux et souvent de dépenser moins.

Le schéma de mutualisation, adopté par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire en 2021, a poursuivi ses objectifs, fidèlement à ses orientations. Vous en trouverez un bilan détaillé dans ce rapport

Avec ces avancées, l'ambition reste la même : améliorer en continu le service rendu à nos concitoyens, rechercher en permanence l'efficacité et la lisibilité de nos services et transformer ceux-ci de l'intérieur pour qu'ils répondent davantage, à l'extérieur, aux attentes des habitants du et des territoires. Et lorsque l'optimisation organisationnelle rejoint la possibilité de réduire les charges de fonctionnement de nos collectivités, quand bien même cette donnée ne soit pas la priorité de ce schéma de mutualisation, la mutualisation devient aussi un moyen de faire face à une conjoncture économique contrainte.

Un grand merci, enfin, à toutes celles et tous ceux, élus et techniciens, qui contribuent à faire avancer au quotidien cette ambition de mutualisation.

Thomas Guilmet

Jackie Goulet Claisse



Conseiller communautaire,
délégué à la mutualisation
des services et au schéma
de la mutualisation.



Maire de la Ville de Saumur
Président de la Communauté
d'agglomération Saumur Val de Loire

1 RAPPEL DE LA DÉMARCHE ET CONTEXTE JURIDIQUE

Le schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération et de ses 45 communes membres a été adopté par délibération du 25 novembre 2021. Le schéma prévoit :

- Le déploiement progressif d'une coopérative de services et/ou d'achats entre l'agglomération et ses communes ;
- Une démarche de rapprochement entre les services l'agglomération et de la ville de Saumur.

Les 2 démarches sont en interaction, la seconde dans son aspect organisationnel étant au service de la première.

Sur la période 2021-2026, le schéma de mutualisation est conçu comme un espace de projets au sein du bloc communal permettant aux communes volontaires et à la Communauté d'Agglomération de partager de l'expertise, des compétences et des moyens dans le respect des souverainetés communales.

LE BILAN ANNUEL : L'OBLIGATION LÉGALE

Article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque année, lors du Débat d'Orientation Budgétaire à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant.

Le présent rapport établit le bilan des coopérations mises en œuvre depuis le déploiement du schéma de mutualisation. A travers cette communication, intervenant à l'occasion de la discussion d'orientation budgétaire, il s'agit d'échanger sur la bonne mise en œuvre et les résultats du schéma.

1.2. DÉFINITIONS

ET PRINCIPES :

Dans ce préambule et afin de bien poser le contenu du présent rapport, il convient de préciser que le schéma de mutualisation adopté en 2021 :

- Exclut les transferts de compétences obligatoires qui relève d'un financement par les mécanismes d'attribution de compensation ;



- Établit les coopérations prospectives entre l'agglomération et les communes membres via la mise en commun de moyens au sein de la coopérative de services aux communes ;
- Présente les outils de suivi et la méthodologie d'évaluation du schéma de mutualisation sur les 4 années de son déploiement opérationnel.

De plus, comme l'induit l'article L5211-39-1 du CGCT, le présent rapport doit établir l'impact sur les effectifs lié à la création de services communs dans le cadre du rapprochement des administrations Ville de Saumur et Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Rappelons également que le schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a été conçu comme une feuille de route sur la durée de la mandature au service de l'amélioration de la coordination du bloc communal, des services et de la mise en cohérence des politiques publiques. Les mutualisations consenties respectent les volontés communales et préservent la possibilité de rythmes d'avancement différenciés.

Pour mémoire, le document comportait 12 projets, chacune faisant l'objet d'une fiche-projet dédiée.

2. MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL



Pour accompagner le processus de mutualisation, des principes directeurs pour garantir la réussite des initiatives ont été définis :

- Un engagement fort des communes ;
- La construction de la mutualisation conduite dans un esprit de transparence et de concertation ;
- Un équilibre économique des projets ;
- L'adhésion des communes aux projets sur la base du volontariat.

Le schéma de mutualisation adopté en 2021 encadre très précisément le dispositif d'évaluation annuel du schéma. Dès le départ, le schéma s'inscrit dans une logique d'évaluation adaptée au caractère itératif et évolutif du schéma.

L'évaluation propose un éclairage sur les changements produits par les actions déployées, les moyens mis en œuvre, l'organisation et la conduite du partenariat propre à chacune des actions.

Conformément à la méthodologie d'évaluation proposée, le bilan 2025 propose un suivi évaluatif : état d'avancement, points forts, difficultés rencontrées, indicateurs de réalisation. Une analyse des contributions des actions aux finalités du schéma de mutualisation est également portée à connaissance.

. BILAN 2025 DU SCHÉMA E MUTUALISATION :



Les travaux d'élaboration du schéma ont permis de dresser une liste de **12 projets de mutualisation structurés autour de trois axes**.

Vous trouverez ci-après un bilan de chacun de ces projets en précisant pour chacun d'entre eux si les objectifs sont atteints  **partiellement atteint**  **ou non atteints** 

3.1.1 Une coopération indispensable entre l'agglomération et ses communes

Les 4 projets suivants répondent à cet axe stratégique :



- **Projet 1:** Mettre en place des services communs Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – Ville de Saumur



- **Projet 9 :** Créer une fourrière automobile qui répond aux besoins de l'ensemble du territoire

- **Projet 10 :** Mutualiser les moyens techniques sur les équipements communautaires



- **Projet 11:** Mutualiser les trois ludothèques du territoire



3.1.2 La recherche d'efficience dans l'action publique locale

Les 4 projets suivants répondent à cet axe stratégique :



- **Projet 2 :** Mettre en œuvre un groupement de commande cadre



- **Projet 7 :** Renforcer le dispositif de formation territorialisée des personnels du territoire

- **Projet 8 :** Redynamiser les commerces de centres bourgs



- **Projet 12 :** Mutualiser la communication des SPL



3.1.3 Le soutien des communes dans l'exercice de leurs compétences propres

Les 4 projets suivants répondent à cet axe stratégique :



- **Projet 3 :** Structurer une expertise partagée en matière de marchés publics



- **Projet 4 :** Développer une assistance juridique

- **Projet 5 :** Renforcer la recherche de subventions publiques



- **Projet 6 :** Développer une assistance informatique partagée



OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

1. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION

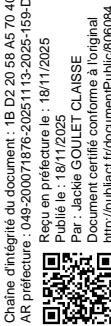
Points forts identifiés	<ul style="list-style-type: none"> La création et la structuration du service des politiques contractuelles a permis de regrouper et de monter en compétences sur les recherches de subventions.
Difficultés rencontrées	<ul style="list-style-type: none"> Le temps nécessaire à la création et à la structuration du service n'a pas permis de l'étendre à l'ensemble des communes. Cette extension nécessiterait par ailleurs une contribution pour renforcer le service.

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS 2025

Les objectifs fixés sont			
Pas atteints	Partiellement atteints	Atteints	Commentaires
			Définition concertée des besoins

3. FINALITÉS DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

	Note/5
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	2
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	3
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	3
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	2
L'action a un effet direct sur les usagers	4
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	3



1. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION

Nombre de collectivités bénéficiaires de ce projet en 2025 :
5 (la Ville de Saumur, son CCAS, Doue-en-Anjou, Tuffalun et la Communauté d'agglomération)

Points forts identifiés	<ul style="list-style-type: none">Exécution du plan de transformation du SISécurisation de l'infrastructure SILancement de l'externalisation du SI
Difficultés rencontrées	<ul style="list-style-type: none">Suite de la remédiation de la cyberattaqueDélais de livraison importants pour l'achat de matérielPénurie de ressources humaines chez les prestataires

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS 2025

Les objectifs fixés sont			
Pas atteints 	Partiellement atteints 	Atteints 	Commentaires
		X	-
Nom de l'indicateur	Nombre de collectivités bénéficiaires	Nombre de solutions harmonisées	Nombre de systèmes externalisés
Évaluation 2025	5	14	34

3. FINALITÉS DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

	Note/5
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	4
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	2
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	3
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	5
L'action a un effet direct sur les usagers	4
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	4

REFORCER LE DISPOSITIF DE FORMATION TERRITORIALISÉE DES PERSONNELS ET DES ÉLUS DU TERRITOIRE

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Cette action vise à :

- Renforcer le dispositif de formation professionnelle territorialisé entre la Communauté d'Agglomération, les 45 communes et le CNFPT

1. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION

Difficultés rencontrées : Par souci de qualité et d'efficacité, ce projet a été reporté afin de concentrer les ressources sur ceux en cours de réalisation ou jugés prioritaires. Ces initiatives différenciées constituent des perspectives majeures pour le prochain mandat.

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS 2025

Les objectifs fixés sont

Pas atteints	Partiellement atteints	Atteints	Commentaires
 x			

FICHE 8

CRÉER UNE FOURRIÈRE AUTOMOBILE QUI RÉPOND AUX BESOINS DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Cette action vise à :

- Mettre en place une fourrière voire plusieurs sur le territoire afin de répondre aux problématiques des communes concernées.

1. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION

Difficultés rencontrées : Par souci de qualité et d'efficacité, ce projet a été reporté afin de concentrer les ressources sur ceux en cours de réalisation ou jugés prioritaires. Ces initiatives différenciées constituent des perspectives majeures pour le prochain mandat.

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS 2025

Les objectifs fixés sont

Pas atteints	Partiellement atteints	Atteints	Commentaires
 x			

ICHE 9

REDYNAMISER LES COMMERCES DE CENTRES BOURGS

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Cette action vise à permettre aux communes engagées dans le dispositif Petites Villes de Demain et Anjou cœur de Ville de bénéficier d'un service de manager de centre ville et contribuer à la redynamisation commerciale de leurs centres bourgs.

1. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION

Points forts identifiés	<ul style="list-style-type: none"> Gain financier à mutualiser un recrutement Obtention d'une subvention
Difficultés rencontrées	-

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS 2025

Les objectifs fixés sont :				
Pas atteints 😞	Partiellement atteints 😐	Atteints 😍	Commentaires	
		x	-	-
Nom de l'indicateur	Nombre de commune bénéficiaires	Nombre de relations commerçants	Nombre de porteurs de projet accompagnés	Nombre de suivi de dossiers en lien avec les partenaires institutionnels
Évaluation 2021/2025	8	Environ 800 relations commerçants par an en moyenne	Environ 40 porteurs de projets accompagnés par an	Non évalué

3. FINALITÉS DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

	Note/5
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	5
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	5
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	5
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	5
L'action a un effet direct sur les usagers	4
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	3

ICHE 10

MUTUALISER LES MOYENS TECHNIQUES SUR LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

OBJECTIF(S) DE L'ACTION :

Cette action vise à mutualiser les services techniques afin d'avoir des interlocuteurs en proximité des équipements communautaires.

1. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION

Points forts identifiés	<ul style="list-style-type: none"> • Elargissement de la mutualisation à l'entretien du parc automobile par le CTM de Saumur ; • Renouvellement des conventions de prestations de service l'entretien et d'intervention ponctuelles sur les zones d'activités communautaires (Allonnes, Bellevignes les Chateaux, Brain sur Allonnes, Coudray Macouard, Distré, Gennes val de Loire, Longué Jumelles, Montreuil Bellay, Neuillé, Saumur, Tuffalun, Vernantes, Vivy) ; • Mise à disposition ponctuelle par la CASVL d'un équipement scénique auprès des communes ; • Assistance de la CASVL auprès des communes pour la mise en place d'AMI pour des projets d'ombrières, mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux ou Pv au sol (Vivy) ; • Réflexions en cours avec la ville de Saumur pour aller plus loin, notamment avec pour la mise en place d'un service logistique partagé et moyens en ingénierie communs
Difficultés rencontrées	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion des communes • Disponibilité des communes

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS 2025

Les objectifs fixés sont			
Pas atteints	Partiellement atteints	Atteints	Commentaires
	x		
Nom de l'indicateur	Nombre de collectivités bénéficiaires	Nombre de solutions harmonisées	Nombre de systèmes externalisés
Évaluation 2025	5	4	0

3. FINALITÉS DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

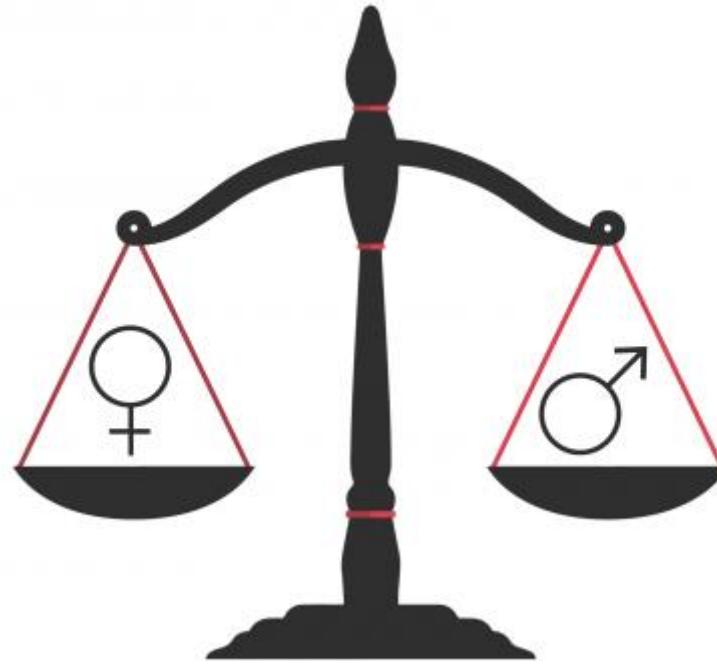
	Note/5
L'action améliore le fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune	4
L'action permet de mieux coordonner les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire	4
L'action contribue à la préservation des équilibres financiers du bloc communal	4
L'action permet aux communes d'accéder à de nouveaux services	Sans obj
L'action a un effet direct sur les usagers	4
La manière dont l'action est pilotée a un effet sur la dynamique de co-construction de la mutualisation sur le territoire	4

CHÉMA DE MUTUALISATION



RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Annexe au rapport d'orientation budgétaire 2026



Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire



SOMMAIRE

AVANT PROPOS	02
LEXIQUE	03
PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU RAPPORT	04
LA RÉPARTITION PAR SEXE SUR EMPLOIS PERMANENTS	05
LA PYRAMIDE DES AGES	06
LES FILIÈRES	07
LE TEMPS DE TRAVAIL	08
LE TELETRAVAIL	10
LES CATÉGORIES HIÉRARCHIQUES	11
L'ENCADREMENT	12
LES AVANCEMENTS DE GRADES	12
LES PROMOTIONS INTERNES	13
LA REMUNERATION	15
LA PRÉVENTION DES VIOLENCES ET LA LUTTE CONTRE LES COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS	16

AVANT PROPOS

Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales prévoit que soit présenté par le Président au conseil communautaire un **rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire**.

Le présent rapport traite du champ de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les services de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL) en s'employant à donner des clés pour appréhender les données présentées.

La **politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** est présentée dans ce rapport par chapitres abordant chacun une thématique spécifique, en tentant à chaque fois d'apporter les repères utiles pour se comparer et se situer. A la CASVL, ce sont les lignes directrices de gestion, adoptées en février 2022, qui précisent la politique en matière de ressources humaines.

Les chiffres proposés sont les plus à jour possible à savoir arrêtés à septembre 2025, sauf référence explicite à l'année 2024.

LEXIQUE

10 mots ou expressions de l'égalité

Discrimination : inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé. Elle peut notamment porter sur le sexe. Considéré comme un délit par le droit français. Elle peut être directe (délibérée) ou indirecte (mesure apparemment neutre mais écarte une personne ou un groupe d'un droit ou d'un service).

Disparité : écart dans tout domaine. Se dit en particulier en termes de rémunération. Égalité : principe constitutionnel selon lequel chaque individu est investi des mêmes droits et des mêmes obligations. Elle n'implique pas que les femmes et les hommes soient identiques mais qu'ils aient des possibilités égales.

« *Il s'agit d'un droit fondamental pour tous et toutes qui constitue une valeur capitale pour la démocratie. Afin d'être pleinement accompli, ce droit ne doit pas seulement reconnu mais il doit être effectivement exercé et concerner tous les aspects de la vie : politique, économique, sociale et culturelle.* » (Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale)

Distinction existante entre égalité formelle et égalité réelle.

Équité : Principe selon lequel tous les individus sont traités de manière juste, ce qui n'implique pas d'être traités de la même manière (notion d'inégalités justes, de discrimination positive...)

Mixité : Elle suppose la présence ou la participation de personnes des deux sexes sans que la répartition en soit obligatoirement égale.

Mur de verre : Concentration dans un secteur ou une branche, renvoie à la ségrégation des métiers.

Parité : Elle suppose une répartition égale entre le groupe des hommes et celui des femmes. Elle a été instituée dans le domaine politique dans le cadre de la loi sur la parité. En soi, elle représente une forme de discrimination positive.

Plafond de verre : Expression renvoyant aux obstacles invisibles illustrant le niveau de responsabilité au-delà duquel il devient difficile pour une femme d'évoluer dans une organisation, et ce pour des raisons de représentations et de préjugés.

Quota : détermination d'une proportion ou d'un nombre défini de postes ou de sièges réservé à un groupe particulier pour corriger un déséquilibre antérieur.

Stéréotypes : Croyances partagées, et très souvent négatives à propos des caractéristiques, compétences et comportements de groupes d'individus. Les stéréotypes filtrent notre perception de la réalité en nous amenant à croire que l'appartenance à un groupe (sexe, nationalité, couleur de peau, professions, pratiques alimentaires, vestimentaires, lieu d'habitation...) réduit les individus aux caractéristiques de ces groupes.

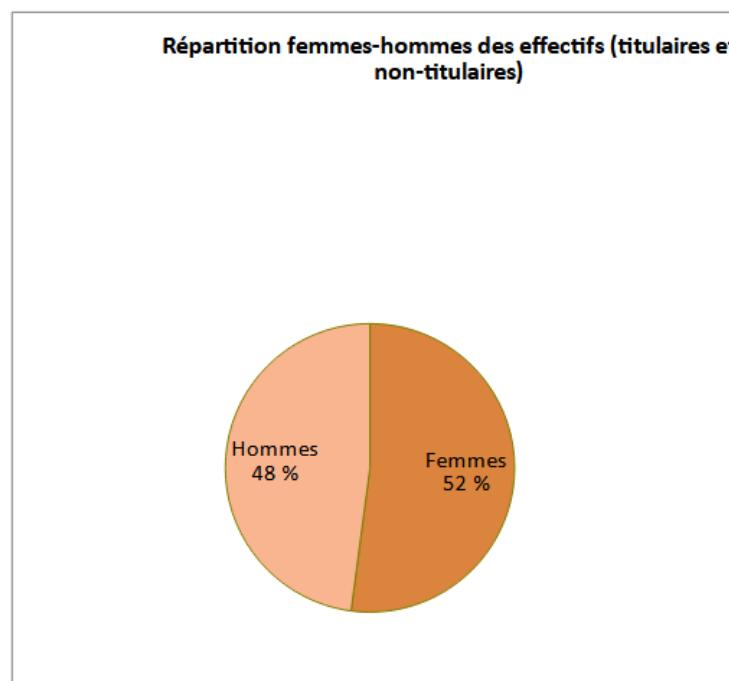
PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU RAPPORT

Les éléments présentés dans ce rapport confirment, comme les années précédentes, quelques grandes lignes et en apportent de nouvelles :

- Une faible majorité des agents de la CASVL sont des femmes (52%),
- Cette situation pourrait se renforcer dans les prochaines années,
- Certaines filières sont majoritairement masculines et d'autres féminines,
- Les agents à temps non complet sont très majoritairement des femmes, cette sur-représentation devient écrasante quand il s'agit des temps partiels.
- Le télétravail est majoritairement féminin,
- Les femmes majoritairement représentées dans les catégories B et C demeurent minoritaires dans la catégorie A,
- Les femmes sont proportionnellement sous-représentées dans l'encadrement et de façon accentuée dans l'encadrement supérieur,
- Cette sous-représentation se traduit par un écart de rémunération en catégorie A, écart qui n'existe pas dans la catégorie B. Un écart de rémunération existe aussi en catégorie C qui s'explique lui par les écarts de rémunération entre les filières.
- Un engagement continu et d'importants moyens humains sont mis en œuvre pour prévenir toutes les violences pouvant être faites aux agents et lutter contre les comportements inappropriés au travail.

LA RÉPARTITION PAR SEXE SUR EMPLOIS PERMANENTS

Au 30 septembre 2025, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire employait 162 femmes et 149 hommes sur emploi permanent. La population donc est **majoritairement féminine** marquant une stabilité avec les années précédentes avec toutefois un écart tend à se réduire (répartition 46% hommes et 54% femmes en 2024).

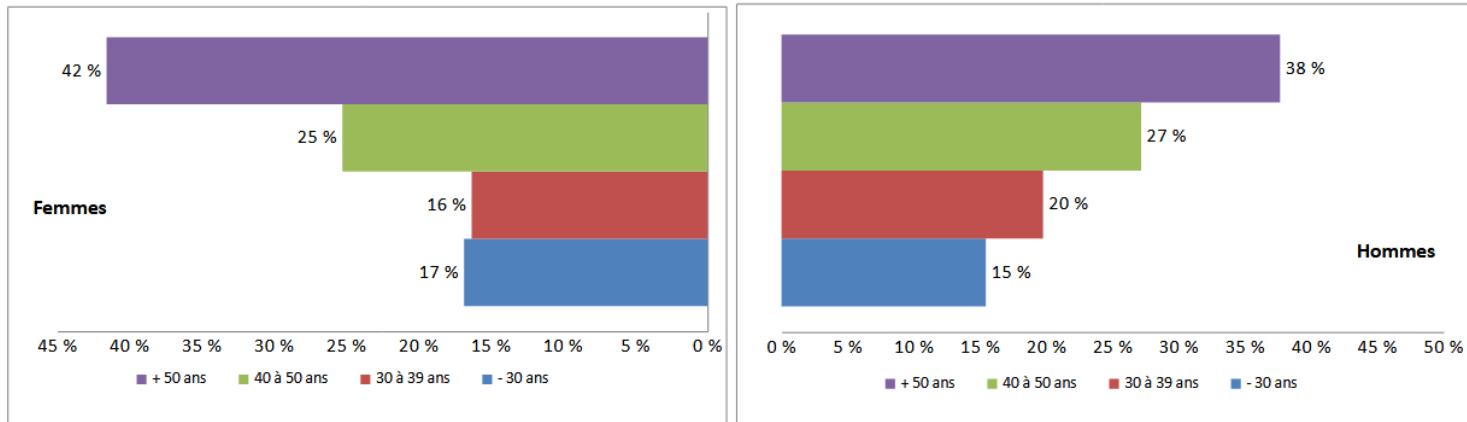


Titulaires et non-titulaires emplois permanents

	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
administrative	81	25	106	76 %	24 %
technique	38	90	128	30 %	70 %
culturelle	31	19	50	62 %	38 %
médico-sociale	2	2	4	50 %	50 %
sportive	10	13	23	43 %	57 %
TOTAL	162	149	311	52 %	48 %

LA PYRAMIDE DES ÂGES

La pyramide des âges représente la répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes juxtaposés, un pour chaque sexe. Sa finalité est de vérifier l'équilibre entre les différentes générations composant l'effectif de l'organisation. Une pyramide est protéiforme et chacune de ses métamorphoses est la traduction d'enjeux différents.



Pyramide des âges

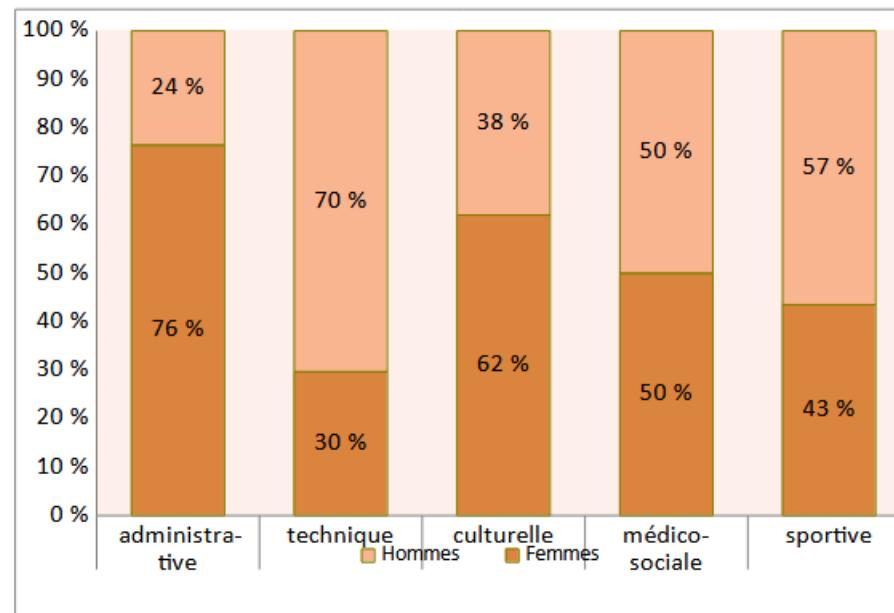
	Femmes	%	Hommes	%
+ 50 ans	79	42 %	61	38 %
40 à 50 ans	48	25 %	44	27 %
30 à 39 ans	31	16 %	32	20 %
- 30 ans	32	17 %	25	15 %

Sur l'ensemble des agents employés par la collectivité (permanents et non permanents), on notera une **parité relativement respectée sur les tranches d'âges allant de 30 ans à 50 ans**. C'est sur la tranche d'âges **+ 50 ans** que l'écart apparaît le plus important. Il convient de noter l'écart présent chez les moins de 30 ans qui est une tendance nouvelle et qui hélas ne va pas dans le sens de la parité. A voir si cette tendance se confirme dans les prochaines années.

LES FILIÈRES

La fonction publique territoriale (FPT) est organisée en 8 filières qui correspondent aux grands domaines d'intervention des collectivités territoriales : administrative, technique, culturelle, sportive, médico-sociale, police, animation. La filière Sapeurs-Pompiers n'est pas présente dans nos collectivités et du fait de ses missions seulement 5 filières sont représentées au sein de notre Communauté d'agglomération. Chaque filière est composée de cadres d'emplois qui regroupent les fonctionnaires relevant d'un même statut particulier et ayant vocation à occuper un ensemble d'emplois.

Répartition par filières



Comme l'année passée, on observe une sur-représentation des femmes dans les filières administrative (76%) et culturelle (62%) dans une moindre mesure.

A l'inverse, la filière technique (70%) et sportive (57%) sont majoritairement masculines.

A l'exception de la filière médico-sociale dont la parité est exceptionnelle, cette répartition entre les femmes et les hommes par filières est similaire à celle pouvant se retrouver dans d'autres collectivités et dans la fonction publique territoriale de façon plus générale. Pour notre collectivité, ces données ne figurent pas dans le rapport annuel que depuis l'année dernière et il sera intéressant dans les années à venir d'observer leurs évolutions.

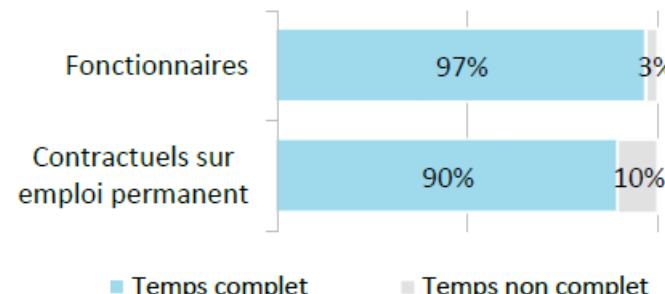
LE TEMPS DE TRAVAIL

Un emploi est créé par la collectivité à temps complet (35h) ou à temps non complet (moins de 35h). L'emploi à temps non complet se distingue du temps partiel. Les fonctionnaires à temps non complet sont des agents nommés dans des emplois permanents à temps non complet dont la durée est fixée par l'assemblée délibérante en fonction des besoins de la collectivité, à moins de 35h hebdomadaires. Ils ne doivent pas être confondus avec les fonctionnaires nommés à temps complet et autorisés à travailler à temps partiel, de droit ou en fonction des nécessités du service selon les cas, pour une durée limitée.

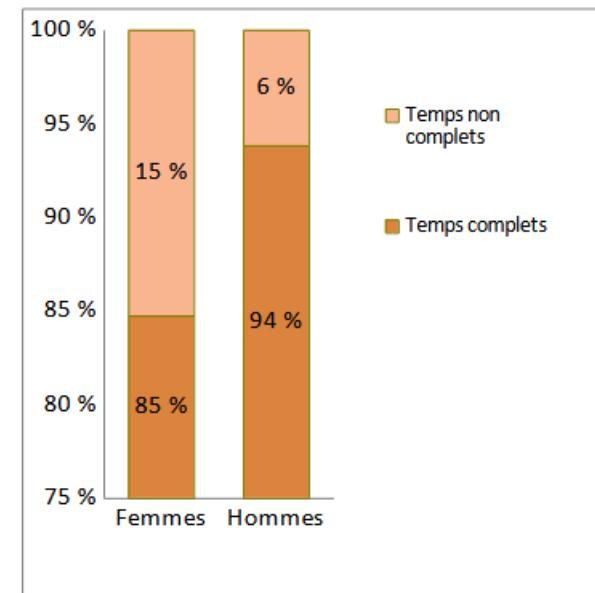
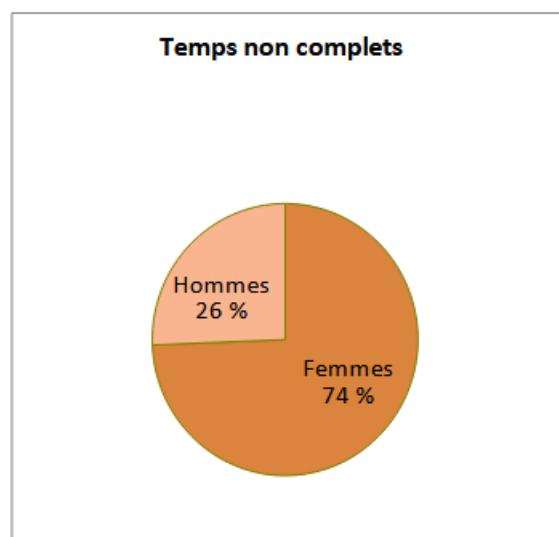
Temps complet – Temps non complet

Pour se situer, en 2024 selon le RSU (rapport social unique) il y avait de façon globale :

→ Répartition des agents à temps complet ou non complet

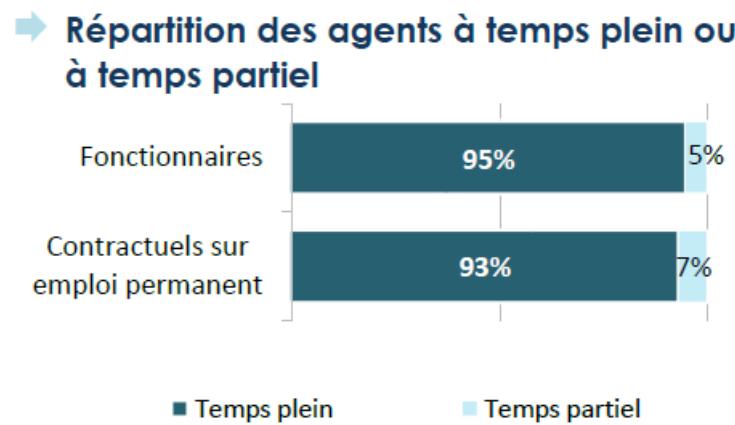


De façon genrée, on observera qu'en septembre 2025 la répartition entre les femmes et les hommes est déséquilibrée. Ainsi **les postes à temps non complet sont occupés par des femmes à 74%**, une tendance qui s'est renforcée entre 2024 et 2025. Vu différemment, on notera que seulement 6% des hommes ont un poste à temps non complet quand 15% sont dans la même situation.



Temps partiel – Temps plein

Pour se situer, en 2024 selon le RSU (rapport social unique) il y avait de façon globale :



De façon genrée, 2,3% des hommes et 8,8% des femmes sont à temps partiel au sein de la CASVL ce qui est stable comparé à l'année passée.

Ainsi si l'on observe uniquement les agents à temps partiel, la répartition femme/homme est la suivante en septembre 2025 :



On notera au final que si **les agents à temps non complet sont très majoritairement des femmes, cette représentation devient écrasante quand il s'agit des temps partiel**.

A ce sujet, il est à noter que la CASVL accepte systématiquement d'accorder les temps partiels sur autorisation à tous les agents qui en font la demande, et qui en l'occurrence sont principalement des femmes. Cette pratique vise à concilier vie professionnelle et vie personnelle mais démontre aussi que les agents féminins continuent en grande majorité d'assurer les besoins de la vie familiale en réduisant leur temps de travail et en mettant leur carrière professionnelle en retrait. A noter qu'en 2024, 54% des agents féminins à temps partiel ont un temps partiel de droit.

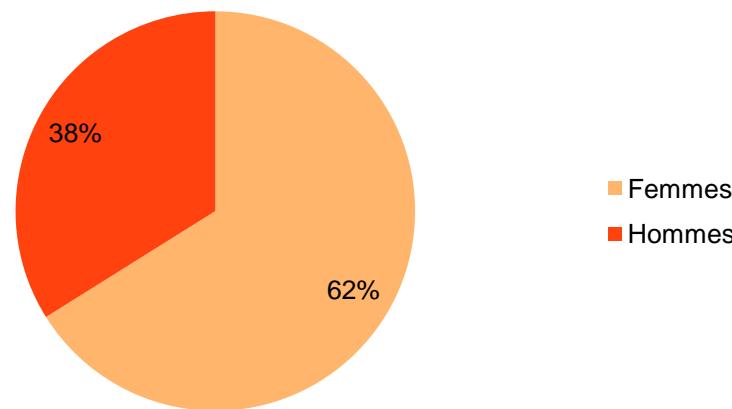
LE TÉLÉTRAVAIL

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a expérimenté le télétravail en 2020 et l'a instauré en janvier 2021. En pratique le télétravail peut prendre la forme de deux jours au maximum par semaine ou 8 jours par mois, durant lesquels l'agent réalise ses missions à domicile. Il s'agit d'une démarche volontaire de l'agent et de son service, dont les modalités (missions exercées, durée du télétravail, nombre de jours par semaine ou par mois) sont fixées dans un arrêté.

Tous les agents qui le souhaitent, quelle que soit la catégorie hiérarchique dont ils relèvent, peuvent faire acte de candidature dès lors qu'ils occupent leur poste depuis plus de 3 mois. Bien évidemment, un certain nombre de missions ne sont pas compatibles avec le télétravail (interventions sur la voie publique ou accueil d'usagers par exemple).

A ce jour, 100 % des demandes de télétravail ont été satisfaites.

117 arrêtés de télétravail ont été pris à ce jour, répartis entre **73 femmes et 44 hommes** (soit une répartition 62 % et 38%):



De façon plus détaillée :

- 28 agents de cat C dont 25 femmes et 3 hommes
- 45 agents de cat B dont 26 femmes et 19 hommes
- 44 agents de cat C dont 22 femmes et 22 hommes



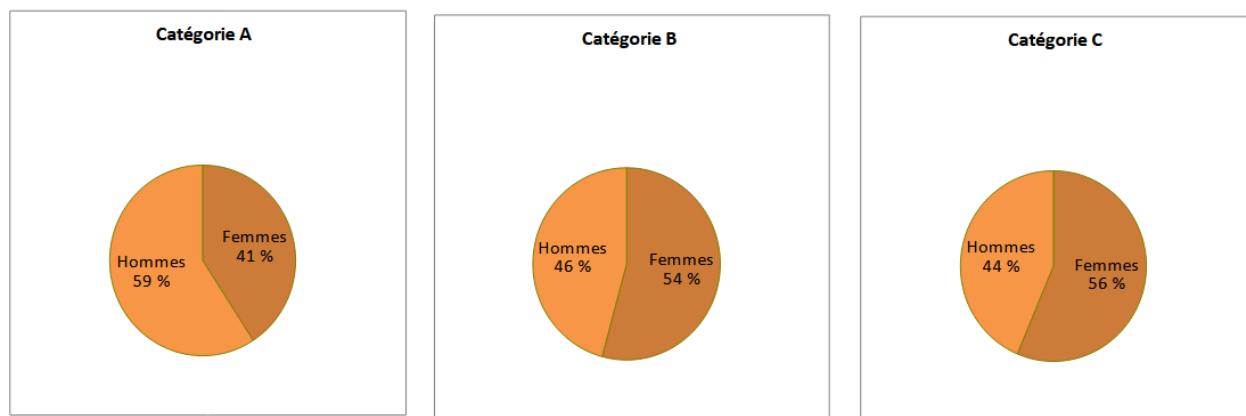
LES CATÉGORIES HIÉRARCHIQUES

La fonction publique territoriale (FPT) est organisée en 8 filières et chaque filière est composée de cadres d'emplois qui regroupent les fonctionnaires relevant d'un même statut particulier.

Ces cadres d'emplois sont eux-mêmes classés en trois catégories :

- la catégorie A qui correspond aux fonctions de conception et de direction
- la catégorie B qui correspond à des fonctions d'application
- la catégorie C qui correspond aux fonctions d'exécution.

Répartition Femme/Homme par catégorie au 30/09/2025 :



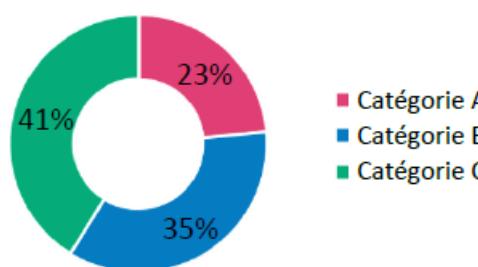
La proportion de femmes en catégorie A a une nouvelle fois continué sa diminution en 2025 en atteignant 41 % (50% en 2022 ; 46 % en 2023 ; 43% en 2024). Inversement, le poids relatif des catégories A progresse légèrement (de 21 à 23%) après un léger recul.

Malgré quelques variations par rapport à l'année passée, les femmes demeurent les plus représentées au sein des catégories B et C.

La répartition des effectifs au sein des différentes filières, comme vu précédemment dans le rapport, est à prendre en considération pour résigner ces données relatives aux catégories.

Pour rappel, au sein de notre collectivité en 2024 la répartition globale des effectifs entre les catégories est la suivante :

Repartition des agents par catégorie





L'ENCADREMENT

Qu'est-ce que l'encadrement ?

Il n'existe pas de définition précise de l'encadrement dans la fonction publique territoriale. On peut cependant repérer les agents qui entrent dans cette catégorie à partir de la classification des emplois en conservant les emplois fonctionnels, et les emplois de direction ainsi que les postes de responsables, d'adjoints de direction, de chefs de services. Si l'on regroupe uniquement les emplois fonctionnels et ceux de direction, il arrive que l'on parle alors d'encadrement supérieur.

L'encadrement au 30 septembre 2025

	Femmes	Hommes	Total
emplois fonctionnels		2	2
postes de direction	2	5	7
postes de chef-fe de service / direction d'équipement	22	26	48
Total	24	33	57

De façon globale, les **femmes sont sous-représentées au sein de l'encadrement** en étant 24 sur 57 agents soit 42 %, ce qui était déjà le cas l'année passée. Cette tendance est plus marquée sur les **postes d'encadrement supérieur où elles ne sont désormais que 2 sur 9**. Les derniers recrutements de direction réalisés en 2024 (DRH et DMG) avaient renforcé cet aspect.

A noter, cette année nous avons pris en considération l'ensemble des agents assumant l'encadrement d'une équipe quelque soit l'intitulé de son poste afin d'avoir une image plus représentative de l'encadrement. Cela fait passer le nombre d'encadrants considérés de 39 à 57 au global mais au final cela ne modifie pas la répartition entre femmes et hommes.

LES AVANCEMENTS DE GRADES

L'avancement de grade est le passage d'un grade à un grade supérieur à l'intérieur d'un même cadre d'emplois. Il est à distinguer de la promotion interne qui permet de changer de cadre d'emplois, voire même de catégorie. L'avancement de grade a lieu d'un grade au grade immédiatement supérieur.

L'avancement de grade a lieu après inscription sur un tableau d'avancement établi par l'autorité territoriale :

- *Soit au choix, par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents,*
- *Soit après une sélection par voie d'examen professionnel.*

C'est à l'autorité territoriale qu'il appartient ensuite de prononcer les nominations.



L'avancement de grade peut être subordonné à la justification d'une durée minimale de services publics dans un cadre d'emplois ou une catégorie. Des conditions de grade, d'échelon et d'ancienneté sont aussi fixées par les statuts particuliers.

En complément des conditions statutaires, chaque collectivité fixe ses propres critères en matière de valeur professionnelle et des acquis d'expérience à travers les lignes directrices de gestion (LDG). Aucune promotion interne ni avancement de grade ne peut être légalement prononcé sans avoir défini au préalable ses LDG en la matière. Les LDG de la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire ont été adoptées en février 2022.

Avancements de grade au 30/09/2025 :

	Femmes	Hommes	Total
	nbre d'avancements	nbre d'avancements	
cat A	1	2	3
cat B	1	0	1
cat C	5	3	8
Ensemble	7	5	12

Sur les **12 avancements de grade** prononcés en 2025, **7 concernent des femmes et 5 des hommes**. Si l'on considère que les femmes représentent 52 % des effectifs, le chiffre de 7 est supérieur à ce pourcentage (58%) et il pourrait être estimé que les femmes sont sur-représentées dans les avancements de grade. Cette approche est à relativiser toutefois car le faible volume global (12 agents) permet d'importantes variations dès qu'un seul agent en plus ou en moins est concerné. Néanmoins, cette tendance était déjà celle-ci en 2024.

LES PROMOTIONS INTERNES

Au cours de sa carrière, le fonctionnaire peut changer de cadre d'emplois soit par la voie du concours ou par celle de la promotion interne. Le changement de cadre d'emplois s'accompagne généralement d'un changement de catégorie hiérarchique.

Pour prétendre à une promotion interne, le fonctionnaire doit remplir certaines conditions fixées par le statut particulier du cadre d'emplois d'accueil. Ces conditions peuvent être notamment des conditions d'ancienneté et/ou des conditions d'emploi (avoir occupé tel emploi pendant une période déterminée, un emploi de direction, par exemple) et/ou des conditions de formation (avoir accompli une durée minimale de formation professionnelle).

La promotion interne d'un fonctionnaire dans un nouveau cadre d'emplois peut s'effectuer soit sur choix par l'administration employeur (selon les lignes directrices de gestion), soit après examen professionnel. Dans les deux cas, les fonctionnaires retenus sont inscrits sur une liste d'aptitude. L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas nomination dans le nouveau cadre d'emplois.

En complément des conditions statutaires, des règles de quotas s'appliquent pour les promotions internes (hormis pour la promotion des agents de maîtrise). Aussi le nombre d'agent susceptibles d'être promus repose sur le nombre de recrutement d'agents titulaires intervenus dans le cadre d'emploi concerné (une promotion pour deux recrutements).

Promotion interne au 30/09/2025 :

	Femmes	Hommes	Total
	nbre de promotion	nbre de promotion	
cat A	0	0	0
cat B	0	1	1
cat C	0	0	0
Ensemble	0	1	1

La seule promotion interne de 2025 a concerné un homme. Ce caractère unique ne permet pas de tirer de conclusion.

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération des fonctionnaires est définie par la loi, qui dispose que "les fonctionnaires ont droit après service fait à une rémunération, comprenant le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire".

Le montant du traitement est fixé en fonction du grade de l'agent et de l'échelon auquel il est parvenu ou de l'emploi auquel il a été nommé.

La rémunération individuelle du fonctionnaire territorial est déterminée par son appartenance à un cadre d'emplois : suivant le grade de l'agent dans ce cadre d'emplois, un échelon, auquel est associé un indice brut, définit de manière précise sa position sur l'échelle indiciaire commune à tous les fonctionnaires. A chaque indice brut (indice classement) correspond un indice majoré (indice traitement).

Le traitement annuel brut est calculé en multipliant l'indice majoré par la valeur de l'indice de base de la fonction publique, fixée par décret.

La paie du fonctionnaire est composée de la rémunération à laquelle s'ajoutent les primes et les indemnités

La rémunération brute moyenne au 30/09/2025

Par catégorie/sexe	Moyenne de Brut Mois: 2025-09	Ecart H/F en €	Ecart H/F en %
Catégorie A	3 718 €		
Féminin	3 503 €	-345 €	-9 %
Masculin	3 848 €		
Catégorie B	2 548 €		
Féminin	2 577 €	62 €	2 %
Masculin	2 516 €		
Catégorie C	2 093 €		
Féminin	2 006 €	-197 €	-9 %
Masculin	2 203 €		

Il est notable que les **écart de rémunération** en moyenne sont **très faibles pour la catégorie B**, ils sont cependant **présents en catégories A et C**.

Pour la catégorie A, cet écart s'explique pour partie par la sous-représentation des femmes au sein de l'encadrement et particulièrement au sein de l'encadrement supérieur.

Pour la catégorie C, l'explication peut se trouver dans les répartitions entre les filières. Ainsi en moyenne, les catégories C œuvrant dans la filière technique sont bien mieux rémunérées que dans la filière culturelle. Or les hommes représentent 70% de la filière technique et ne représentent que 38% de la filière culturelle. De plus, la filière technique représente 128 postes de permanents, là où la culture n'en représente que 50.

LA PRÉVENTION DES VIOLENCES ET LA LUTTE CONTRE LES COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS

La Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines de la Communauté d'Agglomération sont particulièrement mobilisées sur la prévention des violences quelles qu'elles soient. La Communauté d'Agglomération dispose ainsi d'un **service de santé et prévention au travail**, composé de la Médecine du travail (3 agents) ainsi que de deux agents intégrés à la Direction RH dédiés uniquement à la prévention des risques professionnels. **Ce service peut intervenir et intervient à tout moment pour recevoir tout agent qui subirait des violences sur son lieu de travail.**

En outre, la CASVL met toujours à disposition de ses agents :

- Une assistante sociale du travail à raison de 2 permanences par mois, qui reçoit les agents qui le souhaitent de manière anonyme et travaille en relation étroite avec la DRH ;
- Les services d'une psychologue du travail.

Des **assistants de prévention** formés par la collectivité sont aussi des relais possibles pour les agents.

En cas de signalement d'une situation difficile, quel que soit l'interlocuteur qui reçoit cette information, tous les moyens disponibles peuvent donc être mis en action.

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat avec le **CIDFF** (Centre d'Information sur le Droits des Femmes et des Familles) de Maine-et-Loire et la ville de Saumur, l'ensemble des agents du service de santé et de prévention au travail ainsi que la quasi-totalité des autres agents de la Direction RH ont été formés à repérer les **situations de violences conjugales ou intrafamiliales**.

Après un diagnostic réalisé par un cabinet extérieur en 2019 et un premier plan d'actions (2020-2024) pour lutter contre les RPS, un groupe de travail commun Agglomération, Ville et CCAS a été mis en place afin de poursuivre cette démarche et plus précisément de **prévenir les comportements inappropriés au travail**.

Pour rappel, les comportements inappropriés peuvent se manifester de différentes manières, comme une proximité gênante, des gestes déplacés, des propos à connotation sexuelle ou sexiste, une pression psychologique ou physique, attaques, menaces, agression verbale ou violence physique.

A ce titre, la Direction des Ressources Humaines avec l'appui de la Direction Générale a adressé en octobre 2025 un **questionnaire à l'ensemble des agents** de la collectivité afin de recueillir des informations et témoignages qui permettront demain de lutter plus efficacement contre ce type de comportements au travail.

TITRE	PRENOM	NOM	FONCTION AGGLO	MANDATS - € brut							TOTAL 2024	OBSERVATIONS
				MAIRIE	AGGLO	DEPARTEMENT	REGION	AUTRES	Frais déplacement agglo			
Monsieur	Jean-Pierre	ANTOINE	Conseiller	19 878,48 €					302,40	20 180,88 €		
Monsieur	Gilles	BARDIN	Conseiller	12 576,00 €					97,41	12 673,41 €		
Monsieur	Fabrice	BARDY	Conseiller	25 452,36 €					180,10	25 632,46 €		
Madame	Sylvie	BEILLARD	Conseiller	24 628,56 €						59 157,00 €		
Monsieur	Guy	BERTIN	12ème vice-président	19 878,00 €	18 744,00 €	35 159,00 €				73 781,00 €		
Madame	Béatrice	BERTRAND	10ème vice-présidente	25 452,00 €	18 744,00 €					44 196,00 €		
Monsieur	Loïc	BIDAULT	Conseiller délégué	6 511,08 €	2 055,28 €					8 566,36 €		
Madame	Isabelle	BONNEAU	Conseiller	20 241,31 €						20 241,31 €		
Monsieur	Marc	BONNIN	8ème vice-président	24 096,36 €	18 744,00 €					42 840,36 €		
Monsieur	Yves	BOUCHER	Conseiller	7 166,52 €					1 450,20	344,42	8 616,72 €	autre : SIVERT
Madame	Arlette	BOURDIER	Conseiller	6 511,08 €							6 511,08 €	
Monsieur	Alain	BOURDIN	Conseiller délégué	19 878,48 €							19 878,48 €	
Monsieur	François	BREE	Conseiller	11 803,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	212,80	12 016,48 €		par tél 28/08/25
Madame	Laurence	CAILLAUD	Conseiller	0,00 €						120,38	120,38 €	
Monsieur	Jeannick	CANTIN	Conseiller	3 662,46 €					4 439,34 €	54,28	8 156,08 €	Déclaration de janv à sept – autre : SMBA
Monsieur	Christophe	CARDET	Conseiller	17 387,52 €							17 387,52 €	
Monsieur	Bertrand	CHANDOUCINEAU	Conseiller	1 307,16 €							1 307,16 €	
Monsieur	Bruno	CHEPTOU	Conseiller			NC					0,00 €	
Madame	Patricia	COCHET	Conseiller	15 360,12 €							15 360,12 €	
Monsieur	Pierre	DE BOUTRAY	Conseiller	9 687,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			9 687,72 €	
Madame	Myriam	DE CARCARADEC	Conseiller	13 564,68 €							13 564,68 €	
Monsieur	Pierre-Yves	DELAMARE	Conseiller	20 616,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			20 616,36 €	
Monsieur	Michel	DELPHIN	Conseiller	27 129,48 €						140,22	27 269,70 €	
Monsieur	Olivier	DESCHARD	Conseiller	12 578,16 €							12 578,16 €	
Madame	Isabelle	DEVAUX	Conseiller	0,00 €		29 595,72 €				31,50	29 627,22 €	
Monsieur	Pierre-Yves	DOUET	Conseiller délégué	19 878,48 €	6 165,84 €						26 044,32 €	
Madame	Marie-Luce	DURAND	Conseillère	9 766,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		32,95	9 799,51 €	
Madame	Catherine	EVILLARD	Conseiller	17 757,36 €						94,50	17 851,86 €	
Madame	Gaëlle	FAURE	Conseiller	1 307,16 €							1 307,16 €	
Monsieur	Armel	FROGER	Conseiller	24 868,69 €	4 110,56 €					256,00	29 235,25 €	
Madame	Colette	GAGNEUX	Conseiller	12 578,16 €							12 578,16 €	
Monsieur	Christian	GALLE	Conseiller	19 878,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 736,91 €			26 615,39 €	autre - Syndicat de la Côte
Monsieur	Jean-Luc	GIRARD	Conseiller	4 883,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	169,92		5 053,20 €	
Madame	Nathalie	GOLHKE	Conseiller	20 361,84 €							20 361,84 €	
Monsieur	Jackie	GOULET CLASSE	Président	44 393,64 €	48 339,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			92 733,36 €	
Madame	Isabelle	GRANDHOMME	Conseiller	12 578,16 €							12 578,16 €	
Monsieur	Didier	GUILLAUME	Conseiller	19 878,78 €					172,80		20 051,58 €	
Madame	Béatrice	GUILLON	Conseiller	19 730,52 €							19 730,52 €	
Monsieur	Thomas	GUILMET	Conseiller délégué	6 165,84 €	17 387,52 €						23 553,36 €	
Monsieur	Jérôme	HARRAULT	5ème vice-président	25 452,24 €	18 744,00 €						44 196,24 €	
Monsieur	Bernard	HENRY	Conseiller	1 307,16 €							1 307,16 €	
Madame	Isabelle	ISABELLON	Conseiller	25 452,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			25 452,36 €	
Madame	Géraldine	LE COZ	Conseiller	17 387,52 €							17 387,52 €	
Monsieur	Benoit	LEDOUX	Conseiller	9 400,00 €							9 400,00 €	
Monsieur	Sylvain	LEFEBVRE	Conseiller	17 411,00 €					4 271,00	46,98	21 682,00 €	autre : SIVU
Monsieur	Eric	LEFIEVRE	Conseiller	12 578,16 €							12 578,16 €	
Madame	Astrid	LELIEVRE	Conseillère déléguée	17 387,52 €	6 165,84 €						23 553,36 €	
Madame	Nathalie	LIEBAULT	Conseiller	9 125,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			9 125,40 €	
Madame	Sandrine	LION	13ème vice-présidente	24 169,92 €	18 744,00 €				2 158,06		45 071,98 €	autre : CA Maine et Loire Habitat
Madame	Claudie	MARCHAND	Conseiller	9 582,12 €						114,05	9 696,17 €	
Monsieur	Jacky	MARCHAND	Conseiller	12 578,16 €							12 578,16 €	
Monsieur	Guillaume	MARTIN	Conseiller	15 291,12 €							15 291,12 €	
Monsieur	Anatole	MICHEAUD	9ème vice-président	13 564,68 €	18 744,00 €						32 308,68 €	
Monsieur	Jean-François	MIGLIERINA	Conseiller	25 090,66 €					8 462,92	81,67	33 553,58 €	autre : Office de Tourisme
Monsieur	Rodolphe	MIRANDE	6ème vice-président	NC	18 744,00 €						18 744,00 €	
Madame	Nicole	MOISY	3ème vice-présidente	22 828,00 €	18 744,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	212,80		41 784,80 €	
Madame	Nathalie	MORON	Conseiller	13 564,68 €							13 564,68 €	
Monsieur	Frédéric	MORTIER	4ème vice-président	31 430,56 €	18 744,00 €					275,04	50 449,60 €	
Monsieur	Eric	MOUSSERION	14ème vice-président	8 493,96 €	18 744,00 €					585,48	27 823,44 €	
Monsieur	Noël	NERON	Conseiller	19 730,52 €							19 730,52 €	
Monsieur	Marc Antoine	NERON	Conseiller	19 730,52 €							19 730,52 €	
Monsieur	Laurent	NIVELLE	Conseiller délégué	20 371,68 €					10 683,96 €	272,64 €	31 328,28 €	autre : sivu Loire Longué
Monsieur	Michel	PATTEE	2ème vice-président	32 062,08 €							32 062,08 €	
Madame	Nicole	PEHU	Conseiller	NC						219,26	219,26 €	
Monsieur	Grégoiry	PIERRE	7ème vice-président	1 307,16 €	18 744,00 €						20 051,16 €	
Monsieur	Eric	POEHR	Conseiller	13 949,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	229,60		14 179,00 €	
Monsieur	Gérard	POLICE	Conseiller	NC							0,00 €	
Madame	Armelle	PONCET	Con									